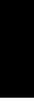


ASIE



SITUATION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME¹

En 2006, les actes de répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme en Asie, commis à la fois par des acteurs étatiques et des acteurs non-étatiques, se sont poursuivis : exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées (*Afghanistan, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande*); arrestations, détentions et poursuites judiciaires arbitraires (*Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Inde, Iran, Malaisie, Népal, Philippines, Vietnam*); menaces et actes de harcèlement (*Cambodge, Chine, Inde, Iran, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Vietnam*). En outre, les restrictions à leurs libertés de réunion (*Bangladesh, Cambodge, Chine, Iran, Malaisie, Népal, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam*), d'association (*Birmanie, Cambodge, Chine, Corée du nord, Inde, Iran, Laos, République de Corée*), d'expression (*Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Iles Fidji, Iran, Malaisie, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam*) et de mouvement (*Inde*) restent des obstacles importants à un environnement favorable aux activités de défense des droits de l'Homme. De même, les lois, restrictions et mesures d'urgence mises en place par de nombreux États asiatiques afin de lutter contre le terrorisme, de garantir la sécurité nationale ou d'encadrer les activités des ONG nuisent gravement au travail des défenseurs.

De surcroît, dans certains pays comme la *Birmanie*, la *Corée du nord* ou le *Laos*, il reste pratiquement impossible de mener des activités de défense des droits de l'Homme en raison de la forte répression dont font l'objet les défenseurs.

Enfin, l'impunité des actes de représailles à l'encontre des défenseurs est flagrante dans toute la région, envoyant un message d'encouragement aux responsables de ces graves violations. Ainsi, même les commanditaires de la disparition de M. Somchai Neelaphaijit (*Thaïlande*), en 2004, ou de la mort de M. Munir Said Thalib (*Indonésie*), assas-

1. Les exemples repris dans cette partie analytique et ne comportant pas de référence précise sont tirés de la compilation des cas que l'on trouvera ci-après.

siné en 2004, n'ont été ni identifiés ni traduits en justice, en dépit du retentissement international de ces cas. De même, les auteurs des nombreuses exécutions extrajudiciaires de défenseurs aux *Philippines* restent généralement impunis.

Augmentation des obstacles à la liberté de réunion

En Asie, l'année 2006 a été synonyme de nombreuses restrictions à l'encontre de la liberté de réunion, les rassemblements pacifiques ayant été rarement autorisés et parfois violemment dispersés par les autorités lorsqu'il s'est agi de promouvoir ou de défendre les droits de l'Homme.

Au *Bangladesh*, plusieurs centaines de membres de *Proshika*, une ONG de développement œuvrant pour les droits des femmes et l'éducation des électeurs, ont été arrêtés en septembre 2006 alors qu'ils s'apprêtaient à prendre part à une manifestation contre l'interdiction, pendant 24 heures, de toute manifestation ou rassemblement aux alentours du bureau du premier ministre, à Dhaka. Cette interdiction visait à empêcher l'organisation d'un sit-in, par la coalition de 14 partis d'opposition, les 12 et 18 septembre 2006, afin d'appeler à la réforme de la commission électorale, à des élections libres et justes, et à la fin du gouvernement par intérim. De même, la police métropolitaine de Dhaka a annoncé, le 19 novembre 2006, l'interdiction jusqu'à nouvel ordre de toute manifestation et procession dans la capitale. Le 6 janvier 2007, la police a rappelé à la population que cet ordre était toujours en vigueur.

Au *Cambodge*, le gouvernement travaille à l'élaboration d'un projet de loi sur les réunions publiques en vue d'une manifestation pacifique (*Draft Law on Public Assembly for a Peaceful Demonstration*), susceptible de restreindre encore plus les libertés d'expression et de réunion dans le pays². En effet, depuis 2003, le gouvernement a interdit quasiment toutes les manifestations pacifiques, le plus souvent arguant du prétexte de maintenir l'ordre et la sécurité publics. Par conséquent, de nombreux rassemblements pacifiques ont été dispersés par la police, et à ces occasions plusieurs manifestants ont été blessés. Ainsi, le 1^{er} août 2006, une vingtaine de policiers très lourde-

2. Cf. Forum-Asia, Association de développement et des droits de l'Homme au Cambodge (ADHOC) et Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LICADHO), *Ongoing Deterioration of the Human Rights Situation in Cambodia*, 18 septembre 2006.

ment armés ont dispersé 80 manifestants, qui protestaient pacifiquement à l'extérieur de la prison de Phnom Penh afin de dénoncer la détention arbitraire de MM. Born Samnang et Sok Sam Oeun, condamnés à 20 ans de prison pour le meurtre de M. Chea Vichea, dirigeant syndicaliste, sans preuve à leur encontre. De même, le 4 septembre 2006, près de 50 policiers et militaires ont empêché le Centre cambodgien pour les droits de l'Homme (CCHR) d'organiser une campagne destinée à solliciter la participation du public à la lutte contre la corruption. A cette occasion, le CCHR voulait annoncer publiquement l'installation de "boîtes noires anti-corruption" à travers Phnom Penh, dans lesquelles la population pourrait rapporter des cas de corruption auxquels elle aurait été confrontée. Selon le gouverneur de la ville, l'intervention de la police aurait été indispensable pour empêcher des embouteillages et préserver "l'ordre public"³.

En *Chine*, il reste également très difficile de se rassembler afin de dénoncer les violations des droits de l'Homme ou d'exiger le respect des libertés fondamentales. Ainsi, à l'occasion du 17^e anniversaire des événements de 1989, la police a intensifié le harcèlement et la surveillance de ceux qui y avaient pris part, ainsi que de l'ensemble des militants pro-démocratie et des défenseurs des droits de l'Homme⁴ : par exemple, le 4 juin 2006, plus de 20 proches de personnes tuées le 4 juin 1989 qui s'étaient recueillies au cimetière de Wan-an ont été surveillés et filmés par une vingtaine de policiers en civil⁵. De même, le 26 septembre 2006, 32 paysans de la ville de Chibi, province de Hubei, se sont rendus à Pékin afin de demander qu'une enquête soit ouverte sur des actes de corruption en lien avec les compensations qu'ils auraient dû recevoir suite à leur expulsion, en raison d'un projet de construction d'un barrage. A la suite du refus des autorités d'accéder à leur requête, les paysans sont allés s'agenouiller sur la place Tienanmen, afin d'attirer l'attention sur leur cas. La police les a alors immédiatement renvoyés à Chibi et leur dirigeant, M. Zhou Zhirong, est resté en détention jusqu'au 1^{er} octobre 2006⁶.

En *Iran*, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2006, la police, des miliciens en civil et des membres des forces

3. Cf. Centre cambodgien pour les droits de l'Homme (CCHR), 5 septembre 2006.

4. Cf. *Network of Chinese Human Rights Defenders* (CRD).

5. *Idem*.

6. Cf. CRD, 14 septembre - 20 octobre 2006.

spéciales anti-émeute des Gardes révolutionnaires ont réprimé un sit-in organisé par des militants et groupes indépendants de femmes qui manifestaient en faveur des droits des femmes et de la paix à Téhéran. Après avoir été photographiés et filmés par les forces de sécurité, les manifestants ont reçu l'ordre de se disperser, au motif que leur rassemblement n'avait pas été autorisé. Les forces de sécurité ont alors versé des ordures sur les participantes, avant de les frapper à l'aide de matraques. Par ailleurs, le 12 juin 2006, des représentantes d'ONG de défense des droits des femmes et des étudiants qui avaient organisé un rassemblement pacifique à Téhéran pour protester contre le statut discriminatoire des femmes en Iran ont été attaqués violemment par les forces de police. 70 personnes ont été arrêtées et incarcérées à la prison d'Evin, à Téhéran, pour "avoir organisé un rassemblement illégal", avant d'être libérées. Fin 2006, les poursuites judiciaires à l'encontre de ces personnes restent pendantes.

En *Malaisie*, après que le gouvernement eut annoncé une hausse de 30 % du prix du pétrole le 28 février 2006, plusieurs manifestations ont été organisées en mars 2006 devant le Centre de la ville de Kuala Lumpur (KLCC), à l'initiative de plusieurs ONG, partis politiques et du Congrès des syndicats de Malaisie (MTUC), afin de protester contre cette hausse et celle des tarifs de l'électricité. Le 26 mars 2006, la police a violemment dispersé la foule et arrêté 22 manifestants. Nombre d'entre eux ont été blessés, et une plainte a été déposée le 31 mars auprès de la Commission nationale des droits de l'Homme de Malaisie (SUHAKAM). Le 28 mai 2006, la Coalition de protestation contre la hausse du prix du pétrole (PROTES) a de nouveau organisé un rassemblement devant le KLCC, qui a une nouvelle fois été réprimé par la force. La police et les membres de l'unité de réserve fédérale (FRU) ont notamment frappé les participants à l'aide de matraques, alors qu'ils avaient déjà commencé à quitter les lieux. Une vingtaine de participants ont été arrêtés, dont un mineur. Le 25 juillet 2006, SUHAKAM a annoncé qu'une enquête publique serait menée du 6 au 19 octobre 2006. Fin 2006, le rapport de cette enquête n'a toujours pas été rendu public⁷.

Au *Népal*, du 17 janvier au 8 février 2006, le gouvernement du Roi Gyanendra a imposé une série de couvre-feux à travers le pays pour

7. Cf. *Suara Rakyat Malaysia* (SUARAM).

empêcher toute manifestation. En outre, lors de manifestations en faveur de la démocratie et de la fin de l'autoritarisme, en avril 2006, qui se sont achevées par la restauration du Parlement népalais le 25 avril 2006 et la fin de l'état d'urgence, en vigueur depuis le 1^{er} février 2005, les policiers et les militaires, sur ordre du Roi, ont fait un usage excessif de la force, tuant au moins six personnes et blessant des milliers d'autres. Lors de ces manifestations, les autorités ont en outre détenu des milliers de manifestants dans le cadre de la Loi sur l'ordre public (*Public Security Act*), souvent sans qu'ils aient accès à leur famille ou à un avocat.

Au *Pakistan*, les familles d'une vingtaine de personnes, portées "disparues" depuis 2001 après avoir été arrêtées par des agences étatiques, ont été frappées par la police alors qu'elles manifestaient pacifiquement, le 28 décembre 2006, devant les quartiers généraux militaires à Islamabad, en faveur du retour de leurs proches⁸.

Le 24 février 2006, la présidente des *Philippines*, M^{me} Gloria Macapagal Arroyo, a proclamé l'état d'urgence (proclamation 1017), prétextant l'imminence d'un coup d'État fomenté par l'extrême gauche et l'extrême droite. L'ordre général n°5, qui a mis en œuvre la proclamation 1017, a appelé les forces armées et la police à empêcher et supprimer "les actes de terrorisme et de violence anarchique". Dans la pratique, cet ordre a donné lieu à une vague d'arrestations arbitraires et à la répression de rassemblements pacifiques⁹.

D'autre part, en novembre 2006, le gouvernement a annoncé qu'il empêcherait d'entrer les "auteurs de troubles" étrangers qui tenteraient de perturber le 12^e Sommet de l'Association des Nations du Sud-est asiatique (ASEAN), censé se tenir à Cebu du 11 au 14 décembre 2006. Le ministre de la Justice, M. Raul Gonzalez, a en effet indiqué qu'il allait suivre l'exemple de Singapour¹⁰ afin de garantir la sécurité de la conférence internationale, disant : "nous n'allons pas les laisser entrer. Nous allons les jeter dans le détroit de Mactan et laisser les requins les manger". M. Gonzalez a ensuite dit qu'il se moquait des critiques et des protestations venant d'organisations internationales de défense des

8. Cf. Réseau intégré régional d'information (IRIN), 2 janvier 2007 et Commission pakistanaise des droits de l'Homme (HRCP). A cet égard, cette dernière a recensé plus de 300 cas de disparitions forcées au cours des trois dernières années.

9. Cf. Forum Asia, 27 février 2006.

10. Cf. ci-dessous.

droits de l'Homme dans la mesure où son pays était habitué à être le "bouc émissaire" sur la question des droits de l'Homme¹¹. Le sommet de l'ASEAN a finalement été reporté à janvier 2007, officiellement en raison d'un typhon. Officieusement, c'est plutôt la perspective de larges manifestations contre la réforme de la procédure d'amendement de la Constitution qui serait à l'origine de cette décision. Malgré tout, la seconde conférence de la société civile de l'ASEAN (ACSC) s'est tenue à Cebu du 10 au 12 décembre 2006.

Quant à elles, les autorités de *Singapour* auraient émis en septembre 2006 une "liste noire" de 27 membres de la société civile et demandé à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) de leur bloquer l'accès à leur 55^e assemblée annuelle, qui se tenait du 17 au 20 septembre 2006 dans la ville de Suntec¹². Ces 27 personnes étaient toutes dûment accréditées auprès du FMI et de la Banque mondiale afin de pouvoir assister aux réunions. En outre, du 13 au 18 septembre 2006, des dizaines de membres de la société civile ont été empêchés d'accéder au forum, ayant été brièvement détenus avant d'être renvoyés chez eux. La plupart se contentaient de transiter par Singapour afin de se rendre au Forum international des peuples, qui se tenait en parallèle à la session de la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI, sur l'île de Batam, en Indonésie. D'autres devaient assister à des réunions de la société civile à Singapour.

En *Thaïlande*, une loi martiale a été mise en place immédiatement après le coup d'État du 19 septembre 2006, imposant de sérieuses limitations aux rassemblements publics¹³. Ainsi, les rassemblements politiques de plus de cinq personnes ont été interdits, sous peine d'une peine de prison de six mois. Par exemple, le 10 décembre 2006, des manifestants qui se rendaient à Bangkok afin de protester contre le coup d'État n'ont pu accéder à la ville¹⁴. Le 28 novembre 2006, le Conseil pour la sécurité nationale a recommandé au gouvernement par intérim de lever la loi martiale dans 41 provinces et de la maintenir dans 35 autres, situées aux frontières avec la Malaisie, le Cambodge,

11. Cf. Forum Asia, Newsletter hebdomadaire n°28, 20-26 novembre 2006.

12. Cf. Forum Asia, Newsletter Volume 2, n°3, troisième trimestre 2006.

13. Le Conseil pour la sécurité nationale, composé des dirigeants du coup d'État, a aboli la Constitution de 1997 et l'a remplacée par une Constitution intérimaire, selon laquelle il n'y a pas de mécanisme contrôlant la responsabilité des autorités militaires.

14. Cf. *Union for Civil Liberty* (UCL).

le Laos et la Birmanie. Le Cabinet a approuvé cette recommandation. Cependant, le Roi ne l'a toujours pas signée et la loi martiale reste donc en vigueur, fin 2006, à travers tout le pays.

Enfin, le gouvernement du *Vietnam* a adopté, le 18 mars 2005, le décret 38/2005/ND-CP, qui interdit toute manifestation pacifique au nom du "maintien de l'ordre public". En particulier, ce décret prohibe toute manifestation devant des bâtiments publics, et exige que tout rassemblement soit soumis au préalable à une autorisation de l'État: une autorisation doit en effet être demandée sept jours en avance, précisant la raison, l'heure, la date, le lieu et le nombre de manifestants. Ce décret fait suite à la recrudescence de manifestations de paysans protestant contre la corruption au sein des autorités de l'État et la confiscation de terres par les pouvoirs publics. Ce décret est entré en vigueur le 8 avril 2005 et, le 5 septembre 2005, une circulaire a été adoptée pour en assurer l'application (circulaire 09/2005/TT-BCA)¹⁵. Il demeure toutefois difficile de dégager des exemples de l'application de ce décret, les autorités vietnamiennes maintenant la plus grande opacité quant à la répression des manifestations. Les paysans et fermiers "victimes d'injustice", qui se rassemblent par milliers chaque jour, pacifiquement et en silence, dans le parc Mai Xuan Thuong à Hanoï, afin d'exprimer leurs doléances auprès des autorités, sont régulièrement réprimés par la police. En outre, le gouvernement leur a spécifiquement ordonné de ne pas manifester lors du sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), qui s'est tenu à Hanoï du 17 au 19 novembre 2006.

En outre, lors de ce sommet, le gouvernement a interdit la tenue en parallèle d'un Forum populaire des ONG, empêchant ainsi la société civile de s'exprimer.

Recrudescence de la criminalisation des activités de défense des droits de l'Homme

Ces dernières années, une nouvelle tendance à criminaliser les activités des organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme et de leurs membres a été observée, notamment par le biais de l'adoption de lois restrictives, ce qui s'est malheureusement de

15. Cf. Comité Vietnam pour la défense des droits de l'Homme.

nouveau vérifié en 2006. Néanmoins, il convient de noter une évolution positive au *Népal* où, face à la ferme opposition des ONG népalaises et de la communauté internationale à la proposition d'introduire un Code de conduite pour les ONG¹⁶, la Cour suprême a tout d'abord suspendu l'application de l'ordonnance qui avait introduit le code, et, en mai 2006, le Conseil des ministres a annulé l'ordonnance, peu de temps après que le Parlement eut été restauré.

Au *Cambodge*, le projet de loi sur les associations et ONG locales (*Law on Local Associations and Non-Governmental Organisations*), que le gouvernement tente d'adopter depuis près de dix ans et dont la dernière version a été rédigée en mai 2005, constitue une nouvelle menace pour les défenseurs des droits de l'Homme. En particulier, le projet de loi, dans sa mouture actuelle, met en place une procédure d'enregistrement des plus complexes, aux exigences vagues, qui représenterait un coût élevé pour les plus petites ONG et associations communautaires, et fournirait des "moyens légaux" pour retarder ou refuser l'enregistrement d'ONG aux actions légitimes¹⁷. Les associations non enregistrées mais qui poursuivraient leurs actions seraient de fait criminalisées. Ce projet de loi autoriserait également le gouvernement à surveiller les activités des ONG et interdire celles "politiques" (article 4)¹⁸, sans que ce qualificatif soit défini. De surcroît, le projet de loi exigerait des ONG qu'elles tiennent informées les autorités locales de leurs activités, rendant la tâche particulièrement complexe à ces défenseurs dont le travail est justement de rendre compte des violations commises par ces mêmes autorités, remettant ainsi en cause leur indépendance. Selon l'article 31, toute organisation qui violerait

16. Cf. rapport annuel 2005. En particulier, l'ordonnance demandait que les activités des ONG soient en accord avec la politique du gouvernement (article 4.4) et que le gouvernement approuve les financements étrangers des ONG (article 11.2).

17. En effet, "toute association ou ONG locale qui viole l'article 23 [soumission d'un rapport annuel aux ministères de l'Intérieur et de l'Economie et des finances] de cette loi fera l'objet d'une amende de 500 000 riels. En cas de non-respect, l'association ou l'ONG locale fera l'objet d'une double amende ou ses activités seront suspendues pendant un an" (article 30). En outre, "une fois que cette loi sera entrée en vigueur, les associations ou ONG locales qui sont déjà enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur devront, dans une période de moins de 180 jours, préparer un nouveau dossier d'enregistrement [...]. Une fois cette période dépassée, il sera considéré que les ONG ont mis fin à leur enregistrement" (article 33).

18. Selon l'article 4, les ONG ne peuvent "mener des activités politiques; fournir des moyens non matériels, matériels et financiers, ainsi que des ressources humaines, afin de soutenir un parti politique".

l'article 4 verrait ses activités suspendues pendant un an, et, "en cas de non respect, elle serait dissoute". Enfin, "toute personne qui continue de diriger une association ou une ONG qui a été dissoute ou dont les activités ont été suspendues par ordre de la cour pourra être condamnée à une amende allant de 1 000 000 à 5 000 000 riels (de 190 à 947 euros). En cas de non-respect, il ou elle pourra être condamnée à une peine de prison allant de six mois à un an" (article 32).

Alors que le ministre de l'Intérieur et vice premier ministre, M. Sar Kheng, s'est engagé à ce que la loi soit à l'ordre du jour de l'Assemblée au plus vite, fin 2006, ce projet de loi n'a toujours pas été adopté par le ministère d'Intérieur, qui doit ensuite le transmettre à l'Assemblée nationale puis au Sénat pour adoption.

Par ailleurs, si l'Assemblée nationale a adopté, le 26 mai 2006, un amendement au Code pénal supprimant les peines de prison pour diffamation, cette infraction pénale reste soumise à de larges amendes allant jusqu'à dix millions de riels (1800 euros)¹⁹. Les personnes critiquant le gouvernement sont aussi susceptibles d'être accusées de "désinformation", passible d'une peine de trois ans de prison. Par exemple, le 19 septembre 2006, M. Dam Sithek, rédacteur en chef du journal *Moneakseka Khmer*, a été reconnu coupable de "désinformation pénale" pour avoir écrit un article, dans l'édition du 13 juin 2006, accusant le vice-premier ministre Sok An de corruption. Il a été condamné à verser une compensation d'un montant de 10 millions de riels à M. Sok An, ainsi qu'à une amende de huit millions de riels²⁰.

En *Chine*, on observe une utilisation croissante de la législation afin de réduire au silence et de contrôler toute voix dissidente, et en particulier celle des avocats défendant des causes sensibles (politiques ou relatives à des mouvements sociaux de protestation). Ainsi, l'article 306 du Code pénal, l'article 38 du Code de procédure pénale et l'article 45 de la Loi sur les avocats autorisent les procureurs à arrêter des avocats pour "parjure" et "faux témoignage", et à les condamner

19. Selon l'article 62 de la Loi APRONUC, toute personne reconnue coupable d'avoir publié une fausse information dans l'intention de nuire et susceptible de troubler l'ordre public risque de six mois à trois ans de prison et une amende de 10 millions de riels (1894 euros). En outre, selon l'article 10 de la Loi sur la presse (1995), lorsqu'un article vise une figure publique, le journal est susceptible d'être condamné à imprimer un rectificatif et/ou à payer une amende comprise entre 190 et 1900 euros.

20. Cf. *Alliance for Freedom of Expression in Cambodia* (AFEC), 10 juillet et 12 octobre 2006.

jusqu'à sept ans de prison²¹. La législation sur les secrets d'État est également utilisée par les autorités chinoises pour restreindre l'accès à l'information. En effet, la notion de secret d'État ne se limite pas aux questions de sécurité nationale, mais couvre en pratique toute information dont la divulgation n'a pas été au préalable validée par les autorités. L'accusation de divulgation de secrets d'État a ainsi été utilisée de manière récurrente pour poursuivre les personnes qui ont tenté de communiquer des informations sur des violations des droits de l'Homme, y compris des avocats.

De plus, le 20 mars 2006, l'Association des avocats chinois (ACLA) a publié un "Guide sur les avocats traitant des cas collectifs" (*Guiding Opinion on Lawyers Handling Collective Cases*), c'est-à-dire des cas qui concernent plus de dix personnes. Les avocats qui enfreignent ces règles sont susceptibles d'être sanctionnés par l'Association ou les départements judiciaires. Ce guide met également les avocats en garde de ne pas participer ni encourager leurs clients à participer à des pétitions auprès des organes gouvernementaux, et de ne pas contacter d'organisations ou médias étrangers. Il paraît évident que ces "cas collectifs" visent les conflits fonciers et les mouvements sociaux qui en découlent, mais également ceux liés à la dénonciation de la hausse des impôts, de démolitions de bâtiments, ou encore de la pollution environnementale. Ce guide s'ajoute à des réglementations adoptées au niveau local, telles que celles adoptées dans la province du Henan (qui prévoient notamment que les avocats n'ont pas le droit d'exprimer leurs points de vue dans la presse), dans la ville de Shenyang ou encore à Shenzhen. Dans ce contexte, les avocats sont souvent découragés d'assurer la défense des droits des citoyens contre les autorités gouvernementales.

En Inde, si le projet de loi sur la gestion et le contrôle des contributions étrangères (*Foreign Contribution Management and Control (FCMC) Bill 2005*)²², qui devait remplacer la Loi sur la régulation des contributions étrangères de 1976 (*Foreign Contribution Regulation Act - FCRA, 1976*), déjà très restrictive en matière d'enregistrement et de réception de fonds étrangers par les ONG, avait finalement

21. Cf. *Human Rights in China* (HRIC), *Setback for the rule of law - Lawyers under attack in China*, août 2006.

22. Cf. rapport annuel 2005.

été abandonné à la suite de la pression exercée par les ONG, le gouvernement a introduit en décembre 2006 un projet de loi sur la réglementation des contributions étrangères (*Foreign Contribution Regulation Bill (FCR) 2006*), dont le contenu est quasiment identique à celui de la FCMC. Le FCR devrait être discuté par le Parlement lors de sa session budgétaire de mars 2007. En particulier, le FCR interdit l'acceptation et l'utilisation de contributions étrangères pour "toute activité préjudiciable à l'intérêt national". En outre, par l'intermédiaire du FCR, le gouvernement serait en mesure de contrôler quelles organisations reçoivent des financements étrangers, de qui elles les reçoivent et dans quel but. Ainsi, la section 3(1)(f) interdit toute organisation de nature politique qui n'est pas un parti politique de recevoir des fonds étrangers, la section 5(1) accordant au gouvernement central le pouvoir de déterminer si une organisation est de "nature politique" sur la base de ses activités ou de ses programmes. Quant à elle, la section 12(3)(b) du projet de loi stipule que le gouvernement central fournira un certificat d'enregistrement ou accordera une autorisation de recevoir des financements étrangers si l'organisation "a entrepris des activités importantes dans son domaine dans l'intérêt de la population", sans préciser ce qui constitue une "activité importante". En outre, de même que le FCMC, le FCR met en place un renouvellement tous les cinq ans de l'enregistrement des ONG qui reçoivent des financements étrangers, et introduit des frais d'enregistrement, alors que ce dernier est gratuit et permanent dans le cadre de la FCRA. Enfin, le FCR limite le montant maximum des financements étrangers que les ONG allouent à leur fonctionnement à 50%.

Par ailleurs, lors de la session parlementaire qui s'est tenue du 24 juillet au 25 août 2006, la Lok Sabha, la Chambre basse du Parlement, puis la Rajya Sabha, le Conseil des États, ont amendé la Loi sur la protection des droits de l'Homme de 1993 (*Protection of Human Rights Act, 1993 - PHRA*), ayant porté création de la Commission nationale des droits de l'Homme en Inde (NHRC). Malheureusement, si la NHRC est désormais en mesure de mener des visites de prison sans devoir avertir au préalable les autorités pénitentiaires, elle n'est toujours pas en mesure ni de visiter les centres de détentions utilisés par l'armée et les paramilitaires, ni d'enquêter sur l'existence de centre illégaux dans des États comme le Jammu et le Cachemire. Par ailleurs, le Comité de nomination des membres de la

NHRC n'est pas libre de toute influence politique, les représentants du gouvernement en formant les deux tiers. Enfin, les amendements adoptés octroient des pouvoirs accrus au secrétaire général de la Commission, un fonctionnaire directement nommé par le gouvernement central, certaines fonctions du président lui étant désormais déléguées.

Aux *Philippines*, un projet de loi anti-terroriste (*Senate Bill n° 2137*), qui accorde de larges pouvoirs à l'exécutif et lui confère les moyens de supprimer toute voix contestataire, devrait être discuté très prochainement au Sénat. En particulier, ce projet de loi sanctionne toute appartenance à une organisation considérée "terroriste", sans pour autant donner de définition claire de ce terme. De plus, la police, l'armée ou tout agent des forces de l'ordre, sans encourir de responsabilité pénale, peut mettre une personne suspectée de "terrorisme" sur écoute pendant 120 jours, sur la base de "motifs raisonnables"; ils sont également autorisés à l'arrêter ou à la placer en détention sans mandat d'arrêt pendant 15 jours. Le projet de loi autorise également le gel des comptes de toute personne suspectée d'être impliquée dans des "activités terroristes" (section 15), et prévoit la création d'un Conseil anti-terroriste dont la Présidente Gloria Macapagal-Arroyo serait à la tête, et qui serait à même d'interdire une organisation dite "terroriste" (section 20).

Au *Sri Lanka*, le Président Mahinda Rajapaksa a promulgué, le 6 décembre 2006, les Réglementations d'urgence (prévention du terrorisme et des activités terroristes)²³, qui s'inscrivent dans la lignée de précédentes lois d'exception en vigueur dans le pays. En particulier, ces réglementations introduisent des infractions terroristes larges et aux définitions vagues, susceptibles de criminaliser les activités de défense des droits de l'Homme, en particulier les libertés d'expression, d'association et de réunion²⁴. Il est à craindre que ceux cherchant une solution pacifique au conflit, les travailleurs humanitaires, les défenseurs des droits de l'Homme, les manifestants ou encore les jour-

23. *Emergency (Prevention and Prohibition of Terrorism and Specified Terrorist Activities) Regulations 2006*.

24. Selon l'article 7, une personne pourrait être condamnée à 5 à 10 ans de prison pour avoir, à son insu, soutenu, conseillé, encouragé, promu ou aidé une personne ou un groupe impliqué dans des activités terroristes (telles que définies dans les réglementations).

nalistes soient poursuivis en justice sur la base de ces réglementations²⁵. En effet, celles-ci criminalisent les activités qui nuisent à l'ordre public si leur objectif est d'apporter des "changements politiques ou gouvernementaux" ou de forcer le gouvernement "à faire ou à s'abstenir de faire une certaine action"²⁶. Un langage aussi vague est à même d'inclure des activités telles que l'organisation ou la participation dans des manifestations pacifiques ou des grèves. Selon ces réglementations, les organisations nationales et internationales doivent obtenir une autorisation préalable d'une "autorité compétente" afin de pouvoir intervenir auprès d'une personne ou d'un groupe suspecté d'être impliqué dans des "activités terroristes" (articles 11 et 12), ce qui est tout à fait à même de s'appliquer aux organisations fournissant de l'aide et de l'assistance dans les régions du nord et de l'est du pays. Les réglementations mettent également en place une "Cour d'appel", auprès de laquelle les décisions de l'"autorité compétente" peuvent être remises en question. Néanmoins, cette "Cour d'appel" est uniquement composée de représentants des principaux ministères du gouvernement (article 14). Quant à elle, la réglementation n°3 interdit la "promotion" ou "le soutien" de ceux impliqués dans des activités terroristes. La réglementation n°15 introduit de surcroît une clause d'impunité qui pourrait être utilisée afin de protéger les membres de la police et des forces armées. En effet, toute poursuite judiciaire sera suspendue si le fonctionnaire a agi "de bonne foi et dans l'accomplissement de ses fonctions". Une telle disposition ne peut que renforcer le climat d'impunité qui règne au Sri Lanka.

Par ailleurs, le 18 mai 2006, le Président Mahinda Rajapakse a décidé de nommer les membres de la Commission des droits de l'Homme lui-même, alors que le 17^e amendement de la Constitution sri lankaise stipule que seul le Conseil constitutionnel est mandaté pour ce faire. Cependant, le Conseil s'est dissout en octobre 2005 en raison de conflits entre les partis politiques, et le président a préféré passer outre les garanties du 17^e amendement, sans attendre la recons-

25. Cf. *Centre for Rule of Law*, Sri Lanka.

26. La définition de terrorisme selon la clause 16 inclut toute une variété de "conduites illégales", qui comprennent des activités ayant "causé la mort ou la destruction d'une propriété", "l'usage de la coercition, de l'intimidation ou de la contrainte" ou encore "la perturbation ou la menace à l'encontre de l'ordre public".

titution du Conseil²⁷. Un impact immédiat de ce changement dans la composition de la Commission a été la décision de mettre un terme à l'évaluation de plaintes déposées au sujet de la disparition de plus de 2 000 personnes, "sauf ordre contraire du gouvernement".

Les défenseurs en situation de conflits armés, d'opérations militaires ou de crises politiques

En 2006, les défenseurs des droits de l'Homme agissant dans les zones de conflit ou dans des pays en proie à des crises internes ont continué d'être victimes d'exactions commises par les parties au conflit.

En *Afghanistan*, défendre les droits de l'Homme reste une activité à haut risque. Ainsi, M. Mohammed Hashim, un employé afghan du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), a été tué par balle par six hommes non identifiés le 4 mars 2006 dans la région de Bala Buluk, (province de Farah)²⁸. Par ailleurs, le 25 septembre 2006, M^{me} Safia Ahmed-jan, directrice provinciale du ministère des Affaires relatives aux femmes, a été assassinée par deux tireurs à moto alors qu'elle se rendait à son bureau, à Kandahar. M^{me} Ahmed-jan était réputée pour son action en faveur des droits des femmes en Afghanistan, et notamment leur droit à l'éducation²⁹.

En *Birmanie*, le gouvernement militaire a adopté en 2006 de nouvelles restrictions à l'encontre des agences humanitaires, qui ont dû fermer certains de leurs programmes, limiter leurs déplacements ou encore faire face à des réglementations plus strictes pour obtenir des autorisations. L'exemple le plus emblématique est celui de la suspension forcée de la plupart des programmes du Comité international de la Croix Rouge (CICR)³⁰. En effet, en novembre 2006, le gouvernement a ordonné au CICR de fermer tous ses bureaux dans le pays. Par la suite, le chef de la police a indiqué que les activités du CICR n'avaient été que "temporairement suspendues", dans l'attente de nouveaux règlements relatifs aux fonctions des organisations étrangères,

27. Cf. *Centre for Rule of Law et Human Rights Features*, HRF/147/06, 15 août 2006.

28. Cf. www.un.org/french/news, n° PPQ/4594, 6 mars 2006.

29. Cf. Institut international de recherche et de formation des Nations unies pour la promotion de la femme (UN-INSTRAW) et www.defendingwomen-defendingrights.org/afghanistan_dow_killed.php.

30. Cf. Comité international de la Croix-Rouge (CICR), communiqué de presse du 27 novembre 2006.

les activités du CICR étant “susceptibles de nuire à la paix et à la stabilité”. En outre, le 26 mars 2006, la section française de Médecins sans frontières (MSF) a décidé de quitter la Birmanie, après s’être vu imposer de nombreuses restrictions à ses déplacements et avoir fait l’objet de fortes pressions³¹.

Par ailleurs, en février 2006, le gouvernement a publié des “Lignes directrices pour les agences des Nations unies, les organisations internationales et les ONG”. Il est désormais requis pour toutes les ONG de s’enregistrer auprès du ministère de l’Intérieur; tous les travailleurs humanitaires internationaux doivent être accompagnés de proches du gouvernement dans leurs déplacements; et tous les fonds humanitaires doivent passer par la Banque du commerce extérieur de Birmanie. L’ensemble de leurs activités doit également être approuvé par des comités d’aide locaux et les organisations doivent demander une autorisation avant de tenir des ateliers en dehors de leurs bureaux³².

Aux *Iles Fidji*, le 4 décembre 2006, M^{me} Imrana Jalal, membre du Conseil d’administration du Mouvement des droits de l’Homme des femmes aux îles Fidji (FWRM), a reçu des menaces par téléphone, après que le FWRM eut publié plusieurs interventions publiques dénonçant l’absence de démocratie depuis le coup d’État de 2000 et appelant au rétablissement de la démocratie et de l’État de droit à Fidji. Notamment, M^{me} Jalal a été menacée d’être violée, la personne anonyme qui l’a appelée lui ayant dit qu’ils allaient “la faire taire à jamais”. De même, M^{me} Virisila Buadromo, directrice exécutive de FWRM, a reçu l’ordre de “cesser ce qu’elle fait”, par téléphone, par un homme qui s’est identifié comme appartenant à l’armée³³.

Au *Népal*, la répression de la société civile qui avait suivi la prise du pouvoir par le Roi le 1^{er} février 2005 s’est intensifiée après le 17 janvier 2006, à la suite de l’instauration d’un couvre-feu et de l’interdiction complète des manifestations ordonnées par le gouvernement dans les districts de Katmandou et de Lalitpur jusqu’au 23 janvier

31. Cf. Médecins sans frontières (MSF).

32. Cf. *International Crisis Group, Myanmar: New Threats to Humanitarian Aid*, 8 décembre 2006.

33. Cf. http://www.defendingwomen-defendingrights.org/fiji_whrd_threatened.php. Le 5 décembre 2006, l’armée, menée par le contre-amiral Voreqe Bainimarama, a renversé le gouvernement nationaliste du Premier ministre Laisenia Qarase, qui avait été réélu en mai 2006 pour un mandat de cinq ans. Notamment, le Parlement a été dissous et un état d’urgence a été décrété.

2006. Lors des couvre-feux instaurés à de nombreuses reprises de janvier à avril 2006, et notamment du 5 au 12 avril puis les 20 et 21 avril 2006, le gouvernement a non seulement interdit le déploiement de membres de la société civile et d'organisations de défense des droits de l'Homme, mais aussi celui d'équipes des Nations unies d'observation de la situation des droits de l'Homme, en violation du mémorandum d'entente (MOU) signé entre le gouvernement et le bureau du Haut commissariat aux droits de l'Homme au Népal (OHCHR), et les empêchant par là-même de mener à bien leurs activités d'observation des violations des droits de l'Homme et d'assistance à la population. Ainsi, le 20 avril 2006, des membres du OHCHR, d'organisations de droits de l'Homme, et même des ambulances n'ont pu obtenir d'autorisation leur permettant de déroger au couvre-feu, les empêchant de porter secours aux victimes blessées par les tirs des policiers ou leurs coups lors de la répression des manifestations.

Pendant, la décision du Roi Gyanendra de ré-instaurer, le 24 avril 2006, la Chambre des représentants, alors dissoute, et la signature de l'Accord global de paix (*Comprehensive Peace Agreement*), le 21 novembre 2006, entre le gouvernement et le Parti communiste du Népal (maoïste), dans lequel les deux parties s'engagent à mettre un terme à plus de dix ans de conflit, à rédiger une nouvelle Constitution et à mettre en place un gouvernement intérimaire, sont porteuses d'espoir quand à la possibilité d'une amélioration de la situation des défenseurs des droits de l'Homme en 2007.

Aux *Philippines*, outre la répression violente de manifestations, notamment dans le cadre de la proclamation de l'état d'urgence du 24 février au 3 mars 2006³⁴, le nombre des exécutions extrajudiciaires à l'encontre des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes, des avocats, des syndicalistes et des dirigeants communautaires, qui dénoncent les violations commises par le gouvernement et l'armée, s'est accru de façon dramatique en 2006. Les régions les plus affectées sont celles où l'on observe une forte présence militaire, notamment les îles Sulu, les îles de Luzon et le centre des Philippines. En effet, dans le contexte plus général de la poursuite des opérations contre-révolutionnaires visant des unités de la Nouvelle armée populaire (NPA), la branche armée du Parti

34. Cf. ci-dessus.

communiste des Philippines, des détentions arbitraires, des exécutions extrajudiciaires ou encore des actes de torture continuent d'être signalés à l'encontre non seulement de personnes soupçonnées d'appartenir à la NPA, mais aussi de militants associatifs, de prêtres, d'avocats, de membres de partis politiques de gauche légaux, considérés par les autorités comme étant des sympathisants du mouvement communiste en général, et des journalistes.

Les auteurs de ces exécutions sont généralement des hommes non identifiés, à moto, suspectés d'avoir des liens avec l'armée, la police et les autres forces de l'ordre et qui, le plus souvent, restent à l'abri de toute poursuite, agissant ainsi dans la plus complète impunité. Car si une force opérationnelle, la "Task Force USIG", a été créée le 13 mai 2006 par le département de l'Intérieur et du gouvernement local afin d'enquêter sur les exécutions extrajudiciaires de journalistes et d'hommes politiques, et si une commission indépendante pour remédier à ces exécutions extrajudiciaires a été mise en place le 21 août 2006, à la tête de laquelle se trouve M. Jose Melo, juge associé à la Cour suprême, il est à craindre que ces mesures restent superficielles. En effet, cette situation est de surcroît aggravée par l'incapacité, le manque de volonté, voire la complicité du gouvernement à poursuivre les auteurs de ces violations, y compris les entreprises minières ou d'exploitation du bois, les gros propriétaires terriens et les groupes armés. Ainsi, dans son discours à la Nation, le 24 juillet 2006, la Présidente Macapagal Arroyo a fait l'éloge du général Jovito Palparan, commandant de la septième division d'infanterie, pour "sa lutte contre les ennemis" dans le Luzon central³⁵. Or ce dernier est réputé pour ses attaques à l'encontre des défenseurs de droits de l'Homme et serait à l'origine de l'enlèvement et de l'assassinat de plusieurs d'entre eux³⁶.

En *Thaïlande*, en dépit des excuses présentées par le premier ministre issu du coup d'État à la population des provinces du sud pour la violente politique de répression menée par le gouvernement précédent, la violence a persisté. Dans ce contexte, MM. Asan Yamaleh et Muhammad Dunai Tanyeenno, deux chefs de village qui avaient aidé des villageois victimes d'actes de violence dans les provinces du sud à soumettre leurs cas auprès des autorités, ont été assassinés en octobre 2006.

35. Cf. www.bulatlat.com.

36. Cf. rapport annuel 2005.

Au *Sri Lanka*, depuis que la guerre s'est intensifiée en juillet 2006 entre le gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), le gouvernement a imposé un embargo non officiel sur l'aide humanitaire dans les zones contrôlées par les LTTE, qui combattent l'armée depuis plus de trente ans afin d'obtenir la création d'un État pour la minorité tamoule dans le nord et le nord-est du pays. Non seulement il est désormais plus difficile pour les agences humanitaires de porter secours aux populations civiles en raison des conflits incessants, mais les attaques, les menaces et les restrictions à l'encontre des travailleurs humanitaires, des défenseurs oeuvrant en faveur de la paix et des journalistes ont également augmenté, notamment dans les provinces du nord et de l'est. Ainsi, le 6 août 2006, 17 employés sri-lankais de l'ONG française Action contre la faim (ACF) ont été tués à bout portant à l'est du pays, dans leurs bureaux, à Muttur, ville à majorité musulmane, située dans une région qui constitue l'épicentre des combats entre l'armée sri lankaise et la rébellion des Tigres tamouls. Selon l'enquête menée par la Mission de contrôle de la trêve au Sri Lanka (SLMM), ils auraient été exécutés par les forces de sécurité sri lankaises. Le 7 août 2006, ACF a décidé de suspendre ses activités au Sri Lanka, qu'elle a finalement reprises en décembre 2006 face à la dégradation rapide de la situation humanitaire dans le pays³⁷. Le 29 septembre 2006, une grenade a explosé devant les bureaux du CICR à Jaffna, causant des dommages matériels³⁸. La SLMM a également été attaquée et les membres de la Commission nationale des droits de l'Homme à Jaffa ont reçu des menaces de mort. Les ONG, mais aussi le Haut commissariat aux réfugiés et la SLMM se sont vu imposer des restrictions dans leurs déplacements dans les zones de conflit. Ces restrictions et attaques à l'encontre des travailleurs humanitaires ont conduit plusieurs agences, dont Oxfam, Care et Caritas, à suspendre leurs activités humanitaires³⁹.

37. Cf. Action contre la faim (ACF), communiqués de presse des 9 août et 4 décembre 2006.

38. Cf. CICR, 30 septembre 2006.

39. Cf. Forum-Asia.

De surcroît, fin août 2006, une nouvelle circulaire a été adoptée par le ministère de la Défense demandant à l'ensemble des travailleurs humanitaires de s'enregistrer auprès du ministère de la Défense, en plus de leur enregistrement auprès du ministère de la Protection sociale. Ces mesures, qui viennent s'ajouter aux Réglementations d'urgence promulguées en décembre 2006, dont les dispositions risquent également d'affecter l'activité des ONG humanitaires⁴⁰, auraient pour but de décourager les ONG de travailler dans les régions au nord et à l'est du pays.

Répression des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

Défenseurs des droits des minorités et des droits à la santé, au logement et à la terre

En 2006, les défenseurs des droits des minorités et des droits à la santé, au logement et à la terre ont continué de payer un lourd tribut en raison de leurs activités en faveur des défavorisés et de leur opposition à des groupes d'intérêts très puissants. La collusion, voire la complicité des autorités dans ces attaques croissantes reste une constante dans la région.

Ainsi, au *Bangladesh*, les défenseurs engagés sur la questions des droits des minorités religieuses font l'objet de harcèlement, à l'exemple des quatre journalistes, MM. Niamul Kabir Sajal, du *Dainik Prothom Alo*, Babul Hossain, du *Dainik Janakantha*, Mir Golam Mostafa, du *Dainik Shamokal*, et Nuruzzaman, photo-reporter, qui ont été battus par des miliciens locaux et ont dû être hospitalisés après s'être rendus dans un village du district de Hatilet (au nord de Dacca) pour enquêter sur des menaces contre la minorité religieuse Ahmadiyah, le 16 novembre 2006. Ces journalistes ont porté plainte, six des agresseurs ont été arrêtés, mais leur chef est toujours en liberté⁴¹.

Au *Cambodge*, les défenseurs sont particulièrement visés pour leurs activités de défense des droits à la terre et aux ressources naturelles : la nette augmentation des conflits fonciers, les personnes riches et

40. Cf. ci-dessus.

41. Cf. Reporters sans frontières (RSF), 22 novembre 2006.

puissantes s'appropriant les terres des plus démunis, s'accompagne d'une recrudescence des menaces et agressions à l'encontre des activistes et représentants communautaires qui défendent les droits de leurs concitoyens. Si les actes de répression à leur encontre vont des menaces verbales à l'agression physique, ils font aussi fréquemment l'objet de poursuites judiciaires arbitraires, souvent sur la base de la Loi foncière de 2001 et de la Loi forestière de 2002, les défenseurs étant alors accusés de violation du droit à la propriété. Bien souvent, lorsque les défenseurs sont libérés sous caution, les charges à leur encontre restent pendantes indéfiniment, ce afin de les dissuader de poursuivre leurs activités de défense des droits de l'Homme. Par ailleurs, si, le 15 mars 2006, le premier ministre Hun Sen a décidé de libérer l'ensemble des villageois détenus en raison de conflits fonciers, nombreux sont ceux qui depuis ont été arrêtés. Les menaces les plus graves pèsent sur ceux agissant individuellement, sans soutien d'organisation⁴². D'autre part, en août 2006, M. You Saravuth, ancien rédacteur en chef du bi-hebdomadaire *Sralanh Khmer*, a obtenu l'asile en Thaïlande par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) après avoir été poursuivi pour "désinformation" et après avoir été menacé par M. Okhna Hun Tho, neveu du premier ministre, suite à la publication, en juin 2006, d'un article dénonçant son implication dans une saisine illégale de parcelles de terre dans la province de Mondolkiri⁴³.

De même, les ONG se voient régulièrement empêchées d'observer des expulsions de paysans. Ainsi, le 6 juin 2006, des ONG de défense des droits de l'Homme et des membres du OHCHR n'ont pu se rendre à Sambok Chab, à Phnom Penh, lors d'une expulsion forcée qui a conduit à l'arrestation de huit villageois. De même, le 29 juin 2006, deux membres de la LICADHO ont été empêchés d'observer l'expulsion forcée de 168 familles, habitant le village de Srae Ampel, Snaor, district d'Ansnoul au Kandal. Ils ont été brièvement arrêtés et interrogés par la police, et n'ont pas pu prendre de photographies.

En outre, les défenseurs qui tentent de venir en aide aux demandeurs d'asile ont également été victimes de menaces et d'actes de harcèlement. En effet, en 2006, les membres de la tribu des Montagnards ont

42. Cf. LICADHO, *Attacks and Threats Against Human Rights Defenders in Cambodia Briefing Paper 2006*, décembre 2006.

43. Cf. Exchange international de la liberté d'expression (IFEX).

continué de chercher refuge au Cambodge, suite à la persécution politique et religieuse dont ils font l'objet au Vietnam. Cependant, les autorités n'ont eu de cesse de harceler les défenseurs qui ont tenté de les aider dans leurs prises de contact avec le HCR. Par exemple, le 31 août 2006, M. Kong Sok, qui avait accompagné trois requérants d'asile Montagnards jusqu'aux bureaux du HCR à Phnom Penh, a été arrêté au HCR par la police. Il a été placé en détention à la prison de Prey Sar et condamné à une peine de trois mois de prison par la Cour de Phnom Penh le 1^{er} décembre 2006, pour avoir "aidé ou caché" des étrangers à entrer illégalement au Cambodge.

En *Chine*, les défenseurs dénonçant les expulsions forcées continuent de faire l'objet d'une répression incessante. En effet, les projets de rénovation urbaine à grande échelle sont légion dans toutes les grandes villes du pays, entraînant des évictions forcées massives. Les mouvements de protestation ont pris de l'ampleur et sont réprimés sans merci. La répression est particulièrement sévère à l'encontre de ceux qui sont perçus comme les meneurs de ces protestations, et les avocats qui les défendent. Ainsi, M. Huang Weizhong, défenseur des droits des paysans de Putian, a été reconnu coupable d'avoir "rassemblé une foule dans l'intention de nuire à l'ordre public" par la Cour du district de Chengxiang, et condamné à trois ans de prison le 17 mai 2006. De même, M. Niu Yuchang, directeur de l'Institut des études sociales de Pékin "Sancundadi", a été placé en résidence surveillée en juillet 2006, après avoir enquêté et documenté les violations commises à l'encontre de paysans pétitionnaires protestant contre leur expulsion forcée depuis 2000. M. Niu Yuchang est régulièrement détenu, mis en résidence surveillée ou placé dans des hôpitaux psychiatriques en raison de ses activités⁴⁴.

De même, les militants de la lutte contre le SIDA sont souvent victimes d'actes de harcèlement car ils mettent en cause la responsabilité des pouvoirs publics dans le développement de l'épidémie, notamment par le biais de transfusions de sang contaminé. Ainsi, M. Hu Jia, militant actif de la lutte contre le SIDA à Shanghai et co-fondateur et ancien directeur de l'Institut Aizhixing pour l'éducation à la santé, a été détenu du 16 février au 28 mars 2006. En outre, le 18 octobre 2006, les autorités de la région autonome de Xinjiang ont donné

44. Cf. CRD.

l'ordre de fermer *Snow Lotus*, une ONG qui lutte contre le SIDA, qui n'était pas enregistrée.

Enfin, la répression touche également les défenseurs du droit à l'environnement, dont les activités menacent les intérêts économiques d'acteurs privés généralement en collusion avec les gouvernements locaux. Par exemple, M. Sun Xiaodi, qui dénonce depuis dix ans la contamination radioactive issue d'une mine d'uranium, dans la préfecture autonome tibétaine de Gannan (Gansu), et en particulier la revente illégale de matériels contaminés et l'existence d'activités minières illégales, a été brièvement détenu en avril 2006. Il est depuis constamment surveillé par la police et sa femme et sa fille ont également fait l'objet d'actes de harcèlement. De surcroît, le 11 août 2006, M. Tan Kai, l'un des fondateurs de l'ONG environnementale *Green Watch*, a été condamné à 18 mois de prison pour "obtention illégale de secrets d'État" par la Cour intermédiaire municipale populaire de Hangzhou.

En *Corée du Sud*, plusieurs manifestations ont été organisées en juillet 2006 afin de protester contre les expropriations violentes de terres appartenant à des paysans de Daeuchuri (région de Pyungtaek) et de Doduri, dans le cadre de l'expansion d'une base américaine, Camp Humphreys. Le dernier jour de cette marche, 45 manifestants ont été arrêtés lors de la dispersion violente des participants qui s'étaient rendus vers le centre de détention de Pyungataek afin de demander la libération du chef du village de Daechuri, détenu et poursuivi pour avoir organisé ces manifestations "illégalles"⁴⁵.

En *Inde*, les défenseurs qui luttent en faveur des droits des personnes déplacées en raison du projet de construction de barrages sur le fleuve de la Narmada, affectant les écosystèmes et obligeant aux déplacements de millions de paysans pauvres, qui appartiennent principalement aux communautés tribales de pêcheurs et à la caste des Dalits, font également l'objet de nombreuses représailles. Ainsi, le 5 avril 2006, M^{me} Medha Patkar, fondatrice et dirigeante du Mouvement de sauvegarde du fleuve Narmada (NBA), une coalition d'organisations locales hostiles aux barrages en Inde, et M. Jamsingh Nargave, militant du NBA, ont été conduits dans un hôpital gouvernemental, lors d'une manifestation pacifique à Delhi, où ils ont été détenus plusieurs jours

45. Cf. Forum Asia, vol. 2 n°2, deuxième trimestre 2006.

par la police. D'autre part, en décembre 2006, M^{me} Medha Patkar a été détenue de façon arbitraire alors qu'elle venait manifester son soutien à des paysans et des villageois de Singur, district de Hooghly (Bengale occidentale), menacés d'expulsion en raison de l'établissement d'une industrie de construction automobile sur des terres agricoles.

En *Malaisie*, 23 villageois et défenseurs du droit au logement ont été détenus le 20 novembre 2006 alors qu'ils tentaient de défendre le droit au logement de la population pauvre de Kampung Berembang, à Jalan Ampang. En effet, 50 familles qui y habitent depuis plus de 30 ans ont été expulsées de force et ont vu leurs maisons détruites, dans le cadre de la politique du gouvernement de Selangor de "Zéro squatters".

D'autre part, les défenseurs qui font la promotion de la liberté de religion sont eux aussi visés, le gouvernement ayant donné des instructions pour que la question de la liberté de religion ne soit pas abordée ouvertement. Les défenseurs ont également dû renoncer à certaines conférences en raison d'attaques émanant de groupes fondamentalistes, à l'exemple de Article 11, une coalition de treize ONG.

Au *Pakistan*, les personnes engagées dans la défense des droits des femmes ont été de plus en plus ciblées, dans un contexte de répression croissante de la part de groupes extrémistes⁴⁶.

Aux *Philippines*, plusieurs dirigeants paysans ont été assassinés en 2006 en lien avec des conflits relatifs aux réformes agraires, à l'exemple de M. Antonio Adriaes, dirigeant paysan à San Isidro, assassiné le 10 janvier 2006.

En *Thaïlande*, où des assassinats de défenseurs de l'environnement ont déjà eu lieu par le passé, et ce en toute impunité⁴⁷, M. Thares Sodsri, défenseur du droit à l'environnement dans le district de Ban Kha, province de Rachaburi, a disparu depuis le 1^{er} décembre 2006. Deux semaines plus tôt, M. Thares avait remis une vidéo au ministre des Ressources naturelles et de l'environnement, qui montrait l'exploitation illégale d'une forêt par un dirigeant politique local à Ratchaburi. M. Thares devait aussi témoigner à un procès contre plusieurs personnes suspectées de s'être illégalement appropriées des terrains boisés.

46. Cf. HRCF.

47. Cf. compilation des cas ci-après concernant l'impunité de l'assassinat de M. Charoen Wat-aksorn.

Répression à l'encontre des syndicalistes

Les dirigeants syndicaux n'ont pas non plus été épargnés en 2006, qui a vu une explosion des cas d'arrestations arbitraires, d'agressions, de menaces et d'actes de harcèlement à leur rencontre.

Au *Cambodge*, cette augmentation de la répression à l'égard des dirigeants syndicaux reflète la détérioration des conditions de travail et du niveau de vie des ouvriers. Si certaines grèves sont tolérées, la plupart ont été réprimées par la force et suivies d'arrestations arbitraires de dirigeants syndicaux accusés d'avoir "incité" les ouvriers à se mettre en grève. Par exemple, le 13 juin 2006, MM. Lach Sambo, Yin Khun, Sal Kimsan et Heng Samnang, membres du Syndicat libre des travailleurs (FTU) au sein de l'usine textile du district d'Ang Snoul, ont été accusés de "coups et blessures" et de "destruction de propriété" par la Cour provinciale de Kandal. Ils ont été condamnés à un an de prison avec sursis et à une amende de huit millions de riels (1 500 euros). Le 3 juillet 2006, les trois hommes ont à nouveau été arrêtés chez eux par la police puis accusés de "détention illégale" et conduits à la prison provinciale de Kandal. Le 7 août 2006, ils ont été condamnés à une peine supplémentaire de trois ans de prison avec sursis. De surcroît, les dirigeants syndicaux ont également fait l'objet d'agressions physiques, à l'exemple de plusieurs dirigeants du FTU à Phnom Penh.

En *Chine*, où la liberté syndicale continue d'être inexistante, il reste extrêmement difficile pour les travailleurs de défendre leurs droits. Ainsi, M. Yao Fuxin, militant de la cause ouvrière de la province de Liaoning, reste en détention depuis mars 2002 pour "atteinte à la sûreté de l'État", après avoir dirigé une manifestation d'ouvriers dans le nord est de la Chine, afin de protester contre la corruption et le non-paiement d'arriérés de salaire.

En *Corée du Sud*, en juillet et en août 2006, plus de 63 syndicalistes ont été arrêtés pour avoir participé à la grève lancée le 1^{er} juillet 2006 par le syndicat "Pohang", affilié à la Fédération coréenne des syndicats du commerce et de l'industrie du bâtiment (KFCITU), afin de demander une augmentation des salaires, une semaine de cinq jours et de meilleures conditions de travail. Le 1^{er} août 2006, M. Ha Joong Keun, membre de la KFCITU, est décédé des suites de coups infligés par la police anti-émeute le 16 juillet 2006, lors d'une manifestation en soutien au sit-in pacifique organisé par les ouvriers de la

Corporation d'acier de Pohang (POSCO), le 13 juillet 2006⁴⁸. Enfin, les membres du Syndicat des fonctionnaires coréens (KGEU) font l'objet d'une répression incessante.

En *Iran*, les syndicats, de plus en plus présents et actifs, ont fait l'objet d'une répression accrue. Ainsi, les membres du Syndicat des travailleurs de Téhéran et de la compagnie des bus suburbains (*Sherkat-e Vahed*) ont été particulièrement pris pour cibles. Notamment, en janvier 2006, le maire de Téhéran a déclaré le syndicat illégal, disant que ses membres étaient des "saboteurs" et des "subversifs". Le 27 janvier 2006, près de 100 membres du syndicat ont été arrêtés, avant d'être libérés en février. Le 19 novembre 2006, M. Mansoor Osanloo, président du syndicat, et M. Ebrahim Madadi, vice-président, ont été arrêtés par des policiers en civil. M. Osanloo a été libéré le 19 décembre 2006, après avoir payé une caution de 150 millions de toman (125 000 euros). De même, fin 2006, les poursuites judiciaires à l'encontre de M. Mahmoud Salehi, porte-parole du Comité organisationnel pour la création de syndicats et ancien président du Syndicat des travailleurs boulangers de Saqez, de M. Mohsen Hakimi, membre de l'Association des écrivains iraniens, de M. Jalal Hosseini, de M. Borhan Divangar, et de M. Mohammad Abdipoor, membres du Syndicat des travailleurs boulangers de Saqez, restent pendantes devant la juridiction d'appel.

Aux *Philippines*, où la situation des dirigeants syndicaux reste fort préoccupante, de nombreux syndicalistes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires en 2006, à l'exemple de M. Napoleon Pornasoro, secrétaire général des Enseignants du sud Tagalog pour le développement (STATEMENT) et membre du Conseil national de l'Alliance des enseignants concernés (ACT), assassiné le 27 février 2006, ou encore de M. Sanito Bargamento, membre de la Fédération nationale des ouvriers dans l'industrie du sucre (NFSW), tué par balles le 2 septembre 2006.

48. Cf. Confédération indépendante des syndicats libres (CISL), communiqué du 8 août 2006, et KCTU.

Poursuite de la répression à l'encontre des cyber-dissidents

En 2006, la répression n'a eu de cesse de s'intensifier à l'encontre des cyber-dissidents, ces défenseurs qui utilisent Internet pour promouvoir les droits de l'Homme et la démocratie.

En *Birmanie*, la politique en matière d'Internet est encore plus répressive que celle de ses voisins chinois et vietnamiens. Ainsi, en juin 2006, les autorités s'en sont prises aux services de téléphonie et de *chat* sur Internet avec un double objectif : d'une part préserver le marché des télécommunications longues distances jusque-là contrôlé par des entreprises d'État ; d'autre part écarter les cyber-dissidents de ce moyen de communication difficile à mettre sur écoute⁴⁹. Les autorités, qui bloquent déjà l'accès aux services de mail de Yahoo! et Microsoft (Hotmail), veulent obliger les internautes birmanes à utiliser les comptes Mail4U délivrés par Myanmar Teleport, une entreprise d'État qui filtre et contrôle le contenu des courriels. Fin mai 2006, au moment où l'assignation à résidence de M^{me} Aung San Suu Kyi a été prolongée, Internet avait été complètement coupé en Birmanie. Seuls les sites locaux du Myanmar Wide Web, un Intranet national composé de sites agréés par le régime, étaient alors accessibles. En outre, les propriétaires de cafés Internet sont obligés de demander les papiers d'identité de leurs clients et d'installer des logiciels qui prennent des captures d'écran toutes les cinq minutes afin de surveiller l'activité des internautes. Par ailleurs, les autorités birmanes ont ordonné le filtrage des journaux en ligne indépendants, des sites engagés dans la défense des droits de l'Homme ou la promotion de la démocratie et les publications soutenant les revendications du peuple Karen (ethnie présente dans l'est du pays en lutte contre la junte). Enfin, selon une loi de 2000, s'exprimer en ligne sur des sujets politiques et publier des écrits "susceptibles de nuire aux intérêts de l'Union de Myanmar" ou "directement ou indirectement nuisibles à la politique de l'État en matière de sécurité" est passible d'une peine de six mois de prison⁵⁰.

En *Chine*, suite à l'émission, en septembre 2005, par le Bureau étatique du conseil d'information (*State Council Information Bureau*) et le ministère de l'Industrie de l'Information (MII), de "onze

49. Cf. RSF, novembre 2006.

50. Cf. RSF, 4 juillet 2006.

commandements” devant régir les blogs et les sites Internet dans le pays, le contrôle et la surveillance des blogueurs et des exploitants de sites se sont intensifiés en 2006. Ainsi, le 25 janvier 2006, Google Inc. a lancé Google.cn, une version de son moteur de recherche basée en Chine qui filtre et censure les résultats de recherches utilisant des termes jugés politiquement sensibles par les autorités chinoises⁵¹. En outre, une recrudescence de la censure des publications en ligne a pu être observée en 2006, les autorités cherchant de plus en plus à museler les cyber-dissidents en censurant leurs publications⁵² et accusant les sites interdits d’être impliqués dans des activités criminelles. Ces nouveaux efforts pour contrôler les médias apparaissent également comme la réponse du gouvernement au mécontentement populaire suite à la dénonciation de plusieurs cas de scandales publics, impliquant des saisies de terres, de corruption et de dangers environnementaux. Ainsi, le ministère de la Sécurité publique, cité par l’agence officielle *Chine Nouvelle*, a déclaré avoir fermé plus de 320 sites “illégaux” et supprimé 15 000 éléments “dangereux” sur Internet entre les 6 et 8 septembre 2006. Si la plupart auraient été réellement impliqués dans des activités criminelles telles que la vente d’armes, d’explosifs, de narcotiques, les jeux d’argent et l’escroquerie en ligne, plusieurs l’ont été pour des raisons politiques. Par exemple, le 25 juillet 2006, le gouvernement de Pékin a fermé le site Internet “Century China”, qui servait de forum public de discussion sur des questions politiques, sociales et culturelles. Le site était en service depuis six ans, et était notamment utilisé par des avocats et des défenseurs à l’intérieur et l’extérieur de Chine afin de faire la promotion de la liberté d’expression⁵³.

Enfin, le 10 septembre 2006, l’agence de presse officielle *Xinhua* a publié des “Mesures pour la gestion de la diffusion de nouvelles et d’informations en Chine par les agences de presse étrangères” (*Measures for Administering the Release of News and Information in China by Foreign News Agencies*), entrées en vigueur immé-

51. Cf. HRIC, janvier 2006.

52. Selon HRIC, le Centre d’information pour les droits de l’Homme et la démocratie aurait annoncé que les autorités chinoises avaient créé une liste noire contenant les noms de quelque 20 000 cyber-dissidents.

53. Cf. CRD.

diatement⁵⁴, et remplaçant des réglementations datant de 1996. En particulier, ces mesures font la liste des informations qui ne doivent pas être publiées, dont celles qui sont susceptibles de mettre en danger la sécurité nationale de la Chine, sa réputation et ses intérêts, ou celles qui promeuvent des thèmes interdits par la loi chinoise. Ces mesures confèrent également le pouvoir à *Xinhua* de sélectionner les informations à diffuser, et interdisent aux agences de presse étrangères de solliciter directement des abonnés.

En *Iran*, des milliers de blogs et de sites Internet ont continué d'être filtrés en 2006 et, depuis l'été 2006, les censeurs semblent avoir concentré leurs efforts sur les publications traitant des droits des femmes⁵⁵. En outre, le 27 novembre 2006, le Conseil des ministres a décidé que tous les sites qui traitent de l'Iran devraient s'enregistrer auprès du ministère de la Culture dans les deux mois. Cette nouvelle réglementation, qui semble difficilement applicable, devrait surtout permettre aux autorités de justifier la fermeture de sites d'informations indépendants.

D'autre part, plusieurs blogueurs et cyber-dissidents ont été arrêtés, parmi lesquels M. Arash Sigarchi, rédacteur en chef du quotidien *Gylan Emroz*, détenu depuis le 26 janvier 2006⁵⁶. Il a été condamné quatre jours auparavant à trois ans de prison pour "insulte envers le Guide suprême" et "propagande contre le régime".

En *Malaisie*, le ministre des Sciences et des technologies, M. Kong Cho Ha, a déclaré, le 3 décembre 2006, que le gouvernement comptait mettre en place des régulations visant à empêcher les "utilisations malveillantes" d'Internet et la diffusion par les blogueurs d'informations nuisant à l'"harmonie sociale" du pays. M. Kong Cho Ha a affiché clairement sa volonté de réguler les informations diffusées par les blogueurs, alors que le ministère de l'Énergie, de l'eau et des communications en a habituellement la charge. Le gouvernement envisage par ailleurs d'exiger des blogueurs qu'ils s'enregistrent auprès du ministère de l'Information. Bien que M. Kong Cho Ha ait reconnu que ce système était difficilement applicable, il pousserait néanmoins les

54. Cf. HRIC, 11 septembre 2006.

55. Cf. RSF, novembre 2006.

56. Cf. RSF.

blogueurs malaisiens qui osent critiquer le gouvernement à retirer ou autocensurer leur publication⁵⁷.

En *Thaïlande*, le 15 novembre 2006, l'Assemblée législative nationale (NLA) a approuvé le principe d'un projet de loi autorisant la poursuite en justice des auteurs d'infractions commises sur ordinateur, de nature à nuire à la liberté d'expression sur Internet. En effet, le projet de loi, qui vise principalement à sanctionner le piratage et la pornographie informatiques, met également en place des clauses de sauvegarde en lien avec la sécurité nationale (article 13), l'ordre public et la réputation individuelle qui, en l'absence de définitions claires, pourraient conduire à des abus, notamment à l'égard de toute position critique du gouvernement. Fin 2006, si ce projet de loi a été adopté par le cabinet, il n'a pas encore été soumis à la NLA⁵⁸.

Au *Vietnam*, les autorités ont poursuivi leur campagne de répression à l'encontre de la liberté d'expression et des cyber-dissidents⁵⁹. Ainsi, le 18 août 2006, M. Truong Quoc Huy a été interpellé par les services de sécurité dans un café Internet de Ho Chi Minh Ville. Arrêté une première fois en octobre 2005, le jeune homme avait déjà passé neuf mois en prison pour avoir participé à des forums de discussion en faveur de la démocratie. Il est de nouveau accusé d'avoir voulu "renverser le pouvoir". Son frère, Truong Quoc Truan, a également été arrêté et interrogé par la police. Relâché le lendemain, il est désormais placé en résidence surveillée⁶⁰.

Par ailleurs, le 1^{er} juillet 2006, le décret 56/2006/ND-CP sur les "sanctions administratives relatives dans le domaine de la culture et de l'information", signé le 6 juin 2006 par le premier ministre Phan Van Khai, est entré en vigueur. L'adoption de ce décret a suivi de quelques mois les scandales de corruption touchant les plus hautes sphères de l'État et du Parti ainsi que la demande subséquente du premier ministre Phan Van Khai de punir les agences de presse et les journalistes qui avaient mis à jour ces scandales. Ce texte, qui permet de sanctionner les comportements que le Code pénal ne peut appréhender, punit d'amendes exorbitantes, jusqu'à 30 millions de dong (un peu plus de

57. Cf. RSF, 4 décembre 2006.

58. Cf. IFEX, 17 novembre 2006.

59. Cf. Comité Vietnam pour la défense des droits de l'Homme.

60. Cf. RSF, 22 août 2006.

1 400 euros), la diffusion par tous moyens (Internet, radio, imprimés, etc.) d'informations à "contenu nocif", dont aucune définition n'est fournie. Selon l'article 7, toute personne utilisant Internet pour diffuser des communiqués de presse, des informations ou des journaux en ligne sans autorisation peut être condamnée à une amende allant jusqu'à 20 millions de dong (945 euros); et jusqu'à 30 millions de dongs si elle diffuse des bulletins imprimés, des émissions de radio etc. De même, selon l'article 21 la divulgation de "secrets d'État ou du Parti" au sens le plus large et la dissémination de "l'idéologie réactionnaire" sont très sévèrement punies (30 millions de dongs d'amende). L'article 17 du décret porte spécifiquement sur l'Internet et met en place un régime d'autorisation préalable pour la navigation sur Internet ou l'envoi de courriers électroniques puisque les clients des cybercafés devront informer, sous peine d'amende, le propriétaire de l'établissement (lui-même responsable) du contenu de ce qu'ils consulteront, enverront ou mettront sur leurs sites Web par le biais d'Internet sous peine d'amende⁶¹.

Parallèlement, les autorités vietnamiennes ont lancé le 1^{er} juillet 2006, pour trois mois, une vaste campagne de contrôle des fournisseurs d'accès, cybercafés, hôtels, et de tout autre lieu offrant un accès à Internet.

Enfin, le premier ministre Nguyen Tan Dung a réaffirmé la nécessité de contrôler et réprimer, entre autres, les sites Internet qui "violeraient les lois" et dévoileraient des "secrets d'État"⁶².

61. Selon l'article 17, toute personne qui poste des informations "nuisibles" pouvant avoir des "conséquences graves" est passible d'une amende d'un montant allant jusqu'à 25 millions de dongs, et les utilisateurs d'Internet qui envoient ou reçoivent de telles informations "nuisibles", ou qui circulent des informations non autorisées par l'État sont passibles d'une amende entre trois et dix millions de dongs. Les autorités sont aussi susceptibles de confisquer des ordinateurs et de suspendre des comptes Internet entre 90 et 180 jours. Les fournisseurs d'accès et les cyber-cafés qui autorisent leurs clients à accéder à des informations "nuisibles" sont passibles d'une amende allant de un à trois millions de dongs.

62. Cf. directive 37/2006/CT-TTg du 29 novembre 2006, en application de la circulaire du Politburo 41-TB/TW du 11 octobre 2006 qui porte sur les mesures pour "guider et diriger la presse".

Mobilisation pour la protection régionale et internationale des défenseurs

Nations unies

Dans son rapport à la 62^e session de la Commission des droits de l'Homme⁶³, qu'elle a finalement présenté lors de la seconde session du Conseil des droits de l'Homme, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 18 septembre au 6 octobre 2006, M^{me} Hina Jilani, représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, a indiqué qu'en 2005, 23,87% de ses communications concernaient des pays d'Asie⁶⁴. M^{me} Jilani a également souligné que ses demandes de visite au *Bhoutan*, en *Inde*, en *Indonésie*⁶⁵, en *Malaisie*, au *Népal*, au *Pakistan* et à *Singapour* sont restées sans réponse.

Dans son rapport annuel soumis lors de la 61^e session de l'Assemblée générale⁶⁶, M^{me} Jilani a examiné plus particulièrement le droit à la liberté de réunion. Elle a, entre autres, dénoncé les restrictions imposées par les autorités aux voyages des défenseurs qui souhaitent se rendre à des manifestations internationales, à l'exemple du *Pakistan*.

Le 4 janvier 2006, M^{me} Louise Arbour, haut commissaire aux droits de l'Homme a exprimé son profond regret à l'annonce de l'arrestation, au *Cambodge*, de MM. Kem Sohka et Yeng Virak, le 31 décembre 2005, respectivement président du Centre cambodgien pour les droits de l'Homme (CHR) et directeur du Centre communautaire de formation juridique (CLEC), accusés de "diffamation"⁶⁷. M^{me} Arbour a également tenu à rappeler au gouvernement du Cambodge son devoir de respecter et garantir les libertés d'expression, d'association et de réunion⁶⁸.

Les 30 mai et 29 juin 2006, M^{me} Hina Jilani et M. Miloon Kothari, rapporteur spécial sur le logement convenable, ont déploré les expulsions ayant eu lieu près du fleuve Bassac à Phnom Penh, ainsi que l'intervention des autorités municipales afin d'empêcher des ONG de

63. Cf. document des Nations unies E/CN.4/2006/95.

64. Cf. document des Nations unies E/CN.4/2006/95/Add.1.

65. Toutefois, l'Indonésie a annoncé oralement lors de la 2^e session du Conseil qu'elle allait inviter la représentante spéciale en 2007.

66. Cf. document des Nations unies A/61/312.

67. Cf. compilation des cas ci-après.

68. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 4 janvier 2006. Traduction non officielle.

distribuer des tentes et de l'aide humanitaire aux familles désormais sans logement⁶⁹.

Le 3 février 2006, le bureau du Haut commissariat aux droits de l'Homme (OHCHR) au *Népal* a appelé à la libération immédiate de tous les détenus arrêtés dans le cadre de la Loi sur la sécurité publique (PSA) pour avoir "exprimé leur droit à la liberté de réunion pacifique ou leur opinion politique", et a demandé au gouvernement népalais de respecter les libertés d'expression et de réunion pacifique⁷⁰. Le 11 avril 2006, le bureau du OHCHR au Népal a une fois de plus déploré l'usage excessif de la force de la part des forces de sécurité au cours de manifestations publiques dans la vallée de Katmandou, ainsi qu'à Biratnagar, Pokhara et Nepalgunj⁷¹. Le 13 avril 2006, la haut commissaire aux droits de l'Homme s'est à son tour dite choquée par l'usage excessif de la force de la part des forces de sécurité au Népal, ainsi que par l'usage important de la détention arbitraire, en violation du droit à la liberté de réunion pacifique⁷².

Le 20 avril 2006, M. Philip Alston, rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, M^{me} Hina Jilani, M. Ambeyi Ligabo, rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, M. Manfred Nowak, rapporteur spécial sur la torture, et M^{me} Leïla Zerrougui, présidente-rapporteuse du groupe de travail sur la détention arbitraire, se sont dits vivement préoccupés par la vague de violence croissante qui a accompagné, dans les deux camps, les manifestations au Népal. Ils ont également dénoncé la détention arbitraire de plusieurs manifestants pacifiques, parmi lesquels de nombreux défenseurs des droits de l'Homme⁷³.

Le 23 mars 2006, M. Ambeyi Ligabo a salué la libération de M. Akbar Ganji, journaliste détenu depuis avril 2000 à la prison d'Evin, à Téhéran (*Iran*)⁷⁴.

En outre, lors de sa 61^e session, qui a eu lieu en novembre 2006, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution sur la

69. Cf. communiqués de presse des Nations unies, 30 mai et 29 juin 2006.

70. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 3 février 2006. Traduction non officielle.

71. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 11 avril 2006.

72. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 13 avril 2006.

73. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 20 avril 2006. Traduction non officielle.

74. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 23 mars 2006.

situation des droits de l'Homme en République islamique d'Iran, dans laquelle elle s'est déclarée profondément préoccupée par la "persistance des actes de harcèlement, d'intimidation et de persécution visant les défenseurs des droits de l'Homme, des organisations non gouvernementales [...], des journalistes, des blogueurs, notamment par les restrictions injustifiées imposées aux libertés de réunion, de conscience, d'opinion et d'expression [...], par la persistance injustifiée et persistante de journaux et le blocage de sites Internet, par les restrictions imposées aux activités syndicales et aux organisations non gouvernementales", et a prié le gouvernement iranien de, notamment, "mettre fin au harcèlement, à l'intimidation et à la persécution des [...] défenseurs des droits de l'Homme"⁷⁵.

Dans un communiqué de presse publié le 13 avril 2006, M^{me} Hina Jilani, M. Miloon Kothari et M. Rodolfo Stavenhagen, rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, ont jugé profondément inquiétantes les informations selon lesquelles la police aurait eu recours à la force de façon aveugle, excessive et disproportionnée à l'encontre de manifestants qui protestaient, le 5 avril 2006, contre le réhaussement du barrage de Sardar Sarovar, en *Inde*. Ils ont également exprimé leur inquiétude suite à la grève de la faim entamée par trois membres du Mouvement de sauvegarde du fleuve Narmada (NBA) depuis le 29 mars 2006⁷⁶.

Le 23 mai 2006, M^{me} Louise Arbour a exprimé son inquiétude devant la montée de la violence au *Sri Lanka*, notamment l'augmentation d'assassinats de civils, dont des membres d'agences humanitaires, ainsi que devant "les menaces récentes et les obstructions au travail de la Mission de surveillance au Sri Lanka [SLMM]"⁷⁷. De même, le 11 août 2006, M^{me} Hina Jilani et M. Jean Ziegler, rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, se sont dit "choqués et alarmés par l'intensification récente de la violence au Sri Lanka, qui a culminé avec le meurtre brutal de 17 travailleurs humanitaires, membres de l'ONG Action Contre la Faim le dimanche 6 août"⁷⁸.

75. Cf. résolution A/C.3/31/L.41.

76. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 13 avril 2006, et compilation des cas ci-après.

77. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 23 mai 2006. Traduction non officielle.

78. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 11 août 2006, et compilation des cas ci-après.

Le 7 juin 2006, M. Paulo Sergio Pinheiro, rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme au *Myanmar*, a salué la libération, la veille, de M^{me} Su Su Nway, qui avait poursuivi en justice des officiels de haut rang du gouvernement local pour travail forcé. Détenue depuis octobre 2005, elle était poursuivie pour "intimidation pénale" par ces mêmes fonctionnaires⁷⁹.

Lors de sa 88^e session, qui a eu lieu du 16 octobre au 3 novembre 2006, le Comité des droits de l'Homme des Nations unies a adopté ses conclusions suite à la considération du troisième rapport périodique de la *Corée du Sud*. Le Comité a alors exprimé "son inquiétude devant le nombre important de fonctionnaires de haut rang qui ne sont pas autorisés à créer ou faire partie de syndicats, ainsi que devant le manque de volonté de l'État partie de reconnaître certains syndicats, en particulier le Syndicat coréen des fonctionnaires (KGEU)⁸⁰" et recommandé que "l'État partie reconsidère sa position à l'égard de la liberté d'association des fonctionnaires de haut rang, et engage un dialogue avec les représentants des 76 000 membres du KGEU afin de garantir leur liberté d'association"⁸¹.

Union européenne (UE)

En 2006, l'Union européenne (UE) a, à plusieurs reprises, dénoncé la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans plusieurs pays d'Asie.

Ainsi, dans sa déclaration du 16 janvier 2006, la présidence de l'UE s'est déclarée "préoccupée par le fait que le gouvernement royal du *Cambodge* continue de recourir à des poursuites pour diffamation à l'encontre de membres de l'opposition, des médias, des syndicats et d'ONG qui se soldent par l'arrestation de ces derniers. Cette tendance inquiétante, dont le paroxysme a été atteint le 31 décembre 2005 avec l'arrestation du directeur du [CCHR] ainsi que d'autres défenseurs des droits de l'Homme, produit l'effet d'une campagne d'intimidation ciblée, visant à la fois les ONG et les défenseurs des droits de l'Homme au *Cambodge*" et a demandé "instamment au gouvernement

79. Cf. communiqué de presse des Nations unies, 7 juin 2006.

80. Cf. compilation des cas ci-après.

81. Cf. document des Nations unies CCPR/C/KOR/CO/3/CRP.1. Traduction non officielle.

cambodgien de s'abstenir d'engager des poursuites entraînant une action pénale pour des faits considérés comme diffamatoires". L'Union européenne s'est en outre félicitée "de la décision de libérer M. Yeng Virak le 11 janvier et espère que toutes les autres personnes arrêtées à la suite des événements survenus lors de la cérémonie marquant la journée des droits de l'Homme du 10 décembre 2005 seront également relâchées"⁸². De même, dans sa résolution adoptée le 19 janvier 2006, le Parlement européen s'est dit "vivement préoccupé par les récentes arrestations et poursuites judiciaires [...]" et a pris "acte de la libération précitée de militants des droits de l'Homme récemment arrêtés et demande l'annulation de toutes les charges qui pèsent contre eux, et demande l'annulation de toutes les charges et mandats d'arrêt lancés contre les militants des droits de l'Homme qui ne sont pas actuellement détenus". Il a enfin demandé "de mettre un terme à tous les actes d'intimidation et de harcèlement à l'encontre des militants des droits de l'Homme au Cambodge"⁸³.

Le 20 janvier 2006, l'UE a condamné "les auteurs de l'attaque qui a été menée le 13 janvier contre les installations de la Mission de surveillance au *Sri Lanka* (SLMM) à Batticaloa", et a invité "les parties à l'accord de cessez-le-feu à garantir la sécurité de la SLMM pour lui permettre de s'acquitter de son mandat"⁸⁴. D'autre part, le 17 août 2006, la présidence de l'UE a exprimé "son inquiétude s'agissant des conditions de travail des ONG au Sri Lanka et demand[é] au gouvernement de leur apporter son soutien [...]", "à la lumière de l'assassinat des 17 collaborateurs d'une ONG à Muthur"⁸⁵. Enfin, le 26 octobre 2006, l'UE a demandé aux parties en conflit de "garantir la sécurité du personnel [de la SLMM]", a exprimé "sa profonde préoccupation quant aux allégations relatives à de graves violations des droits de l'Homme, y compris le meurtre de personnels d'ONG, susceptibles d'avoir été commis par les deux parties" et a demandé "instamment aux parties de garantir un accès libre et sûr aux ONG et aux organisations internationales venues aider les populations civiles et

82. Cf. déclaration de la présidence de l'UE sur la détérioration de la situation politique au Cambodge, 16 janvier 2006.

83. Cf. résolution du Parlement européen P6_TA(2006)0032, 19 janvier 2006.

84. Cf. déclaration de la présidence de l'UE sur la situation au Sri Lanka, 20 janvier 2006.

85. Cf. déclaration de la présidence de l'UE sur le Sri Lanka, 17 août 2006.

les communautés ayant besoin d'une assistance humanitaire essentielle [...]”⁸⁶.

Le 27 janvier 2006, l'UE a engagé “le Roi, le gouvernement du *Népal* et les forces de sécurité [...] à libérer immédiatement tous les prisonniers politiques et les défenseurs des droits de l'Homme et à veiller à ce que les droits politiques et civils, y compris la liberté de réunion et la liberté de parole, puissent être exercés pacifiquement”⁸⁷. Par ailleurs, le 21 avril 2006, la présidence de l'UE a condamné “vivement l'utilisation [de la] violence par les forces de sécurité dans le but d'endiguer les protestations pro-démocratiques à Katmandou et ailleurs au Népal”⁸⁸. Quant à lui, dans sa résolution adoptée le 18 mai 2006, le Parlement européen a souligné “que tous les prisonniers politiques, y compris les journalistes et les défenseurs des droits de l'Homme, devraient être libérés” et s'est félicité “que le gouvernement ait déjà abrogé plusieurs ordonnances royales controversées limitant la liberté de la presse et contrôlant des organisations non gouvernementales”⁸⁹.

Eu égard à la situation des défenseurs en *Chine*, la présidence de l'UE s'est félicitée, le 15 mars 2006, de la libération de M. Xiao Yunliang, le 23 février 2006⁹⁰, soulignant néanmoins que “Xiao Yunliang avait été arrêté et condamné en même temps que Yao Fuxin. Si le premier a été libéré, M. Yao continue de purger sa peine. L'Union européenne souhaite exprimer une nouvelle fois sa préoccupation concernant l'état de santé de Yao Fuxin, la façon dont il est traité et la manière dont il a été jugé”⁹¹. Quant à lui, le Parlement européen a exprimé sa préoccupation concernant la censure de l'Internet dans le pays à la veille d'un sommet entre la Chine et l'UE le 9 septembre 2006 à Helsinki⁹². Le même jour, le Parlement a adopté une résolution sur les relations UE-Chine, dans laquelle il “[...] [a] demand[é] [...] au gouvernement chinois de reconnaître et de garantir le droit

86. Cf. déclaration de la présidence de l'UE sur les pourparlers de paix au Sri Lanka, communiqué de presse 430/2006, 26 octobre 2006.

87. Cf. déclaration de la présidence au nom de l'UE sur la situation politique au Népal, 27 janvier 2006.

88. Cf. déclaration de l'UE sur la situation actuelle au Népal, 21 avril 2006.

89. Cf. résolution du Parlement européen, 18 mai 2006.

90. Cf. compilation des cas ci-après.

91. Cf. déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne, “Libération de Yu Dongyue et de Xiao Yunliang”, 15 mars 2006.

92. Cf. rapport d'initiative du Parlement européen, 7 septembre 2006.

fondamental à la liberté d'expression et d'association ainsi que le droit de grève”, et “déploie les mesures de répression prises récemment par des fonctionnaires chinois contre des avocats de la défense pour faire avorter des actions intentées pour contester leur autorité; appelle les autorités chinoises à révéler où se trouve Gao Zhisheng, juriste spécialiste des droits de l'Homme [...] détenu sur présomption d'activité criminelle, et à le libérer s'il n'est pas inculpé d'une infraction pénale établie; appelle de même à libérer Chen Guangcheng, défenseur des droits des paysans [...] condamné à plus de quatre ans de prison”⁹³. Le Parlement a également prié “les autorités de garantir que tous les défenseurs des droits de l'Homme [puissent] mener des activités pacifiques et légitimes sans peur d'arrestation arbitraire, de torture, ou de mauvais traitement et qu'ils peuvent avoir accès à une représentation légale adéquate en cas d'arrestation” et s'est déclaré “profondément préoccupé par les mesures restrictives actuellement mises en œuvre [...] contre la liberté d'expression et le libre accès à l'Internet”, avant de condamner “la loi relative à la censure d'Internet adoptée par la Congrès du Peuple de la République populaire de Chine”. Il a enfin demandé à ce “soit immédiatement rétabli sur le réseau – ou qu'à tout le moins ne soit plus censuré – le site *Asia/News.it*, qui constitue une source irremplaçable d'informations sur l'Asie et la défense des droits de l'Homme [...]”⁹⁴.

Par ailleurs, le thème de la liberté d'expression a été la priorité de la 21^e réunion du dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme, qui s'est déroulée les 25 et 26 mai 2006, “depuis qu'une tendance inquiétante à été observée en Chine concernant les restrictions imposées aux médias et sur Internet, les arrestations et les intimidations de journalistes et autres personnes, ainsi que la fermeture de journaux”. Une discussion a également eu lieu sur la situation des organisations non gouvernementales en Chine⁹⁵. De même, à l'occasion de la 22^e réunion du dialogue entre l'UE et la Chine sur les droits de l'homme, le 19 octobre 2006, précédé d'un séminaire juridique les 16 et 17 octobre, au cours duquel les sujets principaux abordés ont été les droits du travail et la

93. Cf. compilation des cas ci-après.

94. Cf. résolution du Parlement européen P6_TA(2006)0346, 7 septembre 2006, et compilation des cas ci-après.

95. Cf. communiqué de presse de la présidence de l'UE, “21^e réunion du Dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme”, 26 mai 2006.

liberté d'accès à l'information, "l'UE a exprimé ses vives préoccupations quant aux interdictions qui pèsent toujours sur la liberté d'expression en Chine, y compris l'utilisation de l'Internet. L'UE a également fait part de son inquiétude sur le nombre important des défenseurs des droits de l'Homme, avocats et journalistes emprisonnés et a demandé instamment à la Chine de ne pas poursuivre ou punir les personnes qui utilisent paisiblement leur droit à la liberté d'expression"⁹⁶.

Dans une résolution sur le *Bangladesh* en date du 16 novembre 2006, le Parlement européen a condamné "les attaques physiques de journalistes, de membres du personnel des ONG, de syndicalistes et d'autres personnes [...]"⁹⁷.

Le 20 mars 2006, le Conseil de l'UE a "salué la libération d'Akbar Ganji le 17 mars", en *Iran*, tout en condamnant "sa détention et ses conditions de détention" ainsi que "la violence utilisée à l'encontre de manifestants pacifiques à l'occasion de la Journée internationale de la femme"⁹⁸. En outre, le 5 mai 2006, l'UE s'est dite "particulièrement inquiète de la mise en accusation du défenseur des droits de l'Homme M. Abdolfattah Soltani"⁹⁹ et a appelé "les autorités iraniennes à respecter le droit de M. Soltani à un procès équitable et public devant un tribunal compétent, impartial et indépendant établi par la loi". L'UE a également déploré "que M. Abdolfattah Soltani ait été démis des fonctions auxquelles il a été élu au sein de l'ordre des avocats d'Iran et demand[é] aux services compétents de reconsidérer cette décision"¹⁰⁰. Le 24 août 2006, l'UE s'est dite "vivement préoccupée par la situation des défenseurs iraniens des droits de l'Homme après l'annonce de la mort, survenue le 31 juillet, du militant Akbar Mohammadi [...] des suites d'une grève de la faim alors qu'il purgeait une peine de quinze ans à la prison d'Evin [...] pour avoir participé à des manifestations pacifiques d'étudiants". L'UE s'est également déclarée "extrêmement préoccupée par la dureté des traitements infligés [...] à tous les défen-

96. Cf. dialogue entre l'UE et la Chine sur les droits de l'Homme, 20 octobre 2006.

97. Cf. résolution du Parlement européen sur le Bangladesh, P6_TA-PRO(2006)0502, 16 novembre 2006.

98. Cf. conclusions de la 2719^e réunion du Conseil (relations extérieures) sur l'Iran, 20 mars 2006. Traduction non officielle.

99. Cf. compilation des cas ci-après.

100. Cf. déclaration de la présidence de l'UE, 5 mai 2006.

seurs des droits de l'Homme détenus dans des prisons iraniennes"¹⁰¹. Quant à lui, le Parlement européen, dans une résolution adoptée le 16 novembre 2006¹⁰², a souligné "que le Centre pour la défense des droits de l'Homme, co-fondé par Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003, qui avait assuré la défense bénévole de Zahra Kazemi, par Akbar Ganji et par Abdolfattah Soltani, a été déclaré organisation illégale par le président Ahmadinejad en août 2006 et que le ministère de l'intérieur a menacé de poursuites ceux qui continuent à exercer leurs activités au sein de cette organisation" et que "des manifestations en faveur de réformes légales visant à mettre fin aux discriminations à l'encontre des femmes ont été réprimées et que les participants ont été arrêtés, bien qu'ils aient été ensuite relâchés". "Considérant que, selon certains rapports, les autorités iraniennes procèdent de plus en plus au filtrage des sites Internet et au blocage de l'accès à plusieurs dizaines de publications en ligne et de blogs politiques, sociaux et culturels", il s'est également dit "particulièrement préoccupé par les rapports de plus en plus nombreux faisant état d'arrestations arbitraires de journalistes, de journalistes en ligne et d'auteurs de blogs, et de menaces à leur encontre". Tout en se félicitant de la libération d'Akbar Ganji, il "reste préoccupé par le sort de l'avocat Saleh Kamrani qui a défendu dans un procès des Turcs azéris et a disparu le 14 juin 2006". Condamnant "l'arrestation et l'incarcération de cyber-journalistes et de bloggeurs ainsi que la censure frappant plusieurs publications en ligne, weblogs et sites Internet [...]", le Parlement a aussi demandé "la libération de tous les journalistes et bloggeurs détenus".

Enfin, le 13 décembre 2006, l'UE a fermement condamné "la réarrestation de Mansour Osanloo, président du syndicat des travailleurs de la compagnie des bus de Téhéran et sa banlieue, qui ne repose apparemment sur aucune justification crédible"¹⁰³.

Le 26 mai 2006, l'UE a exprimé sa préoccupation eu égard au fait que, "au cours des derniers mois, les forces de sécurité des *Maldives* ont à maintes reprises réprimé des rassemblements pacifiques à Malé". Elle s'est notamment dite inquiète par "les nombreuses arrestations de

101. Cf. déclaration de la présidence de l'UE, 24 août 2006.

102. Cf. résolution du Parlement européen sur l'Iran, P6_TA-PROV(2006)0503, 16 novembre 2006.

103. Cf. communiqué de presse 16690/06 (Presse 364) du Conseil de l'Union européenne, 13 décembre 2006.

personnes qui manifestaient pacifiquement auxquelles les forces de sécurité ont procédé récemment”¹⁰⁴.

Le même jour, l’UE a engagé le Conseil d’État pour la paix et le développement (SPDC) de la *Birmanie* “à cesser de harceler les acteurs politiques et les défenseurs des droits de l’Homme [et] à supprimer les restrictions à la liberté d’expression et de réunion”¹⁰⁵. En outre, le 5 décembre 2006, la présidence de l’Union a exprimé sa consternation suite à l’ordre donnée par la Birmanie “au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de fermer ses cinq bureaux dans ce pays”, avant d’encourager “le gouvernement de la Birmanie/du Myanmar à revenir sur sa décision [...] et de permettre au CICR de reprendre pleinement son action humanitaire, conformément à son mandat et à sa mission”¹⁰⁶.

Enfin, dans son rapport annuel sur les droits de l’Homme, l’UE a souligné qu’en *Thaïlande*, “plusieurs disparitions, notamment celle de l’avocat spécialisé dans la défense des droits de l’Homme, Somchai Neelaphaijit¹⁰⁷, n’ont pas été élucidées”. L’UE dit aussi avoir “accordé une attention particulière [...] à la situation des femmes défenseurs des droits de l’Homme” en *Chine*. Par ailleurs, l’UE a déploré “les exécutions extrajudiciaires (de militants politiques, de journalistes, de défenseurs des droits de l’Homme, de juges et d’avocats)” aux *Philippines*. Enfin, l’UE a signalé que “la liberté d’expression est fortement restreinte” en *Iran*, et que “les défenseurs des droits de l’Homme [...] continuent de faire l’objet de harcèlements et d’intimidations”¹⁰⁸.

Société civile

Les 3 et 4 mars 2006, le Centre de réhabilitation des femmes (WOREC) a organisé une conférence nationale des femmes défenseuses, à Lalitpur, au Népal, afin de promouvoir la question des femmes défenseuses à l’échelle nationale et de rendre plus visible leur travail¹⁰⁹.

104. Cf. déclaration de la présidence de l’UE, 26 mai 2006.

105. Cf. déclaration de la présidence de l’UE sur la situation en Birmanie/au Myanmar, 26 mai 2006.

106. Cf. déclaration de la présidence de l’UE sur la fermeture des bureaux du CICR en Birmanie, 5 décembre 2006.

107. Cf. document du Conseil de l’UE.

108. Cf. document du Conseil de l’UE, 13522/1/06 REV 1, 4 octobre 2006.

109. Cf. <http://www.defendingwomen-defendingrights.org/kathmandu.php>.

En 2006, plusieurs forums sous-régionaux ont été organisés par Forum-Asia, en coopération avec d'autres ONG de la région. Ainsi, du 6 au 8 juin 2006 a eu lieu le premier Forum des défenseurs des droits de l'Homme d'Asie du sud (HRDF-SA), en coopération avec INSEC, à Dhulikhel (Népal). 61 représentants du *Bangladesh*, du *Bhoutan*, de l'*Inde*, des *Maldives*, du *Népal*, du *Pakistan*, du *Sri Lanka*, mais aussi du *Cambodge* et du *Tibet* y ont participé. De même, le premier Forum des défenseurs des droits de l'Homme d'Asie du nord-est (NEA-HRDF) s'est tenu à Nukht, Ulaanbaatar (Mongolie), du 16 au 20 août 2006, avec la collaboration du Centre pour les droits de l'Homme et le développement (CHRD), afin de discuter, en particulier, de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement. Du 14 au 18 novembre 2006, le premier Forum des défenseurs des droits de l'Homme d'Asie du sud-est s'est réuni à Phnom Penh (Cambodge) à l'initiative de Forum Asia et de la LICADHO, en coopération avec l'ADHOC, et auquel 33 activistes régionaux (*Aceh, Birmanie, Cambodge, Timor oriental, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande*) et une cinquantaine de défenseurs cambodgiens ont participé. Les questions des défenseurs des victimes suite à des conflits relatifs à la terre et des restrictions des libertés d'association, d'expression, de mouvement, de réunion et de l'accès à l'information dans ces pays ont notamment été abordées. Enfin, les 28 et 29 novembre 2006, Forum Asia a organisé le "second Forum des défenseurs des droits de l'Homme en Asie", auquel l'Observatoire a participé. A cette occasion, les participants ont célébré la première Journée internationale des femmes défenseures, le 29 novembre 2006.

La 11^e réunion annuelle du Forum Asie-Pacifique sur les institutions nationales des droits de l'Homme (APF) s'est tenue du 31 juillet au 3 août 2006 à Suva, dans les Îles Fidji¹¹⁰. A cette occasion, les ONG et les institutions nationales ont pu échanger leurs points de vue sur la thématique des défenseurs des droits de l'Homme dans le cadre d'un séminaire organisé par la Commission des droits de l'Homme des Îles Fidji, en collaboration avec le Centre de crise des femmes (FWCC), Forum-Asia, *Asia Pacific Women, Law and Development* (APWLD) et le Service international des droits de l'Homme (SIDH).

110. Cf. *Human Rights Features*, HRF/147/06, 15 août 2006.

LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME DANS LA LIGNE DE MIRE

BANGLADESH

Absence d'enquête sur l'assassinat de deux membres de *Christian Life Bangladesh*¹

Fin 2006, l'enquête sur le meurtre de deux employés de l'ONG internationale *Christian Life Bangladesh*, M. **Liplal Marandi** et M. **Tapan Kumar Roy**, reste en cours et aucun suspect n'a été identifié à ce jour.

Le 29 juillet 2005, M. Liplal Marandi et M. Tapan Kumar Roy avaient été assassinés dans le village de Dopapara, Boalmari Upazila, district de Faridpur.

Fin des actes de harcèlement contre PRIP Trust²

En 2006, les fonds alloués à PRIP Trust (*Private Rural Initiatives Project TRUST*), une ONG qui œuvre dans les domaines humanitaire et social et en faveur des droits des minorités au Bangladesh, dans le cadre du projet de l'Union européenne (UE) 'SMILING', et suspendus depuis 2002, ont finalement été débloqués.

Le 29 mars 2005, le gouvernement avait annoncé qu'il autorisait l'ONG à prendre part au projet SMILING. En outre, le 25 avril 2005, le quotidien anglophone *New Age* avait annoncé que "le gouvernement [avait] décidé de céder huit millions d'euros à PRIP Trust, dont les fonds avaient été suspendus".

Depuis avril 2002, l'ONG était privée de cette importante source de financement et survivait en procurant une assistance technique dans le domaine du renforcement des compétences des ONG, grâce à l'appui de certains donateurs.

1. Cf. rapport annuel 2005.
2. *Idem*.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre des membres du HRCBM³

En 2006, les membres du Congrès des droits de l'Homme pour les minorités du Bangladesh (*Human Rights Congress for Bangladesh Minorities* - HRCBM) ont continué d'être victimes d'actes de harcèlement.

Ainsi, le 16 mars 2006, M. **Rabindra Gosh**, président du HRCBM-Dhaka, et membre du *Global Human Rights Defence* (GHRD), M. **Kamal Dey** et M. **Mohammad Sohel**, également membres du GHRD, ont été détenus arbitrairement pendant quatre heures au poste de police de Narayanganj. Alors que M. Dey filmait l'entretien avec le commissaire de police, un policier lui a confisqué sa caméra, avant de le pousser dans l'escalier, le blessant ainsi à la jambe. MM. Rabindra Gosh, Kamal Dey et Mohammad Sohel étaient venus dénoncer auprès du commissaire les violations dont sont victimes les minorités de Fatullah. Le commissaire leur a alors demandé pour quelles raisons ils ne s'occupaient pas de la situation des musulmans ou des droits de l'Homme dans d'autres pays, et les a menacés de les arrêter pour avoir enregistré leur entretien. M. Rabindra Gosh était par ailleurs venu porter plainte contre deux policiers qui auraient tenté d'acheter son silence, le 11 mars 2006, alors qu'il enquêtait sur l'agression d'un jeune homme hindou par des membres du Parti nationaliste du Bangladesh (*Bangladesh Nationalist Party* - BNP).

Après quatre heures de détention, et à la suite de la visite du procureur de Narayanganj, la caméra leur a été rendue, le film ayant été toutefois effacé au préalable.

Enfin, le 23 novembre 2006, M. Gosh a téléphoné au commissaire adjoint de Jatrabri, Dhaka, afin de connaître l'état d'avancement de l'enquête sur le meurtre d'un jeune hindou. Il s'est alors vu répondre que "s' [il] continu[ait] d'interférer dans ce meurtre, [il] aurait à en assumer les conséquences".

3. *Idem.*

Nouvelle campagne de répression contre *Proshika*⁴

En 2006, le gouvernement a lancé une nouvelle campagne de répression à l'encontre de *Proshika*, une ONG de développement œuvrant, notamment à travers l'octroi de micro-crédits, pour les droits des femmes et l'éducation des électeurs. *Proshika* est dans la ligne de mire des autorités depuis la victoire électorale du BNP en octobre 2001. Les autorités l'ont ainsi accusée de participer à des activités politiques, sans pour autant être en mesure d'apporter de preuve à l'appui de ces accusations.

En septembre 2006, le gouvernement a interdit pendant 24 heures toute manifestation ou rassemblement aux alentours du bureau du premier ministre, à Dhaka, devant lequel la coalition de 14 partis d'opposition avait prévu d'organiser un sit-in, le 12 septembre 2006, afin d'appeler à une réforme de la commission électorale, à des élections libres, et à la fin du gouvernement par intérim. Une importante manifestation devait également être organisée le 18 septembre 2006. *Proshika* avait prévu d'envoyer une large délégation lors de ces deux événements.

Dès le 8 septembre 2006, plusieurs centaines de membres de *Proshika* ont été arrêtés, dont son directeur adjoint, M. **Rajshahi Sirajul Islam**, sans qu'aucun mandat d'arrêt ne lui soit présenté. La plupart ont été accusés de "vol", "subversion" ou "sédition".

D'autre part, le 11 septembre 2006, 200 sections de l'organisation auraient été fermées par des policiers et des membres d'organes gouvernementaux. Certains bureaux ont été saccagés, et de nombreux documents détruits.

Les 11 et 12 septembre 2006, 17 de ses dirigeants auraient été arrêtés, notamment dans les districts de Rajshahi, Manikganj, Kishoreganj et Raipur de Luxmipur, parmi lesquels six cadres de la section de *Proshika* à Chittagong, MM. **Quamruzzaman, Md. Hasan, Md. Tayab, Mohiuddin, Noor Mohammad** et **Niladri Barua**. Le directeur adjoint de la section de Kishoreganj a également été arrêté.

A la suite de cette vague d'arrestations, de nombreux dirigeants de *Proshika* ont décidé d'entrer en clandestinité.

Fin 2006, aucune information supplémentaire n'a pu être obtenue concernant la situation des personnes arrêtées.

4. *Idem*.

Condamnation et détention arbitraire de MM. Ko Win Ko et Phyoe Zaw Latt⁵

Le 6 octobre 2006, MM. **Ko Win Ko** et **Phyoe Zaw Latt**, deux défenseurs des droits de l'Homme originaires de Moenyo (Bago), ont été interpellés à la gare de Letpadan par une dizaine de policiers et de membres de l'Association de solidarité et de développement (*Union Solidarity and Development Association - USDA*), une organisation pro-gouvernementale. Les deux hommes se rendaient à Rangoon afin de présenter au gouvernement une pétition appelant à la libération d'un groupe de prisonniers politiques, arrêtés les 27 et 30 septembre 2006.

MM. Ko et Phyoe ont été arrêtés et conduits au poste de police de Letpadan, après que la police eut trouvé cette pétition sur eux. Deux membres de l'USDA ont également prétendu avoir trouvé des talons de billets de loterie de contrebande dans le sac de M. Ko, qui a été accusé de "résistance aux forces de l'ordre lors d'une arrestation" (section 353.2 du Code pénal) et de "pari illégal" (sections 15a et 16a de la Loi sur les jeux d'argent). M. Phyoe a quant à lui été détenu sans charge.

Le 19 octobre 2006, l'avocat de M. Ko s'est rendu à la Cour afin d'assister à une audience dans l'affaire de son client. Néanmoins, à son arrivée, il a été informé que M. Ko avait déjà été condamné, la veille, à trois ans de prison.

Le 22 octobre 2006, M. Phyoe a été libéré pour bonne conduite, puis quasi-immédiatement ré-arrêté, alors qu'il rentrait chez lui. Le jour même, les deux hommes ont été inculpés pour "dissimulation" et "contrefaçon" (sections 420, 465 et 468 du Code pénal).

Le 9 novembre 2006, MM. Ko et Phyoe ont été condamnés à 14 ans de prison par la Cour de Tharawaddy, en l'absence de leurs avocats. Leurs familles n'avaient pas été informées de la tenue de cette audience.

5. Cf. appel urgent MMR 001/1206/OBS 147.

Poursuite de la détention de M. Sok Sam Oeun et de M. Born Samnang⁶

Fin 2006, M. Sok Sam Oeun et M. Born Samnang restent détenus à la prison de Prey Sar, où ils ont été transférés à l'automne 2006, pour le meurtre de M. **Chea Vichea**, président du Syndicat libre des travailleurs du Royaume du Cambodge (*Free Trade Union of the Workers of the Kingdom of Cambodia* - FTUWKC), tué par balle le 22 janvier 2004.

MM. Sok et Born avaient été condamnés pour ce meurtre le 1^{er} août 2005, par le Tribunal municipal de Phnom Penh, à 20 ans de prison et à une amende de 3 800 euros de dommages et intérêts, au terme d'un procès entaché de nombreuses irrégularités. M. Chea Mony, frère de la victime et président du FTUWKC, avait à cet égard annoncé qu'il refuserait cet argent, car il doutait de la culpabilité des deux hommes.

Le 21 octobre 2005, MM. Sok et Born avaient fait appel, après avoir demandé à être amnistiés par le Roi Norodom Sihanouk.

Le 25 juillet 2006, le secrétaire du ministère de la Justice a indiqué, dans une lettre à M. Chea Mony, que de nouvelles preuves seraient nécessaires à la réouverture de l'enquête.

A cet égard, le 10 août 2006, M^{me} Var Sothy, propriétaire du kiosque à journaux devant lequel M. Chea Vichea a été assassiné, a produit un récit précis depuis l'étranger, où elle s'est réfugiée par crainte pour sa sécurité, attestant de l'innocence des deux hommes et décrivant avec précision l'assassinat, le meurtrier et son complice, leur véhicule, etc.

En août 2006, le policier responsable de l'arrestation des deux hommes, M. Heng Pov, ancien commissaire de Phnom Penh, a par ailleurs admis dans un entretien au journal français *L'Express* qu'il avait cru, dès le début de l'enquête, à leur innocence. Il a depuis fui le Cambodge, après avoir accusé le premier ministre et d'autres hauts représentants des autorités d'être impliqués dans de nombreuses violations des droits de l'Homme, y compris des meurtres, des enlèvements ou encore des trafics de drogue.

6. Cf. rapport annuel 2005.

Une audience sur la demande de réouverture de l'enquête, déposée par les avocats de MM. Sok et Born, était prévue devant la Cour d'appel le 6 octobre 2006. Elle a toutefois été reportée à une date qui n'a pas encore été fixée, en raison de l'absence du président de la Cour.

Actes de harcèlement à l'encontre des membres du CCHR⁷

Poursuites judiciaires à l'encontre de MM. Kem Sokha, Yeng Virak et Pa Nguon Teang⁸

Le 31 décembre 2005, M. **Kem Sokha**, président du Centre cambodgien pour les droits de l'Homme (*Cambodian Centre for Human Rights* - CCHR), et M. **Yeng Virak**, directeur du Centre communautaire de formation juridique (*Community Legal Education Centre* - CLEC) et membre du comité d'organisation des célébrations pour la journée internationale des droits de l'Homme (le 10 décembre), ont été arrêtés et accusés de "diffamation", en lien avec ces événements. Cette accusation se fondait sur des inscriptions manuscrites figurant sur une banderole affichée sur le stand du CCHR, critiquant la politique du premier ministre Hun Sen. Les deux hommes ont été placés en détention provisoire à la prison de Prey Sor, près de Phnom Penh.

Le 4 janvier 2006, M. **Pa Nguon Teang**, directeur adjoint du CCHR et producteur du programme *Voix de la démocratie* du CCHR, M. **Ou Virak**, porte-parole du CCHR, et un de leurs amis ont été interpellés par la police. M. Pa Nguon Teang a ensuite été conduit au ministère de l'Intérieur, à Phnom Penh, où il est resté détenu toute la nuit avant d'être interrogé sur son rôle dans l'organisation des célébrations du 10 décembre. Il a ensuite été accusé de "diffamation", en lien avec les mêmes événements, et conduit à la prison de Prey Sor.

Le 7 janvier 2006, deux membres du CCHR ont été brièvement détenus et interrogés par la police de Takeo alors qu'ils encourageaient les villageois à signer une pétition en faveur de la libération de M. Kem Sokha.

Le 11 janvier 2006, M. Yeng Virak a été libéré sous caution.

Le 17 janvier 2006, M. Kem Sokha et M. Pa Nguon Teang ont à leur tour été libérés sous caution, sur ordre du premier ministre.

7. Cf. Centre cambodgien pour les droits de l'Homme (CCHR).

8. Cf. rapport annuel 2005 et appels urgents KHM 001/0106/OBS 001, 001.1, 001.2, 001.3 et 001.4.

Le 3 février 2006, les plaintes pour diffamation déposées par M. Hun Sen contre MM. Kem Sokha, Pa Nguon Teang et Yeng Virak ont été officiellement retirées.

Toutefois, fin 2006, les charges à leur encontre restent valides, le retrait d'une plainte pénale pour diffamation n'entraînant pas nécessairement l'abandon des poursuites, selon la législation cambodgienne.

MM. Pa Nguon Teang, Kem Sokha et Yeng Virak encourent une peine de huit jours à un an de prison et/ou une amende allant d'un à dix millions de riels (soit d'environ 210 à 2 100 euros).

Arrestation arbitraire de M. Pann Soeun

Le 1^{er} mars 2006, M. **Pann Soeun**, directeur régional de la section de Takeo du CCHR, a été arrêté dans le village de Srae Liew, commune de Trapeang Kleang, district de Chhuk, où il s'était rendu afin de négocier, avec des moines, l'organisation d'une conférence du CCHR dans la pagode de Koh Sla. Le gouverneur de la province de Kampot, qui assistait à une réunion dans cette pagode, s'est approché de M. Pann Soeun en compagnie de son adjoint, du chef de village, d'autres représentants des autorités locales et de journalistes, et lui a demandé son ordre de mission, remis aux membres de l'organisation chaque mois par le président du CCHR. Le gouverneur a alors indiqué que l'ordre de mission avait expiré, et a ordonné au chef de village de prendre la déposition de M. Pann Soeun. Ce dernier a été conduit au poste de police de Trapeang Kleang et a été interrogé sur les raisons pour lesquelles il s'était rendu au village sans demander la permission des autorités locales. M. Pann Soeun a refusé de reconnaître par écrit ses "erreurs".

En fin d'après-midi, alertés, des membres du CCHR se sont rendus au poste de police, où ils ont pu obtenir la libération de M. Soeun. La police aurait indiqué qu'elle n'avait pas d'éléments pour le maintenir en détention mais qu'elle se contentait de suivre les ordres du gouverneur.

Le 3 mars 2006, le CCHR a demandé au ministère de l'Intérieur l'ouverture d'une enquête sur ces faits. En octobre 2006, le ministère a informé M. Pann Soeun qu'il avait demandé au gouverneur de Kampot de rencontrer M. Soeun. Fin 2006, cette rencontre n'a toujours pas eu lieu.

Détention arbitraire de M. Hem Choun

Le 7 juin 2006, M. **Chun Socheath**, enquêteur du CCHR, et M. **Hem Choun**, reporter au journal *Samrek Yutethor* (Lutte pour la justice), ont été arrêtés par des policiers alors qu'ils quittaient la commune de Kouk Roka (district de Dangkao), où les villageois de Sambok Chap avaient été déplacés la veille, à la suite d'une expulsion forcée. M. Chun Socheath accompagnait M. Hem Choun, ce dernier ayant été précédemment menacé d'arrestation alors qu'il était venu recueillir les témoignages des villageois de Sambok Chap.

M. Chun Socheath et M. Hem Choun ont alors été conduits au poste de police de Kraing Thnoug. M. Chun Socheath a été immédiatement relâché, alors que M. Hem Choun a été transféré au commissariat de police de Phnom Penh, sans mandat.

Il a été accusé, de même que deux autres villageois de Sambok Chap, sur la base de l'article 52 des Dispositions relatives à la justice, au droit pénal et à la procédure pénale applicables au Cambodge durant la période de transition (Loi APRONUC) pour "dommage injustifié à la propriété", suite à la plainte déposée par le chef du village, son adjoint et un membre du conseil municipal. Ces derniers les accusent d'avoir encouragé la population à mettre le feu à la maison du chef du village, de tentative de meurtre et de destruction de propriétés lors d'un soulèvement, le 31 mai 2006.

Fin 2006, M. Hem Choun reste détenu à la prison de Prey Sar.

Procédures judiciaires à l'encontre de M. Ing Kong Chit

Le 24 octobre 2006, M. **Ing Kong Chit**, enquêteur du CCHR pour la section de Battambang, a été convoqué par la Cour de la province de Battambang pour "diffamation", suite à la plainte déposée par le directeur de l'hôpital de Pailin, dont M. Ing Kong Chit avait dénoncé, lors d'un programme de la radio *Voice of Democracy*, les pratiques de corruption.

L'audience préliminaire a été reportée en raison de la non disponibilité du procureur. Par conséquent, fin 2006, la Cour n'a pas encore statué sur la validité des charges.

Actes de harcèlement à l'encontre de défenseurs des droits des paysans⁹

Agression à l'encontre de M. Choeng Rithy

Le 22 janvier 2006, M. **Choeng Rithy**, habitant du village de Raksmei Samakee (Nimit), dans le district d'O'Chrov, a été frappé à plusieurs reprises au visage par M. Kuor Keng, le beau-frère du gouverneur de Kampot, alors qu'il est handicapé. Après avoir été sollicité par les villageois, M. Choeng Rithy était venu demander à M. Kuor Keng de mettre un terme aux activités d'une entreprise qui pompe l'eau du bassin communal utilisé par les villageois pour irriguer leurs récoltes.

Lorsque M. Choeng Rithy s'est rendu auprès du chef du village pour porter plainte, il a été menacé d'emprisonnement.

M. Choeng Rithy a toutefois porté plainte, mais, fin 2006, aucune enquête n'a été ouverte.

Poursuites judiciaires contre trois représentants des villageois de Banteay Meanchey

Le 23 mars 2006, MM. **Nuth Lay**, **Sath Samnieng** et **Heng Nauk**, représentants des villageois d'O'Russei, Poipet, ont organisé une manifestation pacifique d'environ 100 personnes afin de dénoncer le viol de plusieurs jeunes filles par un moine local, protégé par le chef du village, M. So Moeun.

Le 2 juin 2006, M. So Moeun a porté plainte contre les trois villageois en raison de cette manifestation, arguant que cette dernière l'avait contraint à annuler l'organisation d'une fête, entraînant pour lui un manque à gagner.

Le 7 juin 2006, la Cour provinciale de Banteay Meanchey a inculpé les trois hommes d'"incitation au crime".

Le 30 juin 2006, MM. Nuth Lay, Sath Samnieng et Heng Nauk ont comparu devant la Cour provinciale. Suite à l'intervention de leurs avocats et du bureau du Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies, ils n'ont pas été placés en détention. Néanmoins, fin 2006, les chefs d'accusation à leur encontre sont maintenus.

9. Cf. LICADHO, *Attacks and Threats Against Human Rights Defenders in Cambodia Briefing Paper 2006*, décembre 2006.

Mauvais traitements et poursuites judiciaires à l'encontre de M^{me} So Socheat

Le 3 mai 2006, M^{me} **So Socheat**, représentante des villageois de Wat Bo, commune de Sala Kamroeuk (Siem Reap), a été arrêtée au cours d'une manifestation pacifique de villageois contre des tentatives d'expulsion.

Ce rassemblement, qui s'est tenu au troisième jour de négociations entre les villageois et les dirigeants de la pagode de Wat Bo (Siem Reap), qui revendiquent la propriété de leurs terres, a été violemment dispersé par une quarantaine de policiers armés de matraques électrofiées. M^{me} So Socheat a été battue et arrêtée alors qu'elle essayait de protéger les villageois des coups.

Le 4 mai 2006, M^{me} So Socheat a été libérée, mais elle reste poursuivie pour "destruction de propriété".

Arrestation arbitraire de MM. Tep Naroeth, Nget Soseng, Try Chhuon et Chhim Savuth

Le 4 mai 2006, MM. **Tep Naroeth** et **Nget Soseng**, membres de la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (LICADHO), M. **Try Chhuon**, membre de l'Association de développement et des droits de l'Homme au Cambodge (ADHOC), et M. **Chhim Savuth**, membre du CCHR, ont été arrêtés par une trentaine de policiers et militaires, sur ordre des départements de l'agriculture provinciale et de l'administration forestière, alors qu'ils réunissaient des informations sur un litige relatif au droit à la terre entre les autorités provinciales et les habitants du village de Prey Peay, commune de Trapeang Plang (district de Chhouk). Ils ont ainsi été empêchés d'accéder à la zone et de recueillir les informations nécessaires sur la démolition d'un logement. Lorsque M. Try Chhuon a pris des photographies, son appareil a été confisqué et ses clichés supprimés.

Les quatre hommes ont été détenus pendant une demie-heure, avant d'être expulsés des terres.

L'ADHOC a porté plainte pour détention illégale auprès de la Cour provinciale de Kampot. Fin 2006, l'affaire reste en cours.

Arrestation arbitraire de M. Tan Sokhom

Le 22 mai 2006, M. **Tan Sokhom**, membre de l'ADHOC, a été arrêté par une patrouille forestière, composée de policiers militaires et de membres de l'ONG internationale *WildAid*. M. Tan Sokhom a été menotté pendant près de 30 minutes et la pellicule de son appareil photographique a été détruite, après qu'il eut photographié une confrontation entre les villageois et la patrouille, qui avait incendié trois maisons, au motif qu'elles auraient été construites sur une zone protégée.

Un représentant de *WildAid* a ensuite accusé M. Tan Sokhom de "mener une émeute". L'ADHOC a porté plainte contre *WildAid* devant la Cour provinciale de Koh Kong. Fin 2006, aucune suite n'y a été donnée.

Détention arbitraire de MM. Chhea Ny, Hem Lack et Mou Sabb

Le 1^{er} août 2006, M. **Chhea Ny**, représentant de 3 170 familles en conflit depuis de longues années avec les autorités locales concernant des terres situées dans le district de Bavel, a été arrêté par un groupe de policiers, de militaires et de membres de la police militaire. Il a été accusé de "violation des droits individuels" (article 57 de la Loi APRONUC, délit passible de cinq ans de prison) et de "violation de la propriété privée" (article 253 de la Loi territoriale de 2001, prévoyant une peine de deux ans de prison et une amende de 25 millions de riels - 4 688 euros).

Au moins sept autres villageois, dont la femme de M. Chhea Ny, ont été blessés en essayant d'empêcher son arrestation.

Le 4 septembre 2006, MM. **Hem Lack** et **Mou Sabb**, deux autres représentants des 3 170 familles mentionnées ci-dessus, ont été arrêtés et conduits à la prison de Battambang.

Le 13 novembre 2006, M. Chhea Ny a introduit un recours contre sa détention. Il a alors été acquitté de la charge de "violation des droits individuels", mais pas de celle de "violation de propriété privée".

Fin 2006, MM. Chhea Ny, Hem Lack et Mou Sabb restent détenus à la prison de Battambang.

Arrestation arbitraire de M. Tann Heng

Le 3 août 2006, M. **Tann Heng**, représentant de 133 familles du district de Stung Trang, Kampong Cham, dans le conflit qui les oppose à la plantation de caoutchouc de Boeung Ket, a été arrêté. Les familles, installées sur ces terres depuis longtemps, prétendent être propriétaires en vertu de la Loi sur la terre, tandis que la compagnie gérant la plantation a commencé le défrichage des parcelles, dont elle prétend également être propriétaire.

A plusieurs reprises, M. Tann Heng s'était rendu à la Cour provinciale de Kampong Cham, devant laquelle la compagnie avait porté plainte contre les villageois. Le 3 août 2006, il a été placé en garde à vue, avant d'être inculpé le lendemain pour "destruction de la propriété publique".

M. Tann Heng est également l'auteur de plusieurs lettres protestant contre l'installation de la compagnie sur ces terres.

Le 7 août 2006, M. Tann Heng a été libéré, après avoir été forcé de signer un document dans lequel il renonçait à ses droits sur sa parcelle de terrain.

Fin 2006, les charges à son encontre restent pendantes.

Actes de harcèlement à l'encontre de dirigeants syndicaux¹⁰

Agressions et actes de harcèlement à l'encontre de plusieurs dirigeants du FTU à Phnom Penh

En 2006, les dirigeants du Syndicat libre des travailleurs (*Free Trade Union of Workers* - FTU) au sein des usines textiles Bright Sky et Suntex, appartenant au même propriétaire, dans le district de Dangkor, Phnom Penh, ont fait l'objet de plusieurs agressions et actes de harcèlement, en raison de leur lutte en faveur de meilleures conditions de travail :

– Le 1^{er} mars 2006, M. **Chi Samon**, président du FTU de l'usine Bright Sky, a été menacé d'être pris pour cible par des policiers militaires s'il continuait à organiser des grèves syndicales, lors de la répression d'une grève organisée dans l'usine.

De plus, le 3 mai 2006, il a été agressé par sept hommes, dont un membre du syndicat rival du sien, alors qu'il quittait l'usine. Il a été

10. *Idem*.

frappé à plusieurs reprises au corps et au visage à l'aide de bâtons et de barres en acier. Les agresseurs ont ensuite été chassés par d'autres ouvriers qui sortaient de l'usine. M. Chi a porté plainte auprès de la police et de la Cour de Phnom Penh. Fin 2006, l'affaire reste en cours.

Le 22 mai 2006, M. Chi Samon a de nouveau été victime d'une tentative d'agression par un groupe de 20 personnes alors qu'il quittait l'usine. M. Chi a néanmoins réussi à se réfugier à l'intérieur de l'usine en attendant le départ de ses agresseurs.

– Le 1^{er} mai 2006, M. Chea Mony¹¹ et deux de ses adjoints, MM. **Yan Roth Keopeisei** et **Chea Vaneath**, ont été détenus par la police pendant deux heures alors qu'ils manifestaient en faveur des droits des travailleurs.

– Le 12 mai 2006, M. **Yeng Vann Yuth**, membre actif du FTU de l'usine Bright Sky, a été attaqué, blessé à la tête et aux côtes. Il a dû être hospitalisé.

– Le 19 mai 2006, M. **Chey Rithy**, vice-président du FTU de l'usine de Suntex, a été attaqué par deux inconnus qui lui ont jeté des pierres, alors qu'il rentrait à son domicile. M. Chey a été gravement blessé à la tête.

– Le 8 juin 2006, M. **Lem Samrith**, trésorier du FTU de l'usine Bright Sky, a été battu par un groupe d'environ 20 hommes à sa sortie de l'usine, après sa garde de nuit.

– Le 4 juillet 2006, M. **Lay Chamroeun**, vice-président du FTU de l'usine de Phnom Penh Garment, a été pris pour cible par six jeunes hommes à vélocités, alors qu'il sortait du travail. Blessé à la jambe, il a porté plainte le lendemain auprès de la police locale et de la Cour municipale de Phnom Penh. Fin 2006, l'affaire reste en cours.

– Le 19 septembre 2006, M. **Choy Chin**, secrétaire général du FTU de l'usine Suntex, a été attaqué par deux inconnus qui lui ont jeté des pierres et l'ont frappé avec une barre de métal à la tête et à la main.

– Le 16 octobre 2006, M^{me} **Em Chhay Tieng**, vice-présidente du FTU à l'usine Bright Sky, a été frappée au visage et menacée d'arrestation lors de la répression d'une grève organisée à l'usine en faveur de M. Chi Samon et afin de dénoncer les conditions de travail. Plusieurs ouvriers ont été battus par la police à l'aide de matraques électrifiées.

11. Cf. ci-dessus.

Dès la prise de son poste en tant que vice-présidente du FTU en juillet 2006, M^{me} Em Chhay Tieng a commencé à recevoir des menaces, y compris de mort. À la suite de cette grève, M. Chi Samon et M^{me} Em Chhay Tieng ont perdu leur emploi de nuit.

Actes de harcèlement contre sept membres du CCAWDU

Le 14 mars 2006, MM. **Nat Leang Seab, Keo Pov, Nat Sokna, Lorn Savan, Nat Leang Sat, Roen Saveath et Phung Sophea**, membres de la Coalition de l'union démocratique des travailleurs cambodgiens du textile (*Coalition of Cambodian Apparel Workers Democratic Union - CCAWDU*), ont été accusés d'avoir participé à une grève de plus de 10 000 ouvriers de sept usines textiles de Phnom Penh et de la province de Kandal. Accusés par les propriétaires de l'usine "Flying Dragon 3" d'"incitation au crime et à la discrimination", les sept syndicalistes ont immédiatement été cités à comparaître devant la Cour de Phnom Penh. Face à cette menace de poursuites, ils ont accepté un accord avec la direction de l'usine et la plainte a été retirée.

Condamnation et détention arbitraire de quatre représentants du FTU à Kandal

Le 13 juin 2006, MM. **Lach Sambo, Yin Khun, Sal Kimsan et Heng Samnang**, membres du FTU au sein de l'usine textile du district d'Ang Snoul, ont été condamnés à un an de prison avec sursis et à une amende de huit millions de riels (1500 euros) par la Cour provinciale de Kandal pour "coups et blessures" et "destruction de propriété", en lien avec leur participation à une grève organisée en 2004. Quatre autres militants, qui ont depuis quitté l'usine, ont également été condamnés sur la base des mêmes charges.

Le 17 juin 2006, MM. Lach Sambo, Yin Khun, Sal Kimsan et Heng Samnang ont fait appel. Trois jours plus tard, ils ont été licenciés.

Le 3 juillet 2006, MM. Lach Sambo, Yin Khun et Sal Kimsan ont été arrêtés chez eux par la police, et, le lendemain, ils ont été accusés de "détention illégale" et conduits à la prison provinciale de Kandal.

Le 7 août 2006, MM. Lach Sambo, Yin Khun et Sal Kimsan ont été reconnus coupables et condamnés à une peine de trois ans de prison avec sursis.

Agression à l'encontre de M^{lle} Em Pun Ny

Le 17 juin 2006, M^{lle} **Em Pun Ny**, enseignante à l'école primaire Wat Mohamontrey dans le district de Chamkar Mon et membre du Syndicat indépendant des professeurs cambodgiens (*Cambodian Independent Teacher's Union - CITA*), a été attaquée par M. Yim Sokha, directeur adjoint du département d'éducation du district, alors qu'elle distribuait des informations annonçant l'organisation d'une grève par le CITA afin d'exiger une augmentation de salaires et de meilleures conditions de travail. M. Yim Sokha lui aurait jeté des pierres, la blessant à la tête.

Le 21 juin 2006, Melle Em Pun Ny a porté plainte auprès de la Cour municipale de Phnom Penh. Fin 2006, l'affaire reste pendante.

Détention arbitraire de M. Kong Sok¹²

Le 31 août 2006, M. **Kong Sok**, un Cambodgien originaire de la région de Kampuchea Krom au Vietnam et qui vit au Cambodge, a été arrêté par la police au sein des bureaux du Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR), à Phnom Penh, alors qu'il accompagnait trois demandeurs d'asile souhaitant obtenir le statut de réfugié.

Le 1^{er} décembre 2006, M. Kong Sok a été condamné à trois mois de prison par la Cour municipale de Phnom Penh pour violation de la loi sur l'immigration, qui interdit d'"aider" des étrangers à entrer au Cambodge illégalement ou de "dissimuler" leur présence.

Actes de harcèlement à l'encontre de membres du Centre populaire pour le développement et la paix¹³

Le 12 octobre 2006, des membres du Centre populaire pour le développement et la paix (*People's Centre for Development and Peace - PDP Center*) ont été arrêtés au marché KM6 à Russei Keo, alors qu'ils distribuaient du matériel dans le cadre d'une campagne anti-corruption, intitulée "Mains propres". Ils ont été détenus pendant quatre heures au poste de police du district, puis relâchés après avoir été forcés de s'engager à mettre un terme à leurs activités.

12. Cf. LICADHO, *Attacks and Threats Against Human Rights Defenders in Cambodia Briefing Paper 2006*, décembre 2006.

13. *Idem*.

De nouveau, les 26 et 29 octobre 2006, des membres du PDP-Center ont été arrêtés dans les mêmes circonstances, respectivement au marché de Teuk Thla à Russei Keo et dans la commune de Chaktomuk, district de Daun Penh. Ils ont à chaque fois été détenus pendant deux heures au poste de police et leur matériel leur a été confisqué.

CHINE

Poursuite de la répression à l'encontre des cyber-dissidents

En 2006, la répression s'est poursuivie à l'encontre des "cyber-dissidents", ces défenseurs qui utilisent Internet pour promouvoir les droits de l'Homme et la démocratie en Chine.

Libération de M. Shi Xiaoyu, de M. Luo Yongzhong et de M. Luo Changfu¹⁴

– M. **Shi Xiaoyu** a été libéré sans aucune charge à son encontre, près d'un mois après son arrestation, le 20 octobre 2005 à Chongqing, pour avoir mis en ligne des informations sur la répression exercée par la police contre des travailleurs de la ville lors de divers rassemblements, causant la mort de deux d'entre eux, et au cours desquels de nombreuses autres personnes avaient été blessées ou arrêtées. Depuis fin septembre 2005, M. Shi Xiaoyu tentait d'aider des ouvriers de la sidérurgie de Chongqing qui luttent contre la corruption de certains dirigeants.

– En 2006, M. **Luo Yongzhong** a été libéré. Il avait été condamné à trois ans de prison et à deux ans de privation de ses droits politiques en octobre 2003, après qu'il eut publié plus de 150 articles sur Internet, concernant des sujets tels que le sort des handicapés et la nécessité d'une réforme constitutionnelle. Il était détenu à la prison de Changchun Tiebei, dans la province de Jilin.

– M. **Luo Changfu** a été libéré après avoir purgé la peine de trois ans d'emprisonnement prononcée à son encontre en novembre 2003. Il avait été arrêté en octobre 2003 par le Bureau de sécurité publique

14. Cf. rapport annuel 2005.

(*Public Security Bureau* - PSB) de Yincheng (province de Hubei), après avoir organisé une campagne en faveur de la libération de M^{me} Liu Di, une cyber-dissidente libérée sous caution le 28 novembre 2003.

Maintien en détention arbitraire de nombreux cyber-dissidents¹⁵

Fin 2006, de nombreux cyber-dissidents restent en détention, parmi lesquels :

– M. **Jiang Lijun**, condamné le 18 novembre 2003 à quatre ans de prison pour avoir publié sur Internet des opinions politiques pro-démocratiques, et reconnu coupable de “subversion du pouvoir de l’État” (article 105 du Code pénal).

– M. **Tao Haidong**, condamné à sept ans de prison en janvier 2003 pour avoir publié des ouvrages et fait paraître des articles sur des sites Internet basés en Chine et à l’étranger.

– MM. **Jin Haike**, **Xu Wei** et **Zhang Honghai**, fondateurs, en mai 2000, de la Société de la nouvelle jeunesse (*New Youth Society*), un groupe de réflexion sur les réformes politiques et démocratiques, et M. **Yang Zili**, membre de la Société, qui avaient été arrêtés en mars 2001. Après avoir refusé de reconnaître leur culpabilité, ils ont fait l’objet d’actes de violence en détention. En octobre 2003, MM. Jin et Xu avaient été condamnés à dix ans de prison, et MM. Zhang et Yang à huit ans de détention, ainsi qu’à deux ans de privation de leurs droits politiques pour “subversion visant au renversement du gouvernement”. Ce verdict avait été confirmé le 10 novembre 2003 par la Cour suprême municipale de Pékin.

– M. **Wang Sen**, condamné en mai 2002 à dix ans de prison pour “incitation à la subversion de l’État”, après avoir rapporté sur Internet qu’un centre médical de la ville du sud-ouest de Dachun vendait des médicaments contre la tuberculose, donnés par la Croix-Rouge, de surcroît à un prix exorbitant.

– MM. **He Depu**, **Sang Jiancheng**, **Dai Xuezhong** et **Han Lifa**, qui faisaient partie des 192 signataires d’une “Lettre ouverte au 16^e congrès du parti”, diffusée sur Internet mi-novembre 2002 et qui

15. *Idem*.

réclamait notamment des progrès en matière de démocratisation et de protection des droits de l'Homme dans le pays, le droit au retour des exilés politiques chinois, et la libération des prisonniers de conscience.

– M. **Wang Xiaoning**, qui avait été arrêté en septembre 2002 pour avoir diffusé des articles sur Internet¹⁶. Le 12 septembre 2003, la première Cour intermédiaire populaire de la ville de Pékin l'avait condamné à dix ans de prison et deux ans de privation de ses droits politiques pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État". Cette condamnation était liée à des essais appelant à des réformes démocratiques et à un système multipartite, et dénonçant la répression contre les dirigeants syndicaux et les paysans. M. Wang était aussi accusé d'avoir communiqué par e-mail avec M. Liu Guokai, dirigeant en exil du Parti social démocrate chinois, que les autorités chinoises considèrent comme une "organisation hostile".

– M. **Zhao Changqing**, qui avait été condamné à cinq ans de prison en août 2003 pour "incitation à la subversion de l'État", après avoir signé la "Lettre ouverte au 16^e congrès du parti". Il est détenu à la prison Weinan (province de Shaanxi) depuis 2002 et a été victime de mauvais traitements à plusieurs reprises lors de sa détention. Ainsi, il a passé 40 jours en isolement après avoir refusé de chanter une chanson louant le Parti communiste chinois, le 18 février 2006¹⁷.

Le 10 avril 2006, sa sœur a été informée qu'il serait placé en isolement pour trois mois supplémentaires, pour avoir discuté avec un prisonnier adepte du Falun Gong et refusé de pratiquer des exercices militaires. Selon sa sœur, M. Zhao a eu droit à une seule visite médicale depuis sa détention en dépit de la fragilité de son état de santé (il avait déjà été traité pour la tuberculose).

16. Cf. lettre ouverte aux autorités chinoises du 3 mai 2006.

17. Cf. appel urgent CHN 001/0206/OBS 014.

Poursuite des actes de répression à l'encontre de M^{me} Ma Yalian¹⁸

Le 15 février 2006, M^{me} **Ma Yalian**, cyber-dissidente, a été arrêtée par la police pour “troubles sur la voie publique”, dans le district Minxin de Shanghai. La police a confisqué l'ensemble de ses biens personnels. Au début du mois, M^{me} Ma avait été libérée après dix jours de détention illégale, mais elle restait sous surveillance constante des forces de l'ordre.

Détenue à l'hôtel Fengqi (district de Pudong), sous la garde d'une douzaine de policiers, M^{me} Ma a été libérée le 6 mai 2006. Elle reste, fin 2006, en résidence surveillée.

M^{me} Ma Yalian a été placée en détention à plusieurs reprises ces dernières années, et a parfois fait l'objet de mauvais traitements, à la suite de la parution d'articles sur les actes de violence et les humiliations commises par des membres de la police et d'autres fonctionnaires.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre de M. Huang Qi¹⁹

En 2006, M. **Huang Qi**, cyber-dissident, a continué de faire l'objet d'intimidations, notamment suite à la publication, en juin 2006, sur son site *www.64tianwang.com*, de commentaires et de photographies d'une manifestation d'ouvriers de l'entreprise Nanguang, à Chengdu.

Cette dernière, étroitement liée aux autorités locales, a publié un tract de propagande accusant M. Huang Qi d'être impliqué dans l'organisation de ce mouvement social. Les autorités, quant à elles, ont accusé M. Huang de diriger et de soutenir illégalement les ouvriers retraités de l'entreprise Nanguang, qui se rassemblent régulièrement pour exiger le paiement de leur retraite. Par ailleurs, les responsables du bureau des affaires commerciales ont dénoncé dans leurs tracts les liens supposés des ouvriers de Nanguang avec des organisations étrangères et des journalistes de *Radio Free Asia*, basée aux États-Unis.

M. Huang Qi avait été arrêté le 3 juin 2000 puis condamné en 2003 à cinq ans de prison pour avoir diffusé, sur son site Internet, plusieurs articles sur le massacre de Tienanmen. Il avait été libéré le 4 juin 2005 au terme de sa peine.

18. Cf. rapport annuel 2005 et appels urgents CHN 004/0406/OBS 044 et 044.1.

19. Cf. rapport annuel 2005 et Reporters sans frontières (RSF), 23 novembre 2006.

En outre, en juin 2006, un terme a été prématurément mis aux baux de son appartement et de son bureau.

Détention arbitraire et condamnation de M. Li Jianping²⁰

Le 7 mars 2006, M. **Li Jianping**, un cyber-dissident de Shandong, a été inculpé d’“incitation à la subversion du pouvoir de l’État”, en lien avec certains articles qu’il avait écrits et publiés sur des sites Internet étrangers.

Le 12 avril 2006, 31 articles écrits par M. Li et dans lesquels il critiquait les autorités chinoises et la situation des droits de l’Homme dans le pays, ont notamment été utilisés comme preuve à charge.

Le 25 octobre 2006, la Cour populaire intermédiaire de Zibo a condamné M. Li à deux ans d’emprisonnement. Il a fait appel de ce verdict.

M. Li avait été officiellement arrêté le 30 juin 2005, après une fouille à son domicile lors de laquelle la police avait saisi des manuscrits et des correspondances. En 2005, l’affaire avait été renvoyée deux fois au PSB, pour manque de preuves.

Depuis son arrestation, il n’a pas été autorisé à recevoir la visite ni de ses proches ni de ses avocats.

Détention arbitraire et condamnation de M. Guo Qizhen²¹

Le 12 mai 2006, M. **Guo Qizhen**, bénévole du Centre des personnes disparues de Tianwang (*Tianwang Disappeared Persons Service Center*), Cangzhou, province de Hebei, a été placé en résidence surveillée par les forces de sécurité locales, alors qu’il s’apprêtait à se joindre à un mouvement de grève de la faim pour lutter contre la répression exercée par le gouvernement à l’encontre des défenseurs des droits de l’Homme.

Le 6 juin 2006, M. Guo Qizhen a été accusé d’“incitation à la subversion du pouvoir de l’État”, et placé en détention au Centre de détention n° 2 de la ville de Cangzhou. Ni sa famille ni son avocat n’ont pu lui rendre visite. M. Guo a une jambe handicapée et souffre de neurasthénie. Il est accusé d’avoir publié, sur des sites Internet basés

20. Cf. appel urgent CHN 008/1006/OBS 128.

21. Cf. lettre ouverte aux autorités chinoises du 11 juillet 2006.

à l'étranger, des articles critiquant le régime communiste ainsi que la répression des libertés fondamentales par les autorités chinoises.

Le 16 octobre 2006, M. Guo Qizhen a été condamné à quatre ans de prison par la Cour intermédiaire populaire de Changzhou, ainsi qu'à trois ans de privation de ses droits politiques, au terme d'un procès expéditif.

Détention arbitraire de M. Zhang Jianhong²²

Le 6 septembre 2006, M. **Zhang Jianhong**, fondateur du site Internet *La mer d'Égée (Aiqinhai)*, qui a été fermé en mars 2006, et membre de l'organisation des écrivains indépendants (PEN), a été interpellé chez lui, à Ningbo, province de Zhejiang, et placé en détention pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État". Les policiers, munis d'un mandat de perquisition, ont saisi les disques durs de ses deux ordinateurs et un répertoire téléphonique. Ils ont également interrogé sa femme sur les fréquentations de son mari et les articles prônant des réformes démocratiques que celui-ci publiait sur des sites Internet basés à l'étranger.

En particulier, M. Zhang a critiqué dans ces publications en ligne les violations des droits de l'Homme perpétrées par le gouvernement chinois à l'encontre des dissidents, des journalistes et autres citoyens chinois durant la période de préparation des jeux olympiques.

Le 12 octobre 2006, sa famille a été officiellement informée de son arrestation. Il reste détenu fin 2006.

Actes de harcèlement à l'encontre de dirigeants syndicaux

Poursuite de la détention de M. Yao Fuxin /

Libération et actes de harcèlement contre M. Xiao Yunliang²³

Le 23 février 2006, M. **Xiao Yunliang**, militant de la cause ouvrière de la province de Liaoning, a été libéré trois semaines avant le terme de sa peine de quatre ans de prison. Il était détenu depuis mars 2002 pour "atteinte à la sûreté de l'État".

Toutefois, depuis sa libération, il reste placé en résidence surveillée, et ses proches ayant cherché à lui rendre visite ont été victimes d'actes

21. Cf. *Human Rights in China* (HRIC), septembre 2006.

22. Cf. rapport annuel 2005 et appel urgent CHN 002/1103/OBS 060.2.

de harcèlement et d'intimidation par les policiers qui surveillent sa maison. Le 28 février 2006, la fille de M. Xiao a porté plainte contre la police, dénonçant la situation de son père. Cette plainte est restée sans suite.

M. Xiao Yunliang avait été arrêté en compagnie de M. **Yao Fuxin** après avoir dirigé, en mars 2002, une manifestation d'ouvriers dans le nord est de la Chine, afin de protester contre la corruption et le non-paiement d'arriérés de salaire. Le 9 mai 2003, ils avaient été respectivement condamnés à quatre et sept ans de prison pour "subversion du pouvoir de l'État", et trois ans de privation de leurs droits civils et politiques. Leurs appels avaient par la suite été rejetés. Leur état de santé avait empiré après leur transfert, le 8 octobre 2003, de la prison de Jinzhou à la prison de Lingyuan, considérée comme l'une des prisons les plus dures de Chine.

M. Yao Fuxin devrait être libéré en mars 2009. Ses conditions de détention restent extrêmement précaires, et son état de santé ne cesse de se détériorer.

Hong-Kong – poursuites judiciaires contre les représentants de trois syndicats²⁴

Le 28 juin 2006, la compagnie Gold Peak Industries Holdings Limited (GP) a déposé plainte pour "diffamation" auprès de la Haute cour de Hong Kong, contre les représentants de la Confédération des syndicats de Hong Kong (*Hong Kong Confederation of Trade Unions* – HKCTU) et de deux syndicats locaux, l'organisation "Surveillance de la mondialisation" (*Globalisation Monitor*) et le Centre de service de voisinage et des travailleurs (*Neighbourhood and Workers' Service Centre*). Cette plainte a fait suite à une lettre conjointe publiée le 4 juin 2006 par ces trois organisations qui soulignait leurs inquiétudes quant à l'exposition excessive des ouvriers des usines de GP au cadmium, entraînant, dans certains cas, des empoisonnements.

Fin 2006, la procédure est en cours.

24. Cf. communiqué de presse du 28 juillet 2006.

Actes de harcèlement à l'encontre de défenseurs dénonçant les expulsions forcées

Détention arbitraire de M^{me} Liu Hua et de son mari M. Yue Yongjin²⁵

Le 20 février 2006, M^{me} **Liu Hua** et son mari M. **Yue Yongjin**, deux défenseurs du droit à la terre du district de Shenyang, province du Liaoning, ont été arrêtés par des membres du PSB de You'anmen. Leur arrestation s'est produite après qu'ils eurent déposé à Pékin, peu de temps avant la session annuelle du Congrès national populaire, des pétitions contre la corruption et l'appropriation illégale de terres dans leur village. Aucun mandat ne leur a été présenté.

Le 21 février 2006, M^{me} Liu et M. Yue ont été conduits de force à Shenyang, où ils ont été détenus, respectivement au Centre de rééducation de Masanjia et au Centre de détention du district de Sujiatun.

Depuis plusieurs années, M^{me} Liu Hua et M. Yue Yongjin dénoncent la corruption des autorités villageoises et, depuis 2004, ils demandent aux autorités de Pékin d'intervenir dans la dépossession forcée de terres du village. M^{me} Liu est l'ancienne chef de village de Zhangliangbao (province de Liaoning), et M. Yue, le président du conseil du village.

Alors que 40 résidents du village Zhangliangbao manifestaient devant le PSB de Sujiatun pour réclamer leur libération, un officier du PSB aurait affirmé que M^{me} Liu était détenue car elle avait "causé du désordre à Pékin", et que ses crimes étaient "graves".

M^{me} Liu Hua aurait été libérée fin mars 2006.

Fin 2006, aucune information supplémentaire n'a pu être obtenue concernant la situation de M. Yue Yongjin.

Arrestation arbitraire de M. Liu Zhengyou²⁶

Le 16 juin 2006, M. **Liu Zhengyou**, défenseur des droits des paysans de Zigong (province du Sichuan) expulsés de leurs terres par les autorités locales, a été arrêté à l'aéroport de Pékin, sans mandat d'arrêt, à la demande des PSB de Zigong et du Sichuan. Il était sur le

20. Cf. appel urgent CHN 003/0306/OBS 039.

26. Cf. appel urgent CHN 005/0606/OBS 081.

point de se rendre à Genève (Suisse), où il devait suivre une formation sur les droits de l'Homme dispensée par le Service international des droits de l'Homme (SIDH), du 17 au 25 juin 2006.

Reconduit immédiatement à Zigong par des policiers, M. Liu a été détenu et interrogé par le PSB de cette même ville pendant deux heures en tant que “suspect criminel” pour son rôle dans les “manifestations illégales” du 20 avril 2005, qui visaient à présenter une pétition au maire de Zigong, afin de demander l'ouverture d'enquêtes sur des expulsions, sans compensation, de paysans.

Finalement libéré le 18 juin 2006 après 37 heures de détention, il lui a été notifié qu'il serait interrogé ultérieurement.

En août 2006, M. Liu Zhengyou a fait l'objet de nouveaux actes de harcèlement et aurait notamment été battu.

Détention arbitraire de M. Chen Qian²⁷

Le 9 novembre 2006, M. **Chen Qian**, représentant des villageois de Dongzhou, a été arrêté pour avoir exhibé des banderoles appelant à la lutte contre la corruption à Dongzhou, Shanwei, province de Guangdong. Fin 2006, aucune information supplémentaire n'a pu être obtenue concernant sa situation.

M. Chen Qian était dans dans la ligne de mire des autorités depuis qu'il avait pris la tête d'un groupe de villageois afin de demander réparation pour les familles des victimes de la répression violente d'une manifestation, le 6 décembre 2005, qui s'était soldée par la mort de trois personnes et des dizaines de blessés. Treize manifestants avaient également été arrêtés et condamnés à des peines allant de trois à sept ans de prison pour “troubles à l'ordre public”. Ces personnes manifestaient alors contre la confiscation de leurs terres à Dongzhou sans de justes compensations.

27. Cf. *Network of Chinese Human Rights Defenders* (CRD), 21 novembre 2006.

Actes de harcèlement à l'encontre de militants luttant contre le SIDA

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre de M. Hu Jia²⁸

Du 16 février au 28 mars 2006, M. **Hu Jia**, militant actif de la lutte contre le SIDA à Shanghai, co-fondateur et ancien directeur de l'Institut Aizhixing pour l'éducation à la santé (*Aizhixing Institute of Health Education*), a été détenu à la suite d'une grève de la faim entamée par des défenseurs des droits de l'Homme et des avocats engagés pour protester contre la détention illégale de leurs confrères. Durant sa détention, les autorités ont nié savoir où il se trouvait et lui ont refusé l'accès à un traitement contre l'hépatite B, dont il souffre.

Par ailleurs, depuis le 17 juillet 2006, M. Hu Jia est assigné à résidence, et ne peut donc sortir de chez lui sans l'autorisation préalable de l'unité de Tongzhou (banlieue de Pékin). Son épouse, M^{me} **Zeng Jinyan**, est également étroitement surveillée et voit ses déplacements restreints. Selon la police, ces mesures viseraient à les empêcher de se rendre à Linyi, Shandong, pour protester contre la détention de M. Chen Guangcheng, avocat²⁹.

Le 7 septembre 2006, M. Hu a été arrêté par 20 policiers en civil et détenu pendant 12 heures, sans motif officiel.

Le 26 septembre 2006, il a de nouveau été conduit au PSB local. La police l'a notamment interrogé sur son rôle dans les affaires de MM. Gao Zhisheng et Chen Guangcheng, M. Hu Jia ayant lancé une campagne sur Internet en leur faveur.

Tentative d'assassinat à l'encontre de M. Liu Xiaowu³⁰

Le 15 juin 2006, M. **Liu Xiaowu**, militant de la lutte contre le SIDA à Henan, a été poignardé dans le dos à trois reprises par un inconnu. Quatre jours plus tôt, il avait porté plainte auprès du ministère de la Santé, dénonçant des fonctionnaires de la santé qui profitaient de soins médicaux gratuits fournis par le gouvernement.

28. Cf. rapport annuel 2005 et communiqué de presse du 16 août 2006.

29. Cf. ci-dessous.

30. Cf. HRIC, juillet 2006.

Arrestation arbitraire de plusieurs militants de la cause anti-SIDA de la province du Henan³¹

Le 18 juillet 2006, M^{me} **Li Xige**, militante pour le respect des droits des personnes séropositives dans le comté de Ningling, province du Henan, et directrice de l'ONG Foyer heureux et sain (*Kanglejia*), a été arrêtée par une dizaine de policiers et de représentants du comté, puis emmenée dans un bus du ministère de la Santé alors qu'elle arrivait à Pékin accompagnée de sept femmes contaminées par le VIH.

Devenues séropositives après une transfusion sanguine dans des hôpitaux publics, le plus souvent lors d'accouchements par césarienne, intervenus entre 1993 et 2001, ces femmes étaient venues à Pékin pour réclamer auprès du ministère de la Santé l'examen de leurs demandes d'indemnisation par le gouvernement local.

Les huit femmes ont été reconduites immédiatement à Ningling et interrogées le 20 juillet 2006. Cinq d'entre elles ont été relâchées peu après, tandis que M^{me} Li Xige et M^{lles} **Wang** et **Zhang** ont été inculpées pour "rassemblement visant à attaquer un organe de l'État". M^{lles} Wang et Zhang ont été libérées sous caution pour raisons médicales, respectivement les 27 juillet et 2 août 2006.

Le 11 août 2006, M^{me} Li Xige a été libérée sous caution, et placée sous surveillance dès le lendemain, sans être autorisée à quitter la ville. Néanmoins, fin août 2006, elle a été autorisée à se rendre à Pékin afin d'y recevoir un traitement contre le SIDA.

Fin 2006, M^{me} Li reste sous la surveillance de la police, de même que M^{lles} Wang et Zhang. Les poursuites judiciaires à leur rencontre ont toutefois été levées.

Fermeture de *Snow Lotus*³²

Le 18 octobre 2006, les autorités de la région autonome de Xinjiang ont ordonné la fermeture de l'ONG luttant contre le SIDA *Snow Lotus*, qui n'était pas enregistrée. La police a également perquisitionné le domicile de son directeur, M. **Chang Kun**, et confisqué ses effets personnels, dont un ordinateur.

31. Cf. communiqué de presse du 16 août 2006.

32. Cf. CRD, 14 septembre - 20 octobre 2006.

De nombreuses ONG luttant contre le SIDA ne sont pas en mesure de s'enregistrer en raison de restrictions très strictes lors de la procédure d'enregistrement. La fermeture de *Snow Lotus* est intervenue juste après que l'organisation eut dénoncé la discrimination dont font l'objet les patients atteints de l'hépatite B.

Détention arbitraire de M. Kong Delin³³

Le 24 octobre 2006, M. **Kong Delin**, qui soutient des hémophiles atteints du SIDA et les aide à obtenir réparation, a été interpellé par des membres du PSB de Shanghai. Peu de temps après, il a été officiellement accusé d' "interférence dans les affaires officielles".

Le jour même, trois patients hémophiles atteints du SIDA ont également été arrêtés. Ces arrestations sont intervenues peu avant la tenue d'une conférence à Pékin en novembre, dont le thème était la question de la compensation des malades hémophiles et sidéens, et à laquelle ils avaient prévu de participer.

Le 20 novembre 2006, M. Kong Delin a été libéré.

Détention arbitraire de M. Wan Yanhai³⁴

Le 24 novembre 2006, M. **Wan Yanhai**, militant actif de la lutte contre le SIDA, membre fondateur et dirigeant de l'Institut AIZ-HIXING à Pékin, a été arrêté et détenu pendant trois jours par le PSB de Pékin. L'Institut avait prévu d'organiser le 26 novembre 2006 un symposium intitulé "Protection du sang, SIDA et droits de l'Homme", destiné à aider les personnes atteintes du virus à mieux connaître leurs droits. Le symposium a été annulé à la suite de l'arrestation de M. Wan.

Actes de harcèlement à l'encontre de plusieurs défenseurs du droit à l'environnement

Actes de harcèlement à l'encontre de M. Sun Xiaodi³⁵

Depuis dix ans, M. **Sun Xiaodi** dénonce la contamination radioactive issue de la mine d'uranium n° 792, dans la préfecture autonome

33. Cf. CRD, Briefing 1021-120106.

34. Cf. HRIC, novembre 2006, et CRD, Briefing 1021-120106.

35. Cf. communiqué de HRIC du 2 décembre 2006.

tibétaine de Gannan (Gansu), et en particulier la revente illégale de matériaux contaminés.

Le 30 mars 2006, M. Sun s'est rendu à Pékin afin de dénoncer une nouvelle fois ces activités auprès du gouvernement. Le 1^{er} avril 2006, il est allé à Shenyang, province de Liaoning, afin de rendre visite à M^{me} Liu Hua³⁶, qui venait d'être libérée après plus d'un mois de détention. Le 4 avril 2006, M. Sun est allé rendre visite au mari de cette dernière, M. Yue Yongjin, détenu au centre de détention du district de Sujiatun, et a participé à une manifestation dans le village de Zhangliangbao, appelant à sa libération. Le 6 avril 2006, il a été brièvement arrêté par la police.

Depuis lors, M. Sun est constamment surveillé par la police, et les membres de sa famille font également l'objet d'actes de harcèlement. Notamment, depuis le 5 décembre 2006, son domicile a fait l'objet de plusieurs attaques au cours de la nuit, au cours desquelles des inconnus ont jeté des pierres sur la porte et les fenêtres. Lorsque M. Sun a rapporté ces faits auprès des forces de sécurité locales, celles-ci auraient répondu qu'il était "libre de partir s'il le désire".

En outre, depuis novembre 2006, date à laquelle une tumeur abdominale lui a été diagnostiquée, M. Sun n'a toujours pas reçu de réponse à sa demande de permission de se rendre à Pékin afin d'y être soigné.

M. Sun avait déjà été détenu à la prison de Lanzhou d'avril à fin décembre 2005, après avoir dénoncé la dégradation de l'environnement à Gansu auprès de journalistes étrangers, soulignant notamment l'apparition de malformations à la naissance et l'augmentation des cancers. Il avait ensuite été placé en résidence surveillée jusqu'au 20 mars 2006.

Détention arbitraire et poursuites judiciaires à l'encontre de MM. Huang Jin, Mo Zhensheng, Mo Zhenning, Tan Heshan et Xu Yugao³⁷

Le 27 juin 2006, M. **Huang Jin**, président du canton de Daxin, district de Leishe, a été arrêté en compagnie de MM. **Mo Zhensheng**, **Mo Zhenning**, **Tan Heshan** et **Xu Yugao**, suspectés d'avoir organisé le jour même un sit-in protestant contre la construction d'une usine d'exploitation d'électrolyte de manganèse, utilisé dans la production

36. Cf. ci-dessus.

37. Cf. communiqué de presse de HRIC du 4 décembre 2006.

d'acier, dans la province de Guangxi. Cette usine, construite par l'entreprise "Daxin Manganese" – filiale du Groupe CITIC qui appartient en partie à l'État – risque de causer une pollution importante dans la région, notamment dans la rivière Heishui, seule source d'eau des habitants. La manifestation visait également à attirer l'attention des autorités locales sur les irrégularités concernant les compensations immobilières allouées aux villageois dans le cadre d'expulsions forcées. Une centaine de policiers ont été déployés, et une dizaine de personnes, suspectées d'avoir organisé la manifestation, ont été arrêtées. Bien que la grande majorité de ces personnes aient ensuite été relâchées, MM. Huang Jin, Mo Zhensheng, Mo Zhenning, Tan Heshan et Xu Yugao ont été inculpés pour avoir "rassemblé une foule dans le but d'attaquer un bâtiment de l'État". Fin 2006, aucune information n'a pu être obtenue concernant leur éventuel maintien en détention.

Une audience dans leur procès était prévue le 5 décembre 2006. Aucune information n'a toutefois pu être obtenue depuis lors.

Condamnation et détention arbitraire de M. Tan Kai³⁸

Le 29 avril 2006, M. **Tan Kai**, l'un des fondateurs de l'ONG environnementale *Green Watch* (*lüse guan cha*), a été inculpé d'"obtention illégale de secrets d'État", en lien présumé avec son activité professionnelle, en tant qu'informaticien. En effet, en 2005, il avait réparé l'ordinateur d'un employé du comité du parti de la province de Zhejiang et avait dû, selon la procédure habituelle, faire une sauvegarde des dossiers de son client. Tout porte à croire toutefois que cette accusation n'a été qu'un prétexte pour poursuivre M. Tan.

Le 11 août 2006, M. Tan Kai a été condamné à 18 mois de prison par la Cour intermédiaire municipale populaire de Hangzhou (province de Zhejiang).

Le procès en appel s'est tenu à huis-clos devant la Cour intermédiaire populaire de Hangzhou en octobre 2006. Fin 2006, l'avocat de M. Tan n'a pas encore été informé du verdict mais il semblerait que la Cour ait confirmé la condamnation de M. Tan, ce dernier restant détenu, fin 2006, au centre de détention de West Lake, dans la ville de Hangzhou.

38. Cf. rapport annuel 2005 et appel urgent CHN 003/1005/OBS 103.1.

M. Tan Kai avait été arrêté en octobre 2005, après que les membres fondateurs de *Green Watch* eurent ouvert un compte en banque à son nom dans la perspective de rechercher des fonds qui leur auraient permis d'enregistrer légalement l'organisation³⁹. *Green Watch* avait notamment pour but de défendre le droit à l'environnement à Huashui Town, ville de Dongyang, dans la province de Zhejiang, les habitants se plaignant de la pollution engendrée par une usine chimique, affectant notamment la qualité de l'eau, détruisant les cultures et générant des malformations à la naissance.

Le 15 novembre 2005, le gouvernement de la province de Zhejiang avait déclaré *Green Watch* illégale. Depuis, les proches de M. Tan Kai ont fait l'objet de menaces et d'actes d'intimidation.

Poursuite de la détention arbitraire de M. Shi Tao⁴⁰

Fin 2006, M. **Shi Tao**, journaliste et écrivain indépendant, reste détenu.

Arrêté le 14 décembre 2004, il avait été condamné par la Cour populaire intermédiaire de la ville de Changsha, dans la province de Hunan, le 27 avril 2005, à dix ans de prison et deux ans de privation de ses droits politiques pour "avoir fourni illégalement des secrets d'État à l'étranger" (article 111 du Code pénal). Le 2 juin 2005, la Haute cour populaire de la province de Hunan avait confirmé cette condamnation en appel, sans même tenir une audience.

Condamnation et détention arbitraire de M. Zhao Yan⁴¹

Le 17 mars 2006, les charges pour "divulgaration de secrets d'État à une organisation étrangère" à l'encontre de M. **Zhao Yan**, enquêteur et journaliste du *New York Times* qui avait travaillé sur des plaintes de paysans auprès des autorités locales et centrales, ont été abandonnées un mois avant la visite du Président de la République, M. Hu Jintao,

39. Selon la législation chinoise, tout enregistrement requiert un dépôt légal de 30 000 yuans (3 074 euros) comme capital de départ. Cependant, selon les Réglementations pour l'enregistrement et la gestion des organisations sociales publiées par le Conseil d'État chinois, les fondateurs d'une organisation n'ont pas le droit de faire des recherches de financement tant que l'organisation n'est pas légalement établie, ce qui les place dans une situation inextricable.

40. Cf. rapport annuel 2005.

41. *Idem*.

aux États-Unis. Également connu pour ses reportages sur la situation des paysans en Chine, M. Zhao avait été arrêté en septembre 2004.

Cependant, le 25 août 2006, M. Zhao a été condamné à trois ans de prison pour “fraude” lors d’une audience à huis-clos, en raison des mêmes charges relatives à la divulgation de secrets d’État qui avaient été abandonnées quelques mois plus tôt.

Le 1^{er} décembre 2006, la Haute cour de Pékin, saisie en appel par M. Zhao, a confirmé sa condamnation au terme d’une audience expéditive, au cours de laquelle M. Zhao n’a pu ni témoigner, ni présenter de preuves, ni appeler de témoins à la barre. En outre, son avocat n’a pas été autorisé à assister au procès.

M. Zhao, qui a déjà effectué deux ans de détention provisoire dans l’attente de son procès, devrait être libéré en septembre 2007.

Poursuite des actes de harcèlement à l’encontre de M^{me} Ding Zilin⁴²

En 2006, M^{me} **Ding Zilin**, l’une des principales porte-paroles des “Mères de Tienanmen”, qui font inlassablement campagne pour obtenir une enquête indépendante sur la répression des manifestations de 1989 en faveur de la démocratie, a continué de faire l’objet d’une surveillance et d’actes de harcèlement récurrents.

Ainsi, à partir du 30 mai 2006, à l’occasion du 17^e anniversaire des événements de 1989, M^{mes} Ding Zilin et **Zhang Xialing**, également porte-parole des Mères de Tienanmen, ont fait l’objet d’une surveillance rapprochée de la part de la police. En particulier, M^{me} Ding n’a été autorisée à sortir que très rarement, et toujours accompagnée de policiers.

Déjà, le 27 janvier 2005, M^{me} Ding Ziling avait fait l’objet d’une assignation à domicile, à Pékin, après avoir demandé la libération de deux défenseurs des droits de l’Homme. En outre, depuis 1998, l’un des comptes bancaires des Mères de Tienanmen, contenant 5 940 euros, reste gelé par le PSB, pour “les besoins d’une enquête”.

42. Cf. rapport annuel 2005 et lettre ouverte aux autorités chinoises du 11 juillet 2006.

Mauvais traitements et détention arbitraire de M^{me} Mao Hengfeng⁴³

En 2006, M^{me} Mao Hengfeng, défenseure engagée dans la lutte contre les politiques chinoises de planification familiale et les expulsions forcées à Shanghai, a continué de faire l'objet de multiples actes de harcèlement.

Ainsi, du 13 février au 29 mars 2006, M^{me} Mao Hengfeng a été placée en résidence surveillée dans un appartement du district de Yangpu (Shanghai), pour suspicion de “troubles sur la voie publique”. Lors de son placement en résidence surveillée, au cours duquel elle n'a pas eu accès à un avocat, M^{me} Mao a été constamment surveillée et battue à plusieurs reprises. L'un de ses geôliers l'aurait notamment frappée à la poitrine et simulé son étranglement. Son arrestation faisait suite à sa participation, début février, à une grève de la faim nationale en soutien à M. Gao Zhisheng⁴⁴ et à plusieurs autres défenseurs des droits de l'Homme, qui avaient eux-mêmes entamé une grève de la faim afin de protester contre la violence de la répression des autorités chinoises.

Le 23 mai 2006, M^{me} Mao a de nouveau été arrêtée sans mandat par la police du district de Yangpu, puis placée en “détention douce” à l'auberge de Kelaideng. Alors qu'elle protestait contre l'illégalité de sa détention, M^{me} Mao a brisé une lampe dans sa chambre. Le 30 mai 2006, elle a été officiellement arrêtée pour “dommage intentionnel à la propriété”.

Le 28 août 2006, l'affaire contre M^{me} Mao a été envoyée au procureur du district de Yangpu, qui l'a renvoyée au PSB de Yangpu, faute de preuve.

Fin 2006, M^{me} Mao reste détenue, sans pouvoir recevoir la visite de ses proches.

M^{me} Mao a déjà fait l'objet de nombreux actes de harcèlement et de détentions arbitraires par le passé. Ainsi, en avril 2004, elle avait été condamnée par le PSB de Shanghai à 18 mois de rééducation par le travail (*Re-Education Through Labour* - RTL), période durant laquelle elle avait fait l'objet de mauvais traitements.

M^{me} Mao et ses proches avaient également été assignés à résidence du 23 au 27 septembre 2005, après qu'elle eut fait part de son intention de protester contre les actes de harcèlement dont elle faisait

43. Cf. rapport annuel 2005 et appels urgents CHN 004/0406/OBS 044 et 044.1.

44. Cf. ci-dessous.

l'objet auprès du bureau des Nations unies à Pékin. Elle avait ensuite été arrêtée à plusieurs reprises.

Répression à l'encontre des avocats

Condamnation et détention arbitraire de M. Huang Weizhong⁴⁵

Le 28 février 2006, M. **Huang Weizhong**, défenseur des droits des paysans de Putian (district de Chengxiang), a été accusé par le procureur de cette ville, d'avoir "rassemblé la foule dans l'intention de nuire à l'ordre public". Il avait été arrêté le 28 décembre 2005.

Au cours des deux années précédentes, M. Huang Weizhong n'avait eu de cesse de faire des pétitions, d'introduire des plaintes et de demander un permis de manifestation afin de défendre le droit à la terre des paysans.

Le 17 mai 2006, M. Huang Weizhong a été reconnu coupable des charges pesant à son encontre par la Cour du district de Chengxiang, et condamné à trois ans de prison.

Le 29 mai 2006, M. Huang a fait appel de sa condamnation et a porté plainte devant la Cour du district de Chengxiang pour "diffamation" contre le journal *Meizhou Daily*, journal du comité du parti municipal de Putian. Le 18 mai 2006, ce journal avait publié en première page un article intitulé "Huang Weizhong condamné à trois ans de prison en première instance pour avoir fomenté un mouvement de résistance à la réquisition de terres".

Détention arbitraire de M. Yang Maodong et mauvais traitements à l'encontre de M. Tang Jingling⁴⁶

En 2006, M. **Yang Maodong**, *alias* Guo Feixiong, conseiller juridique au sein du cabinet d'avocats Shengzhi, à Pékin, dont les activités ont été suspendues en novembre 2005⁴⁷, n'a eu de cesse d'être harcelé par la police.

Ainsi, le 3 février 2006, il a été détenu pendant 12 heures au poste de police de Linhe, à Canton (province de Guangdong). A sa sortie, il a été battu et photographié par un groupe d'inconnus, sans que les policiers présents n'interviennent.

45. Cf. CRD.

46. Cf. appel urgent CHN 001/0206/OBS 018.

47. Cf. ci-dessous.

Le 8 février 2006, M. Yang a adressé une lettre ouverte au Président chinois, M. Hu Jintao, et à son premier ministre, M. Wen Jiabao, dans laquelle il protestait contre l'usage disproportionné de la force par les autorités, lors de la répression récente de mouvements de la société civile et de manifestations dans les zones rurales. Il y dénonçait également les expulsions forcées, les violences ciblées contre les défenseurs des droits de l'Homme et le renforcement de la censure. Il invitait par ailleurs les autorités à entamer un dialogue avec les villageois, afin de prévenir une escalade des conflits fonciers, et leur demandait de garantir la démocratie locale, la liberté de la presse et le respect des droits de l'Homme. Le jour même, M. Yang a été détenu au poste de police Fuyou de Pékin, avant d'être libéré le lendemain et escorté jusqu'à son domicile par trois policiers. Depuis lors, sa maison est surveillée par la police et il est suivi dans tous ses déplacements.

Le 2 août 2006, après avoir été de nouveau battu par la police, M. Yang a été détenu alors qu'il venait de se joindre à une manifestation devant la résidence du gouvernement central à Pékin.

Le 9 août 2006, alors qu'il se rendait en train à Pékin, M. Yang a été battu par des policiers puis conduit à Shaoguan (Guangdong), où il a été détenu jusqu'au lendemain. La police l'aurait accusé d'avoir un faux billet de train.

Le 14 septembre 2006, il a été arrêté à son domicile de Canton, où des policiers, munis d'un mandat, ont mené une perquisition et ont saisi, entre autres, ses trois ordinateurs et des notes personnelles. Il a été accusé de "commerce illégal", et d'avoir imprimé, publié et vendu 20 000 livres de manière illicite. Sa femme, M^{me} **Zhang Qing**, a également été conduite au poste de police afin d'y être interrogée.

Le 18 septembre 2006, son épouse a tenté de lui rendre visite au siège du PSB de Canton, mais n'a pas été autorisée à le voir.

Le 30 septembre 2006, M. Yang a été officiellement arrêté pour "commerce illégal de publications"⁴⁸.

Lors d'interrogatoires répétitifs au poste de police de Panyu, province de Guangdong, il aurait été empêché de dormir pendant plusieurs jours.

48. En Chine, la police procède généralement à l'arrestation sans mandat d'arrêt, l'arrestation officielle intervenant par la suite.

Le 19 octobre 2006, le PSB de Canton a fait suivre le dossier de M. Yang au procureur municipal, qui l'a renvoyé au PSB le 28 octobre 2006 pour plus d'informations.

Le 28 décembre 2006, le procureur a informé M. Yang qu'il avait reçu un "procès-verbal d'enquête" de la part du PSB.

Fin 2006, M. Yang Maodong reste détenu au Centre de détention municipal de Canton.

Depuis juillet 2005, M. Yang a apporté une aide juridique aux paysans du village de Taishi (Guangdong), qui tentent d'obtenir, par décision judiciaire, la révocation du chef du comité du village, suspecté de corruption. En septembre 2005, le gouvernement local a violemment réprimé leurs manifestations, arrêtant et blessant des dizaines de villageois. M. Yang, qui avait dénoncé ces événements en publiant de nombreux articles sur des sites Internet, dont le forum *Yannan*, fermé le 1^{er} octobre 2005, avait été arrêté à Canton le 13 septembre 2005. Il n'avait été libéré que le 27 décembre 2005, après avoir fait une grève de la faim de 59 jours.

Par ailleurs, le 2 février 2006, M. **Tang Jingling**, un avocat portant également assistance aux villageois de Taishi, a été suivi et battu par cinq inconnus, alors qu'il revenait d'une visite chez M. Yang. Après s'être rendu au poste de police pour faire une déposition sur ces faits, il a été suivi par deux taxis jusqu'à son domicile.

Condamnation et détention arbitraire de M. Chen Guangcheng⁴⁹

Le 11 mars 2006, M. **Chen Guangcheng**, avocat engagé dans la dénonciation des actes de violence perpétrés par les autorités de Linyi dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de planification des naissances, a été arrêté par des agents de la police locale, au motif qu'il aurait, en compagnie d'autres militants, "perturbé le trafic". Ce n'est que le 11 juin 2006 que son épouse a été informée par le Bureau de sécurité publique du canton de Yinan que son mari était inculpé pour "destruction délibérée de propriété" et "organisation d'un rassemblement perturbant la circulation".

49. Cf. lettre ouverte aux autorités chinoises du 11 juillet 2006 et appels urgents CHN 006/0706/OBS 087, 0871, 0872, 0873 et 0874.

Le 19 juin 2006, les autorités ont empêché la tenue d'une conférence de presse à Pékin qui appelait la communauté internationale à dénoncer la situation de M. Chen. Les organisateurs de la conférence ont été interrogés et surveillés. La famille de M. Chen a également fait l'objet d'actes de harcèlement.

La première audience de son procès, prévue le 20 juillet 2006, a finalement été reportée au 18 août 2006 par la Cour populaire du canton de Linnan, province de Shandong.

Le 24 août 2006, M. Guangcheng a été condamné à quatre ans et trois mois de prison, sans que ses avocats aient pu avoir accès à la salle d'audience. Son procès n'a duré que deux heures.

Le 31 octobre 2006, la Cour d'appel a ordonné la révision du procès de M. Chen.

Le 27 novembre 2006, le nouveau procès de M. Chen a eu lieu devant la Cour populaire du canton de Yinan, et a duré dix heures. Ses avocats, sa femme et sa mère ont pu assister à l'audience.

Le 1^{er} décembre 2006, la Cour a condamné M. Chen à quatre ans et trois mois de prison pour "obstruction intentionnelle du trafic" et "incitation à la destruction de propriété".

Le 8 décembre 2006, l'avocat de M. Chen a fait appel de cette décision devant la Cour intermédiaire de la ville de Linyi.

Fin 2006, il reste détenu au Centre de détention de Yinan.

Actes de harcèlement à l'encontre de plusieurs témoins et avocats de M. Chen Guangcheng⁵⁰

Par ailleurs, les avocats de M. Chen Guangcheng et plusieurs témoins clés ont fait l'objet de représailles récurrentes depuis l'ouverture du dossier.

– Ainsi, le 18 août 2006, M. **Xu Zhiyong** a été agressé par des inconnus et placé en détention préventive avant d'être libéré 22 heures plus tard, après que l'audience de M. Chen eut pris fin. Le même jour, M. **Li Jingsong** et M. **Zhang Lihui** ont été placés en détention, accusés de vol. Tous deux ont été libérés, mais empêchés d'assister à l'audience. Deux autres avocats de la défense, MM. **Yang Zaixin** et **Zhang Jiankang**, ont également été harcelés et forcés de rentrer chez eux. Par conséquent, les autorités ont nommé un avocat d'office,

50. *Idem*.

qui n'a pu étudier le dossier de M. Chen avant l'audience.

– D'autre part, dans la matinée du 26 novembre 2006, M. **Chen Gengjiang**, témoin clé dans le procès, a été détenu pendant toute la durée de l'audience et n'a été libéré qu'après avoir été forcé de signer une déclaration dans laquelle il promettait de ne pas s'impliquer dans le procès. De plus, deux autres témoins clés, M. **Chen Guangdong** et M. **Chen Guangyu**, ont disparu le 26 novembre après avoir dit à leurs avocats qu'ils témoigneraient lors du procès. Le jour même, M. **Chen Guanghe**, cousin de M. Chen, a été enlevé par des hommes non identifiés alors qu'il s'apprêtait à rencontrer les avocats de M. Chen Guangcheng. La police aurait menacé la famille de M. Chen et aurait ordonné à M. Chen Guanghe de ne pas assister au procès. Fin 2006, M. Chen Guanghe a été officiellement placé en détention.

Les quatre hommes avaient été torturés afin de fournir de faux témoignages contre M. Chen lors du premier procès à son encontre.

– Par ailleurs, M^{me} **Yuan Weijing**, l'épouse de M. Chen, également témoin, a été placée en résidence surveillée jusqu'au 25 novembre 2006. Le 28 novembre, vers midi, elle a été arrêtée par des membres du PSB de Yinan, en présence de ses avocats. Les policiers lui ont présenté un mandat autorisant sa détention afin d'être interrogée. Huit heures plus tard, M^{me} Yuan a été violemment jetée d'une voiture de police et laissée, presque inconsciente, sur une route près de son village. Ce n'est que le lendemain qu'elle a été en mesure de parler, et de rapporter que la police l'avait maltraitée et insultée. Lors de sa détention, les policiers lui ont présenté un mandat de mise en résidence surveillée pour "suspicion d'obstruction intentionnelle du trafic" et "incitation à la destruction de propriété". La loi chinoise autorise jusqu'à six mois de résidence surveillée pour ces délits. M^{me} Yuan avait déjà été placée en résidence surveillée pendant 15 mois, sans motif.

– D'autre part, les avocats de M. Chen, MM. **Li Jinsong** et **Li Fangping**, ont été interpellés aux abords du village de Gushidong, où réside M. Chen, où ils s'étaient rendus afin de rencontrer des témoins et recueillir des preuves en vue de la révision du procès. S'ils ont été en mesure de rencontrer la femme et la mère de M. Chen, la police les a empêchés de questionner d'autres témoins clés.

En outre, M. **Teng Biao**, également membre de la défense de M. Chen, a été détenu pendant cinq heures, le 27 novembre 2006 (jour du procès), l'empêchant ainsi d'assister à l'audience. Lors de sa

détention, il a été violemment attaqué par plusieurs policiers, qui l'ont immobilisé au sol, l'ont fouillé, ont saisi son téléphone portable et l'ont interrogé.

Enfin, le 27 décembre 2006, huit hommes sont montés à bord du bus de nuit dans lequel voyageaient MM. Li Jinsong et Li Fangping et les ont attaqués. MM. Li Jinsong et Li Fangping étaient en route vers la ville de Linyi afin de rendre visite à leur client.

Poursuites des actes de harcèlement à l'encontre de M. Zheng Enchong et de ses proches⁵¹

Depuis sa libération de la prison de Tilangiao, le 5 juin 2006, M. **Zheng Enchong**, avocat au barreau de Shanghai, et ses proches ont fait l'objet de multiples actes de harcèlement. M. Zheng est particulièrement engagé dans la défense des droits des personnes expulsées de leurs domiciles dans le cadre de projets de réurbanisation à Shanghai.

M. Zheng avait été condamné, en octobre 2003, à trois ans de prison et un an de privation de ses droits politiques par la seconde Cour populaire intermédiaire de Shanghai, pour avoir "illégalement transmis des secrets d'État à des entités hors de Chine", particulièrement pour l'envoi de deux documents à *Human Rights in China* (HRIC). La Cour d'appel de Shanghai avait confirmé ce verdict le 18 décembre 2003.

Dès sa libération, M. Zheng a été placé en résidence surveillée, et sa ligne téléphonique a été coupée à de multiples reprises et mise sur écoute.

Le 27 juin 2006, il a obtenu d'être conduit au PSB local afin de faire renouveler sa carte d'identité, conformément aux termes de sa condamnation à un an de privation de ses droits politiques. Cependant, aucune suite n'a été donnée à sa requête, au motif qu'aucun employé n'était disponible pour traiter son dossier. Le lendemain, alors que M. Zheng et son épouse s'étaient rendus au gouvernement municipal de Shanghai pour porter plainte contre ces faits, ils ont été informés que la perte des droits politiques de M. Zheng entraînait la restriction complète de sa liberté de mouvement.

51. Cf. rapport annuel 2005 et appels urgents CHN 001/0803/OBS 041.5, 014.6, 041.7, 041.8, 041.9 et 041.10.

Le 12 juillet 2006, des agents du PSB du district de Zhabei, à Shanghai, ont forcé la porte de son appartement et convoqué son épouse au poste de police, au motif qu'elle était suspectée d'avoir "empêché des agents de l'État d'accomplir leur devoir". Les policiers ont saisi le disque dur de leur ordinateur, ainsi qu'un nombre important de documents, parmi lesquels une lettre que M. Zheng avait adressée aux autorités. Le mandat de perquisition aurait été produit après la fouille. M^{me} **Jiang** a été relâchée peu de temps après. Le jour même, M. Zheng a été arrêté à son domicile au motif qu'il aurait "empêché des agents de l'État d'accomplir leur devoir en période de privation de ses droits politiques", avant de le relâcher quelques heures plus tard. Néanmoins, il a depuis été convoqué à plusieurs reprises afin d'être interrogé.

Enfin, le 14 octobre 2006, M. Zheng Enchong et son épouse ont été empêchés de se rendre à l'église Mu'en, à Shanghai. Alors qu'ils sortaient de leur domicile, M. Zheng et M^{me} Jiang ont été encerclés par une dizaine de policiers, qui ont frappé M. Zheng avant de le séquestrer plusieurs heures au rez-de-chaussée de son immeuble. Parallèlement, M^{me} Shen Peilan, une amie de M. Zheng qui devait l'accompagner à l'église, a été empêchée de sortir de son domicile par des policiers.

Détention au secret, condamnation et placement en résidence surveillée de M. Gao Zhisheng⁵²

Le 15 août 2006, M. **Gao Zhisheng**, avocat spécialisé dans les droits de l'Homme et directeur du cabinet d'avocats de Shengzhi (Pékin), qui intervient essentiellement sur des affaires de violations des droits de l'Homme, a été arrêté par plus de 20 policiers en civil du PSB de Pékin, alors qu'il se trouvait chez sa sœur, dans la ville de Dongying, province de Shandong. Aucun mandat d'arrêt n'a été présenté. Les policiers ont également menacé la sœur de M. Gao, lui demandant de garder le silence sur son arrestation. Le 18 août 2006, l'agence de presse officielle *Xinhua* a publié une déclaration, indiquant que M. Gao avait été arrêté pour "suspicion d'avoir enfreint la loi", sans fournir de détails sur le crime qu'il aurait commis.

M. Gao a ensuite été détenu au secret, ni sa famille ni son avocat

52. Cf. appels urgents CHN 009/1106/OBS 136 et 136.1.

ne sachant où il se trouvait. Les autorités ont déclaré que son cas impliquait des “secrets d’État”.

Le 28 septembre 2006, la demande de libération sous caution de M. Gao a été rejetée. Ses avocats ont déposé une nouvelle demande le 24 octobre 2006.

Le 12 octobre 2006, l’avocat de M. Gao a été informé que son client avait été formellement arrêté et inculpé pour “incitation au renversement de l’État”, le 29 septembre 2006.

Le 12 décembre 2006, M. Gao aurait plaidé coupable devant la Cour intermédiaire n°1 de Pékin. Ses avocats et sa famille n’avaient pas été informés de cette audience.

Le 22 décembre 2006, la Cour a reconnu M. Gao coupable et l’a condamné à trois ans de prison avec sursis, assortie d’une mise à l’épreuve de cinq ans, et à la privation de ses droits politiques pendant un an. A la suite de cette condamnation, M. Gao a été libéré et placé en résidence surveillée.

Par ailleurs, depuis son arrestation, les membres de la famille de M. Gao Zhisheng sont étroitement surveillés. Ainsi, le 6 octobre 2006, M^{me} **Geng He**, sa femme, a été “escortée” par des policiers alors qu’elle tentait de rendre visite à son mari au centre de détention n°2 de Pékin et les policiers sont restés avec elle pendant toute la visite. En outre, le 24 novembre 2006, M^{me} Geng He a été battue et insultée par des policiers, qui la suivaient dans Pékin. De plus, sa fille de 13 ans est “escortée” en permanence par des policiers, y compris lorsqu’elle se rend à l’école.

En tant qu’avocat de droit pénal, M. Gao Zhisheng a représenté des plaignants dans des affaires impliquant des violations de droits de l’Homme, à l’exemple de cas de torture à l’encontre de membres du mouvement bouddhiste Falun Gong ou de dirigeants de l’église chrétienne, ou encore de détentions arbitraires de pétitionnaires cherchant à mettre en cause la responsabilité de l’État pour des actes de corruption ou de négligence. Il a également défendu des cas impliquant la liberté d’expression et de la presse.

En novembre 2005, les activités du cabinet d’avocats de Shengzhi avaient été suspendues pour un an par le bureau municipal de justice de Pékin, et en décembre 2005 la licence professionnelle de M. Gao

lui avait été retirée. L'appel interjeté par M. Gao contre cette dernière décision a été rejeté. Ces événements faisaient suite à la publication d'une lettre ouverte sur la répression des membres du Falun Gong.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre de M. Li Weiping⁵³

Le 17 mai 2006, M. **Li Weiping**, dissident politique ayant participé au mouvement démocratique de 1989, a révélé qu'il avait été approché en février 2006 par les services secrets de Pékin, lui demandant de "collaborer" avec eux, sous peine d'être expulsé de la ville, en rassemblant des informations sur les activités des groupes prônant la démocratie en Chine. Bien que la police ait donné à M. Li jusqu'au 11 juin pour quitter la ville, son propriétaire avait déjà annulé son bail.

Le 18 avril 2005, les agents de police de Pékin avaient ordonné l'annulation d'une conférence de presse prévue pour annoncer l'installation du Centre d'information des droits des citoyens chinois (*Beijing Chinese Citizens' Rights Information Centre*) à Pékin par M. Li Weiping et M. **Liu Jingsheng**, également dissident politique. Malgré l'autorisation du Bureau du Commerce de Pékin, le 1^{er} avril 2005, d'ouvrir le centre, la police avait adressé un "avertissement amical" à MM. Li et Liu, les enjoignant de fermer l'organisation au plus vite, cette requête émanant de "hauts responsables" du gouvernement. Le 14 avril 2005, le PSB de Pékin avait demandé l'annulation de la conférence de presse et l'abandon de tout projet concernant le centre.

Fin 2006, le Centre d'information des droits des citoyens chinois n'a toujours pas été ouvert.

Détention arbitraire de M. Zan Aizhong⁵⁴

Le 10 août 2006, M. **Zan Aizhong**, écrivain et membre de l'Association des écrivains chinois indépendants (*Independent Chinese Pen Association*), a été licencié de son poste de journaliste au *China Ocean News*. Il avait publiquement appelé, la veille, les autorités du PSB de Hangzhou (province de Zhejiang) à faire la lumière sur la destruction par la police, le 29 juillet 2006 à Xiaoshan, Hangzhou, d'une église protestante, qui avait fait plus de 50 blessés.

53. Cf. rapport annuel 2005.

54. Cf. appel urgent CHN 007/0806/OBS 097.

Le 11 août 2006, M. Zan Aizhong a été arrêté pour “diffusion de rumeurs” et “troubles à l’ordre public”, et a été placé en détention administrative pendant sept jours, en vertu de la “*Security Administration Punishment Law*”, pour avoir publié des entretiens et des articles dénonçant les persécutions religieuses commises par la police.

Le 18 août 2006, M. Zai a été libéré.

Détention arbitraire de M. Yan Zhengxue⁵⁵

Le 19 octobre 2006, M. Yan Zhengxue, artiste et dissident, a été arrêté à Taizhou, province de Zhejiang, par le PSB local dont les membres munis d’un mandat de perquisition ont également fouillé sa maison, confisquant son ordinateur et des effets personnels. Niant tout d’abord détenir M. Yan, le PSB a finalement informé son épouse le 25 octobre que son mari était détenu au Centre de détention du PSB de Luqiao, à Taizhou.

Le 10 novembre 2006, l’épouse de M. Yan a été informée qu’elle n’était pas autorisée à engager un avocat pour défendre son mari, son cas “impliquant des secrets d’État”. Ni son avocat ni sa famille n’ont pu lui rendre visite.

Le 15 novembre 2006, M. Yan Zhengxue a été accusé de “sédition contre les autorités étatiques”, probablement en lien avec ses écrits en faveur des droits de l’Homme et des réformes politiques, critiques à l’égard du régime et de la corruption en son sein.

Par le passé, M. Yan avait déjà été victime à plusieurs reprises de détentions arbitraires. M. Yan est également connu pour ses tableaux décrivant la situation dans les prisons chinoises et pour avoir organisé une campagne contre la Rééducation par le travail (RTL).

55. Cf. rapport annuel 2005.

CORÉE DU SUD**Libération de M. Anwar Hossain et poursuite du harcèlement à son endroit⁵⁶**

Le 25 avril 2006, M. **Anwar Hossain**, président du Syndicat des travailleurs immigrés (*Migrant Workers' Trade Union* - MTU), de nationalité bangladaise, a été libéré pour raisons de santé. Il était détenu depuis mai 2005 au centre de détention d'immigrés de Cheonju. Il a été hospitalisé le jour même puis a obtenu un visa sans limite de durée, lui permettant de se faire soigner en Corée.

Cependant, lors de la 14^e réunion régionale en Asie (*Asian Regional Meeting* - ARM) de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui s'est tenue à Busan du 29 août au 1^{er} septembre 2006, le gouvernement a bloqué la participation de M. Hossain en tant que membre de la délégation de la Confédération coréenne des syndicats (*Korean Confederation of Trade Unions* - KCTU), à laquelle appartient le MTU (non reconnu légalement), menaçant de l'arrêter à nouveau et de l'expulser. Le ministère du Travail aurait notamment enlevé le nom de M. Hossain de la liste des participants transmise à l'OIT, arguant de son statut illégal.

M. Hossain a finalement pu participer à la réunion en tant que membre de la délégation de la Confédération indépendante des syndicats libres (CISL).

M. Anwar Hossain avait été arrêté le 14 mai 2005 par la police de la division du contrôle de l'immigration, son visa ayant expiré. Il avait été battu et blessé à la tête et aux mains durant son arrestation. Le jour même, un de ses articles était paru dans un important journal national, critiquant la politique gouvernementale envers les travailleurs immigrés sans papiers.

Campagne de répression à l'encontre du KGEU⁵⁷

En 2006, le gouvernement sud-coréen a pris une série de mesures afin de réprimer le Syndicat des fonctionnaires coréens (*Korean Government Employees Union* - KGEU). Ainsi, le 28 janvier 2006 la

56. *Idem.*

57. Cf. rapport annuel 2005 et appels urgents KOR 001/0606/OBS 066, 066.1, 066.2, et 066.3.

“Loi sur l’établissement et le fonctionnement des syndicats publics officiels” est entrée en vigueur. En vertu de cette loi, qui restreint sévèrement les activités syndicales des employés civils du gouvernement, le KGEU appartient à la catégorie des “organisations illégales”. De plus, le 8 février 2006, les ministres de la Justice, de l’Administration gouvernementale et de l’Intérieur, et du Travail ont tenu une conférence de presse conjointe afin de publier un “Avis relatif aux activités illégales des organisations des travailleurs du secteur public”, indiquant que le gouvernement allait prendre plusieurs mesures de répression contre les “activités illégales des organisations illégales de fonctionnaires”. Enfin, depuis la promulgation, le 22 mars 2006, de la “Directive relative à la transformation des organisations illégales en syndicats légaux”, qualifiant le KGEU d’organisation illégale, le ministère de l’Administration gouvernementale et de l’Intérieur (*Ministry of Government Administration and Home Affairs* - MOGAHA) a encore renforcé ses mesures de répression à l’égard de l’organisation.

Le 25 mai 2006, environ 200 membres du KGEU, qui manifestaient pacifiquement devant l’Administration du développement rural (*Rural Development Administration* - RDA) contre le plan de restructuration de l’administration et la répression globale exercée à l’encontre du KGEU, ont été attaqués par des membres de la police anti-émeute et des policiers en civil. Plusieurs personnes ont été sévèrement battues et blessées par les policiers, parmi lesquelles **M. Kim Jeong Soo**, secrétaire général du KGEU, et **M. Choi Nak Sam**, secrétaire aux relations publiques. Ce dernier a dû être conduit à l’hôpital. De nombreux autres participants ont été arrêtés, dont huit membres du KGEU, qui, sur mandat d’arrêt, ont été conduits au commissariat de Suwon Joongbu. Par la suite, la Cour a approuvé quatre de ces mandats, autorisant la détention de quatre dirigeants de l’organisation : **M. Park Woon Yong**, secrétaire et responsable des conflits sociaux, **M. Lee Jeong Soo**, directeur, ainsi que deux vice-présidents, **M. Park Kee Han** et **M. Han Seok Woo**.

Après la dispersion du rassemblement, 99 autres membres du KGEU ont été arrêtés et détenus pendant environ 40 heures.

Le lendemain, plusieurs femmes ont été battues et harcelées par des membres des forces de sécurité, lors de la dispersion violente d’un autre rassemblement pacifique devant la RDA.

Le 28 mai 2006, le gouverneur de la province de Gyeonggi a procédé à la fermeture des locaux du KGEU, empêchant les membres de l'organisation d'y accéder. Par ailleurs, le gouvernement local a décidé d'infiltrer les rangs de l'organisation et de procéder à un vote visant à ce que les membres du KGEU renoncent à leur appartenance au syndicat et rejoignent un autre "syndicat légal". En réaction, les membres du KGEU ont organisé un sit-in devant leurs locaux, réprimé par le blocage de leur accès à Internet et à l'électricité.

Le 9 juin 2006, MM. Park Woon Yong, Lee Jeong Soo, Park Kee Han et Han Seok Woo ont été inculpés par le procureur régional de Suwon pour "blessures infligées à un agent d'État via l'obstruction à l'exercice de ses fonctions", "obstruction spéciale au service public" et "violation de la Loi sur les rassemblements et manifestations". MM. Park Woon Yong et Park Kee Han sont également poursuivis pour "violation de la Loi des représentants officiels locaux" et M. Park Woon Yong pour "obstruction générale du trafic".

Le 11 juillet 2006, ils ont tous les quatre été libérés sous caution, mais restent poursuivis pour les charges mentionnées ci-dessus.

Le 3 août 2006, le MOGAHA a émis une directive demandant à tous les gouvernements et ministères locaux "d'agir fermement" à l'égard du KGEU et de "prendre des contre-mesures absolues contre les activités illégales, incluant la fermeture forcée des organisations illégales de fonctionnaires". Le MOGAHA a en particulier demandé de "fermer tous les bureaux du KGEU situés dans les bâtiments officiels avant le 31 août 2006", "d'exclure les membres du KGEU des réunions du personnel, d'encourager activement tous les fonctionnaires participant à des organisations illégales de retirer leur adhésion, d'interdire le système de cotisations et de bloquer tout soutien financier [...]". En outre, le ministère a annoncé que des mesures administratives et financières seraient prises contre tout gouvernement local qui n'appliquerait pas ces directives.

Par conséquent, le 29 août 2006, l'Institut de formation de fonctionnaires de Gyeongman, agence affiliée au gouvernement de cette province, a publié une lettre informant que des "mesures administratives strictes seraient exécutées [...] en accord avec les instructions du gouvernement interdisant de fournir des bureaux aux syndicats de fonctionnaires non-enregistrés dans le cadre de la Loi sur les syndicats publics officiels".

Le 30 août 2006, la branche régionale du KGEU à Gyeongnam a organisé un rassemblement devant leurs bureaux afin de protester contre cette lettre. La police anti-émeute a été déployée à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment, empêchant les membres du KGEU d'y pénétrer. Plusieurs membres du syndicat ont essayé d'entrer de force, mais ont été violemment évacués. L'enseigne du syndicat a été retirée et les portes du bureau ont été scellées.

Le 17 août 2006, la ville de Busan a averti par lettre la branche régionale du KGEU que son bureau serait fermé de force si le syndicat n'avait pas déménagé avant le 31 août 2006.

Le 4 septembre 2006, le MOGAHA a tenu une réunion avec les adjoints aux maires, durant laquelle il a indiqué que tous les bureaux locaux du KGEU dans les bâtiments officiels devraient être fermés avant le 22 septembre 2006. Le ministère a également déclaré que les notifications ou avertissements de fermeture forcée des bureaux d'organisations illégales devaient être émis de façon permanente et que la surveillance des fonctionnaires devait être intensifiée de manière à les empêcher de se rassembler à Gyeongnam, le 9 septembre 2006. A cette date, près de 7 000 membres du KGEU se seraient toutefois rassemblés à Changwon, Gyeongnam, afin de protester contre la répression gouvernementale à leur encontre. Le MOGAHA a alors déclaré que ce rassemblement était illégal, bien que son organisation ait été notifiée à l'avance, et que les fonctionnaires et dirigeants syndicaux l'ayant organisé ou y ayant participé devraient faire face à des sanctions. Ainsi, il a annoncé que 11 dirigeants du KGEU, dont son président, M. **Kwon Seung Bok**, et M. Kim Jeong Soo seraient poursuivis en justice.

Le 13 septembre 2006, le MOGAHA a publié une autre directive, exigeant à nouveau des gouvernements et des ministères locaux la fermeture de l'ensemble des sections locales du KGEU au 22 septembre 2006.

Les 22 et 25 septembre 2006, plusieurs sections du KGEU ont été attaquées et fermées, dont celle de Busan, attaquée par la police anti-émeutes, avant d'être fermée de force. 17 membres du KGEU ont été arrêtés, dont MM. **Oh Bong Seop** et **Hwang Gi Joo**, respectivement président et directeur général de la section, avant d'être libérés les 23 et 24 septembre 2006.

En date du 10 octobre 2006, 125 sections du KGEU, sur un total de 251, avaient été fermées de force. A chaque fois, des groupes, supposément engagés par les municipalités, ont assiégé les bureaux du KGEU et ont évacué de force leurs membres. Des policiers ont bloqué l'accès aux bâtiments et ont dans certains cas coupé l'électricité, l'accès à Internet et les lignes téléphoniques. En outre, 101 membres du KGEU et d'autres organisations de solidarité, dont la Fédération coréenne des syndicats des transports et des services publics et sociaux (*Korean Federation of Transportation and Public & Social Service Workers' Unions - KPSU*), la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), la Fédération coréenne des groupes médicaux pour le droit à la santé (*Korean Federation of Medical Groups for Health Rights - KFHR*), la Fédération coréenne pour un mouvement environnemental (*Korean Federation for Environmental Movement - KFEM*), le Parti travailliste démocratique (*Democratic Labour Party - DLP*) et la Communauté Moojigae pour une autre éducation (*Moojigae Community for Alternative Education - MCAE*), ont à ce jour été arrêtés, et certains auraient été violemment battus et hospitalisés. Ils sont tous susceptibles d'être poursuivis en justice pour "violation des clauses sur l'obstruction spécifique à l'exécution des obligations professionnelles (*performance of official duties*) dans le cadre de la loi pénale" et, pour les fonctionnaires, pour violation des *Public Officials Acts*.

Poursuite de la procédure pénale à l'encontre de 14 défenseurs des droits de l'Homme⁵⁸

Fin 2006, la procédure pénale à l'encontre des 14 membres du Groupe national sur les ONG de la Commission nationale des droits de l'Homme (*National Human Rights Commission - NHRC*), en cours depuis mars 2005, reste pendante devant la deuxième Cour des magistrats de Cuddalore (Tamil Nadu). En outre, certains accusés n'ont toujours pas reçu le procès-verbal les incriminant.

Le 11 octobre 2004, plusieurs membres du Groupe national sur les ONG de la NHRC s'étaient réunis à l'hôtel de ville de Cuddalore pour une session de formation dans le cadre de la Campagne contre la torture au Tamil Nadu (*Campaign Against Torture - Tamil Nadu - CAT-TN*). Les membres de ces organisations avaient prévu de tenir une conférence de presse dans l'après-midi sur les violations des droits de l'Homme commises par M. Prem Kumar, commissaire du district de Cuddalore. Alors que la session de formation était sur le point de commencer, un groupe de policiers avait interrompu la réunion, au motif que la conférence de presse était interdite. M. **Henri Tiphagne**, directeur de *People's Watch - Tamil Nadu (PW-TN)*, une ONG de défense des droits de l'Homme, avait été violemment conduit au poste de police de l'hôtel de ville. Treize autres défenseurs, parmi lesquels M. **Nizamudeen**, secrétaire général national du Groupe central de coordination des ONG, et M. **Murugappan**, co-responsable régional des activités de monitoring de PW-TN, avaient également été arrêtés et conduits au poste de police de Cuddalore.

Ces personnes avaient été maintenues en garde à vue pendant plus de sept heures, avant d'être libérées sous caution.

Fin 2006, ces 14 personnes restent accusées sur la base des articles 147 (émeutes), 452 (intrusion à l'intérieur d'un domicile en vue de blesser, assaillir ou exercer une contrainte) et 506 (ii) (intimidation criminelle) du Code pénal et de l'article 7(1)(a) de la Loi modifiée sur le droit pénal (*Criminal Law Amendment Act*) (provocation d'une personne en fonction en vue de lui causer un préjudice).

58. Cf. rapports annuels 2003 et 2005.

En outre, aucune suite n'a été donnée à la plainte déposée à la suite de ces faits auprès de M. Jangrid, inspecteur général de police responsable de Cuddalore et du nord du Tamil-Nadu, le 13 octobre 2004, malgré de nombreux rappels en 2005 et 2006.

Entraves à la liberté de mouvement de M. Parvez Imroz⁵⁹

Le 2 juin 2006, M. **Parvez Imroz**, avocat et membre fondateur de l'Association des parents de personnes disparues (*Association of Parents of Disappeared Persons - ABDP*), s'est vu décerné le prix international pour les droits de l'Homme "Ludovic Trarieux" par les Instituts des droits de l'Homme des Barreaux de Bordeaux, Bruxelles, Paris et celui du Barreau européen⁶⁰. Afin de recevoir son prix, M. Imroz a été invité à venir en France le 13 octobre 2006. Pour ce faire, il a déposé plusieurs mois avant cette date des demandes de renouvellement de son passeport auprès des autorités compétentes. Toutefois, M. Imroz n'a reçu aucune réponse de la part des autorités, malgré une très forte mobilisation nationale et internationale.

En conséquence, il n'a pu sortir de son pays. Son épouse et son neveu, M. Parvez Khurram, militant des droits de l'Homme, ont reçu le prix en son nom.

Détention arbitraire et libération de deux membres de la TIPS⁶¹

Le 23 août 2006, M. **Yengkokpam Langamba Meitei** (*alias Thabi*), secrétaire des relations publiques de la Société des populations autochtones menacées (*Threatened Indigenous Peoples' Society - TIPS*) de Manipur, et porte-parole d'*Apunda Lup*, une coalition de 34 organisations de défense des droits de l'Homme basée à Manipur, a été arrêté à son domicile par des membres de la police et d'une unité paramilitaire, dénommée "*Assam Rifles*". Cette arrestation a eu lieu sur la base d'un mémo relatif à la section 41 du Code de procédure pénale, permettant à cette unité d'arrêter une personne sans mandat.

59. Cf. communiqué de presse du 11 octobre 2006 et lettre fermée aux autorités indiennes du 20 septembre 2006.

60. Le prix Ludovic-Trarieux est décerné chaque année à un avocat qui œuvre à la défense des droits de l'Homme, l'État de droit, la lutte contre toutes les formes de racisme et d'intolérance, etc.

61. Cf. appels urgents IND 001/0906/OBS 106 et 106.1.

M. Langamba a ensuite été conduit au commissariat d'Imphal, puis accusé de participation à l'incendie d'un véhicule à Kamuchingjil et du vol de dossiers officiels dans les bureaux du gouvernement.

Dans la nuit du 24 au 25 août 2006, son collègue, M. **Leitanthem Umakanta Meitei**, avocat spécialiste des droits de l'Homme et secrétaire général de TIPS, a été arrêté à sa résidence de Porompat Thawanhaba Leikai, par la même équipe. Les policiers ont, entre autres, confisqué 15 CD, trois livres de l'Organisation internationale du travail (OIT), et le téléphone portable de son épouse. Le mandat permettant l'arrestation de M. Umakanta Meitei n'a été présenté qu'après les faits, lorsque son épouse s'est rendue au commissariat, accompagnée de son frère, pour lui rendre visite.

Ces détentions étaient probablement liées à la tenue d'une manifestation, organisée par *Apunba Lup* le 23 août 2006 afin de protester contre l'attentat à la bombe ayant eu lieu le 16 août 2006 et qui s'était soldé par la mort de cinq Hindous et plus de 40 blessés, au moment de la prière dans le temple de Krishna, à Manipur.

Après leur arrestation, les deux hommes ont été détenus au commissariat d'Imphal, où ils ont été interrogés et maltraités par la police. Il leur a été interdit de rencontrer leur avocat. Tous deux ont été accusés de maintenir des liens avec un groupe illégal appelé "Organisation pour sauver le mouvement révolutionnaire à Manipur" (*Kanglei Yaꞑwol Kanna Lup* - KYKL), sur la base des sections 38 et 39 de la Loi sur la prévention des activités illégales de 1967, applicable aux personnes soutenant des organisations terroristes.

Le 29 août 2006 et le 1^{er} septembre 2006 respectivement, le juge a ordonné leur libération sous caution, pour manque de preuve. Toutefois, tous deux ont refusé de la payer, exigeant une libération inconditionnelle. Par conséquent, ils ont été placés en détention préventive pour 15 jours supplémentaires à la prison de Sajiwa.

Le 4 octobre 2006, une cour de Manipur a ordonné leur libération ainsi que l'abandon de toutes les charges à leur encontre.

Détention arbitraire de M^{me} Irom Chanu Sharmila⁶²

Depuis six ans, M^{me} Irom Chanu Sharmila est régulièrement en grève de la faim afin de protester contre la Loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées (*Armed Forces Special Powers Act - AFSPA*)⁶³, à l'origine de nombreuses violences policières dans l'État du Manipur. Son action a débuté à la suite du "massacre de Malom", le 2 novembre 2000, lorsque des membres des "*Assam Rifles*" ont abattu dix personnes à un arrêt de bus, près d'Imphal, suspectées d'être des insurgés. Ce tragique événement illustre les dérives de l'AFSPA, entrée en vigueur en 1958, qui donne les pleins pouvoirs aux forces armées indiennes dans les zones touchées par des insurrections armées, notamment au Cachemire et dans les États du nord-est (dont le Manipur), régions en proie à des rébellions séparatistes. En particulier, l'AFSPA donne aux soldats le droit d'arrêter, de maintenir en détention et de tuer (section 4.a) toute personne suspecte à leurs yeux d'être "insurgée", afin de "maintenir l'ordre", et ce en toute impunité, la loi précisant que l'autorisation du gouvernement central est nécessaire pour poursuivre un membre de l'armée. A ce jour, aucun soldat n'a été jugé dans ce cadre.

Arrêtée une première fois en novembre 2000 par la police de Manipur pour "tentative de suicide" (section 309 du Code pénal), M^{me} Sharmila a depuis refusé de s'alimenter ou de boire. La peine maximum prévue par la section 309 du Code pénal étant d'un an de détention, M^{me} Sharmila est libérée chaque année, et replacée en détention le jour suivant, pour les mêmes raisons.

Le 2 octobre 2006, à l'occasion de sa "libération annuelle", elle s'est rendue à New Delhi, afin de donner un écho national à son action. Quelques jours après son arrivée, elle a été arrêtée par la police et hospitalisée de force à l'Institut des sciences médicales (*All India Institute of Medical Sciences - AIIMS*), où elle a été alimentée de force au moyen d'un tube nasal.

62. Cf. appel urgent IND 003/1206/OBS 151.

63. En octobre 2006, les conclusions du rapport remis le 6 juin 2005 par le Comité du magistrat Jeevan Reddy, constitué par le gouvernement afin d'examiner l'AFSPA, mais qui n'ont jamais été officiellement rendues publiques, sont parues dans la presse. Dans ses recommandations, le Comité a expressément demandé l'abrogation de la loi, "devenue le symbole de l'oppression, un objet de haine et un instrument de discrimination et d'autoritarisme".

Le 28 novembre 2006, M^{me} Sharmila a retiré ce tube, afin de reprendre sa grève de la faim. Surveillée par plusieurs dizaines de policiers, elle est incapable de se déplacer, de parler ou de rencontrer des gens librement.

Actes de harcèlement à l'encontre de MASUM⁶⁴

Le 10 novembre 2006, le siège de *Manabadhikar Suraksha Mancha* (MASUM), une organisation de défense des droits de l'Homme opérant en Inde et en Asie du sud, et spécialisée dans la dénonciation de cas de torture, a fait l'objet d'une perquisition par un policier du Département des services secrets du district (*District Intelligence Branch Department* - DIB), à Howrah, au Bengale occidental. Au cours de la perquisition, le policier s'est enquis des activités de l'organisation et de son certificat d'enregistrement, et a également demandé les noms et coordonnées de ses dirigeants. Le seul employé présent a refusé de répondre, et a demandé à l'officier de revenir plus tard.

Le 21 novembre 2006, le siège de MASUM a de nouveau fait l'objet d'une perquisition par le même policier, à la recherche d'informations sur l'organisation. Il a notamment noté l'adresse de M. **Kirity Roy**, secrétaire général de MASUM, et demandé le certificat d'enregistrement de l'association.

Lorsque M. Roy, présent au moment de la perquisition, lui a demandé de présenter un mandat, le policier a répondu qu'il obéissait aux ordres de l'inspecteur général de la police au Bengale occidental. Il a ensuite quitté les lieux, disant qu'il apporterait le mandat plus tard.

Peu de temps après, M. Roy a reçu un appel téléphonique du même policier, le convoquant pour rencontrer le commissaire adjoint, au bureau du DIB de Howrah. Lorsque M. Roy lui a demandé de lui envoyer une convocation écrite, le policier a raccroché.

Le 9 décembre 2005, M. Kirity Roy avait déjà été arrêté par la police à Lal Bazar, Calcutta, Bengale occidental, en compagnie de 21 autres personnes, dont M. **Abhijit Datta**, secrétaire assistant de MASUM, M. **Pradip Mukherjee**, employé de MASUM, M. **Nirmal Karmakar**, secrétaire de l'unité de Deganga de l'Association pour la protection des droits démocratiques (*Association for the Protection of*

64. Cf. rapport annuel 2005 et appel urgent IND 002/1206/OBS 144.

Democratic Rights - APDR), M. **Phanigopal Battacharjee**, secrétaire du Syndicat des travailleurs de la sidérurgie indo-japonaise (*Indo-Japan Steels Workers Union*), et M. **Dipankar Mitra**, membre de la section de Calcutta d'*Actionaid International*. Ils protestaient alors de manière pacifique et silencieuse devant le secrétariat du gouvernement du Bengale occidental à l'aide de banderoles, afin de dénoncer des cas de violations des droits de l'Homme commises par des membres de la police. L'ensemble de ces personnes avaient été détenues au poste de police de Lal Bazar, avant d'être libérées trois heures plus tard, sans charge à leur encontre.

Arrestation arbitraire et mauvais traitements à l'encontre de M^{me} Medha Patkar et de plusieurs de ses partisans⁶⁵

Le 2 décembre 2006, M^{me} **Medha Patkar**, fondatrice et dirigeante du Mouvement de sauvegarde du fleuve Narmada (*Narmada Bachao Andolan - NBA*), une coalition d'organisations locales qui lutte en faveur des droits des personnes déplacées en raison du projet de construction de barrages sur le fleuve de la Narmada, affectant par ailleurs l'écosystème, a été arbitrairement détenue alors qu'elle se rendait à Singur, district de Hooghly (Bengale occidental), afin de manifester son soutien à des villageois de Singur, menacés d'expulsion en raison de la construction d'une usine automobile sur leurs terres.

Sept autres membres de l'organisation ont également été arrêtés. Lors de sa détention, M^{me} Medha Patkar aurait été victime de mauvais traitements et d'insultes. Ses compagnons, dont M. **Dipankar Chakraborty** et M. **Sumit Chowdhury**, ont été libérés après avoir versé une caution au poste de police de Chinsura. Quant à elle, M^{me} Medha Patkar a été conduite à Calcutta, où elle est restée détenue dans une voiture de police toute la nuit avant d'être libérée le lendemain matin.

Face à la résistance des villageois contre leur expulsion, le gouvernement de l'État a déployé un contingent de près de 5 000 policiers et de membres de la force de réaction rapide (*Rapid Action Force - RAF*) pour encercler, dès le 2 novembre 2006, les terres du village, à l'aide de barbelés. Les villageois, mobilisés en masse, ont cherché à opposer une

65. Cf. MASUM.

résistance, mais ont rapidement été chargés par la police et la RAF, armées de bâtons, de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc.

Les policiers auraient également pénétré dans les villages voisins, frappant et agressant les villageois, y compris les femmes, les personnes âgées et les enfants. Plusieurs personnes ont été gravement blessées.

A cette occasion, la police a arrêté plus de 60 personnes, dont des femmes et des enfants, afin de prendre de force leurs terres. Une dizaine de personnes auraient été blessées.

Le 4 décembre 2006, M^{me} Patkar a de nouveau été arrêtée par la police alors qu'elle tentait d'entrer dans la ville. Elle a été détenue dans une pension à Dankunim avec plusieurs de ses compagnons, dont M^{mes} **Anuradha Talwar** et **Rekha Sarkar**, avant d'être libérée dans l'après-midi du 5 décembre 2006. A peine libérée, elle a fait une nouvelle tentative pour entrer dans la ville. La police l'a une fois de plus appréhendée, et reconduite à Calcutta.

D'autre part, le 9 décembre 2006, M^{me} Patkar a participé à une manifestation silencieuse à Calcutta afin de dénoncer la répression par la police, la veille, d'une manifestation organisée par plusieurs partis politiques qui tentaient d'entrer dans Singur. M^{me} Patkar et plusieurs autres manifestants ont alors été arrêtés et conduits au poste de police de Lalbazar, à Calcutta, avant d'être relâchés quelques heures plus tard sans charge à leur rencontre.

Aucun mandat d'arrêt n'a jamais été présenté à M^{me} Patkar, et aucun dossier n'a été enregistré auprès de la police.

Le 5 avril 2006, une manifestation pacifique à Delhi, protestant contre le déplacement de milliers de personnes en raison du projet de barrage de Sardar Sarovar, sur le fleuve Narmada, avait été violemment dispersée à coups de matraque, par la police. M^{me} Medha Patkar et M. **Jamsingh Nargave**, militant du NBA, avaient alors été conduits dans un hôpital gouvernemental, où ils ont été détenus plusieurs jours par la police.

Deux ans après, l'assassinat de M. Munir Said Thalib reste impuni⁶⁶

Fin 2006, l'impunité du meurtre de M. Munir Said Thalib, co-fondateur de la Commission pour les personnes disparues et les victimes de la violence (KONTRAS), décédé à bord d'un vol de Garuda Airlines entre Jakarta et Amsterdam le 7 septembre 2004, est plus que jamais flagrante : non seulement aucun réel progrès n'a eu lieu dans l'enquête concernant l'implication d'éventuels commanditaires, mais en outre le principal suspect, accusé de "meurtre prémédité", a été acquitté.

En effet, le 3 octobre 2006, la Cour suprême d'Indonésie a acquitté M. Pollycarpus Budihari Priyanto, pilote de Garuda Airlines. Ce dernier avait été condamné le 20 décembre 2005 par la Cour centrale du district de Jakarta à 14 ans de prison, en compagnie de MM. Oedi Irianto et Yeti Susmiarti, deux stewards de la compagnie. La Cour suprême a seulement reconnu M. Priyanto coupable de "falsification de documents de compagnies aériennes", le condamnant à deux ans de prison.

La Cour a refusé de recevoir de nouvelles preuves et s'est fondée sur celles présentées lors des jugements précédents.

M. Priyanto était suspecté d'avoir offert un siège de première classe à M. Munir et d'avoir ensuite versé de l'arsenic dans son jus d'orange. Il avait fait appel de sa condamnation après que la Haute cour de Jakarta eut confirmé, en mars 2006, le verdict rendu par la Cour centrale du district de Jakarta.

Le 25 décembre 2006, M. Priyanto a été libéré de prison, trois mois avant le terme de sa peine, bénéficiant d'une réduction de peine à l'occasion d'un jour férié, une tradition indonésienne.

En juin 2005, l'équipe d'investigation officielle (*Tim Pencari Fakta* - TPF), qui avait mené une enquête de décembre 2004 à juin 2005, avait remis son rapport au Président de la République, M. Susilo Bambang Yudhoyono, suggérant l'implication d'anciens cadres supérieurs de la compagnie aérienne publique Garuda et de membres haut placés de l'Agence des services de renseignements étatiques (*Badan Intelijen Nasional* - BIN) dans la mort de M. Munir. Néanmoins,

66. Cf. rapport annuel 2005.

ce rapport n'a toujours pas été rendu public fin 2006, et n'a pas non plus été utilisé lors du procès.

De plus, lorsque la TPF avait convoqué l'ancien chef des services secrets indonésiens, qui occupait cette fonction au moment du meurtre, ce dernier avait refusé de répondre à cette convocation. Il avait par la suite porté plainte pour diffamation contre deux membres de la TPF, M. **Usman Hamid**, directeur de KONTRAS, et M. **Rachland Nashidik**, directeur d'*Imparsial*, une ONG de défense de droits de l'Homme. Fin 2006, les charges à l'encontre des deux hommes ont été abandonnées.

Le 7 novembre 2006, le chef de la police indonésienne a annoncé qu'il n'autoriserait aucune interférence étrangère dans l'enquête sur le meurtre de M. Munir, alors que M. Philip Alston, rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, s'était engagé auprès de la veuve de M. Munir à suivre de près cette enquête.

Cependant, le 7 décembre 2006, la Chambre des représentants a demandé au Président la poursuite de l'enquête sur le meurtre de M. Munir, la nomination immédiate d'une équipe indépendante d'investigation et la publication du rapport de la TPF.

M. Munir avait joué un rôle déterminant dans les enquêtes menées sur les violations des droits de l'Homme perpétrées par l'armée indonésienne, notamment au Timor Oriental. Il avait également mené de nombreuses investigations sur les disparitions de militants, à Aceh comme en Papouasie, sous la dictature du général Suharto.

IRAN

Attaques contre le DHRC et ses membres

Harcèlement judiciaire à l'encontre du Centre des défenseurs des droits de l'Homme⁶⁷

Le 3 août 2006, les activités du Centre des défenseurs des droits de l'Homme (*Defenders of Human Rights Centre* - DHRC), co-fondé par M^{me} **Shirin Ebadi**, Prix Nobel de la paix en 2003, ont été déclarées illégales par le ministre de l'Intérieur, qui a précisé que ceux qui continueraient ces activités seraient poursuivis.

67. Cf. communiqué de presse du 8 août 2006.

Néanmoins, fin 2006, aucune poursuite judiciaire n'a été engagée sur ce fondement.

Depuis sa création, l'enregistrement légal de l'organisation a été refusé à plusieurs reprises, sans motivation de la part des autorités.

Détention arbitraire de M. Nasser Zarafchan⁶⁸

Le 13 novembre 2006, M. **Nasser Zarafchan**, avocat et membre fondateur du DHRC emprisonné depuis août 2002 à la prison d'Evin, a été gravement battu par des prisonniers de droit commun considérés comme dangereux, et qui venaient d'être transférés à la prison. Aucune information supplémentaire ne nous est parvenue quant à l'état de santé de M. Zarafchan ou quant aux circonstances ayant entouré ces actes de violence.

M. Zarafchan, avocat de M^{me} Sima Pouhandeh, veuve de M. Mohammed Djafar Pouhandeh (écrivain et défenseur des droits de l'Homme, assassiné en 1998), avait été condamné à trois ans de prison par le Tribunal militaire de Téhéran, le 18 mars 2002, pour "possession d'armes à feu et d'alcool". Il avait également été condamné à deux ans de prison supplémentaires et à cinquante coups de fouet; ces condamnations étaient motivées par ses déclarations à la presse, relatives au procès des meurtriers présumés d'intellectuels iraniens, qui s'est clos en janvier 2002. Ce verdict avait été confirmé en appel par le Tribunal militaire de Téhéran, le 15 juillet 2002.

M. Zarafchan devrait être libéré au cours du premier trimestre 2007.

Condamnation et libération sous caution de M. Abdolfattah Soltani⁶⁹

Le 6 mars 2006, M. **Abdolfattah Soltani**, avocat au Barreau de Téhéran et membre fondateur du DHRC, a été libéré après que sa caution de 100 000 euros eut été payée grâce à un mouvement de solidarité national et international.

Le 16 juillet 2006, la Cour révolutionnaire de Téhéran l'a condamné à cinq ans de prison et à la perte de ces droits civiques, pour ne pas avoir respecté la confidentialité de l'enquête préliminaire dans

68. Cf. rapport annuel 2005 et appel urgent IRN 004/0012/OBS 125.9.

69. Cf. rapport annuel 2005 et appels urgents IRN 002/0705/OBS 055.3, 055.4 et 055.5.

l'affaire de M^{me} Zahra Kazemi, photographe irano-canadienne décédée en 2003 des suites des tortures et mauvais traitements subis durant sa détention. M. Soltani a fait appel de ce jugement.

En juillet 2005, M. Soltani, avocat de la famille Kazemi, avait remis en question l'indépendance et l'équité du procès, insistant sur le fait que les officiels, dont M. Saïd Mortazavi, procureur de Téhéran, qui seraient impliqués dans ces actes de torture n'avaient pas été poursuivis par le Tribunal.

M. Soltani avait été arrêté le 30 juillet 2005 alors qu'il participait à un sit-in dans les locaux du barreau de Téhéran, afin de protester contre le mandat d'arrêt délivré à son encontre par M. Mortazavi, le 27 juillet 2005, pour "espionnage". Il a été détenu au secret jusqu'en janvier 2006, date à laquelle il a pu rencontrer ses avocats.

Fin 2006, M. Soltani reste en liberté, dans l'attente d'un verdict définitif.

Répression à l'encontre des syndicalistes

Poursuites judiciaires à l'encontre de cinq syndicalistes au Kurdistan iranien⁷⁰

Fin 2006, les poursuites judiciaires à l'encontre de M. **Mahmoud Salehi**, porte-parole du Comité organisationnel pour la création de syndicats et ancien président du Syndicat des boulangers de Saqez (*Saqez Bakery Workers' Union*), M. **Mohsen Hakimi**, membre de l'Association des écrivains iraniens (*Iranian Writers' Association*), M. **Jalal Hosseini**, M. **Borhan Divangar** et M. **Mohammad Abdipoor**, membres du Syndicat des boulangers de Saqez, restent pendantes devant la juridiction d'appel.

En novembre 2005, M. Mahmoud Salehi avait été condamné à cinq ans de prison et trois ans d'exil; M. Jalal Hosseini, à trois ans de prison ; MM. Mohsen Hakimi, Borhan Divangar et Mohammad Abdipoor, à deux ans de prison. Ces cinq personnes avaient été arrêtées puis libérées, après leur participation à des célébrations pacifiques le 1^{er} mai 2004. Elles avaient ensuite été accusées d'"association avec le parti politique banni *Komala* [en faveur d'un Kurdistan iranien]". M. Mahmoud Salehi aurait été jugé non coupable eu égard à cette accusation, mais restait malgré tout poursuivi sur le

70. Cf. rapport annuel 2005.

fondement de l'article 610 du Code pénal islamique (*Islamic Punishment Act*), qui instaure des peines allant de deux à cinq ans de prison pour "réunion et conspiration contre la sécurité nationale". Lors des audiences, les activités syndicales de M. Salehi ont été retenues contre lui.

En mai 2006, la septième section de la Cour d'appel de la province du Kurdistan a cassé le verdict et a déclaré MM. Salehi, Hosseini, Divangar, Hakimi et Abdipoor innocents. De nouvelles poursuites judiciaires ont néanmoins immédiatement été lancées à leur encontre devant la Cour révolutionnaire de Saez.

Le 13 novembre 2006, cette Cour a condamné MM. Salehi et Hosseini à, respectivement, quatre et deux ans de prison pour "réunion et conspiration contre la sécurité nationale" suite à leur participation à l'organisation des célébrations du 1^{er} mai 2004 à Saez. Le 27 novembre 2006, M. Mohsen Hakimi a à son tour été condamné à deux ans de prison. Le 17 octobre 2006, M. Borhan Divangar a lui aussi été condamné à deux ans de prison. M. Mohammad Abdipoor a quant à lui été acquitté. Ayant fait appel de leur condamnation, les quatre syndicalistes sont actuellement en liberté provisoire.

Poursuite de la répression à l'encontre des membres du Syndicat *Sherkat-e Vahed*⁷¹

En 2006, les membres du Syndicat des travailleurs de Téhéran et de la compagnie des bus suburbains (*Syndicate of Workers of Tehran and Suburbs Bus Company - Sherkat-e Vahed*) ont continué de faire l'objet d'une répression croissante.

Ainsi, le 27 janvier 2006, à la veille d'une grève appelant, entre autres, à la libération de M. **Mansour Osanloo**, président du syndicat, détenu depuis le 22 décembre 2005 à la prison d'Evin, à Téhéran⁷², huit membres du Comité exécutif du syndicat ont été convoqués par la Cour. Le maire de Téhéran a ensuite déclaré le syndicat illégal, accusant ses membres d'être des "saboteurs", "subversifs", et a demandé l'annulation de la grève. De nouveaux conducteurs de bus ont été embauchés, afin de casser le mouvement de grève. De plus, près de 100 membres du syndicat ont été arrêtés.

71. Cf. rapport annuel 2005 et communiqués de presse des 20 mars et 10 août 2006.

72. Cf. rapport annuel 2005.

Le lendemain, lors de la dispersion violente de la grève, des centaines de conducteurs de bus et leurs femmes ont été arrêtés et conduits à la prison d'Evin. La police a par ailleurs fait irruption dans les maisons des dirigeants du syndicat.

La plupart des détenus ont été libérés en février 2006, à l'exception de sept membres du Comité exécutif : MM. Mansour Osanloo, **Ebrahim Madadi**, vice-président, **Mansour Hayat Gheibi**, **Yusseff Moradi**, **Yagoub Salimi**, **Ali Zadeh Hosseini** et **Mohammad Ebrahim Noroozi Gohari**.

Le 4 mars 2006, M. **Gholamreza Mirzaie**, porte-parole du syndicat, a été à son tour arrêté à Téhéran.

De plus, MM. Mohammad Ebrahim Noroozi Gohari, Gholamreza Mirzaie, Yagoub Salimi, Mansour Hayat Gheibi et Ebrahim Madadi ont été licenciés en mars 2006.

Entre le 18 mars et le 10 avril 2006, l'ensemble des personnes arrêtées ont été libérées, à l'exception de M. Osanloo. M. Mansour Hayat Gheibi a de nouveau été arrêté 24 heures après sa libération, pour être libéré un peu plus tard.

Le 1^{er} mai 2006, la police a arrêté 13 membres du syndicat qui s'étaient rassemblés à l'occasion de la fête internationale du travail, dont MM. **Abbas Najand Kodaki**, Yagoub Salimi, **Mahmoud Hojabri**, **Gholamreza Gholamhosseini**, Gholamreza Mirzaie, **Hassan Dehghan Gholamreza Khani**, **Fazel Khani** et Ebrahim Madadi. Ils ont tous été libérés le 6 mai 2006.

Le 15 juillet 2006, huit membres du syndicat ont été arrêtés après avoir participé à une manifestation pacifique devant le ministère du Travail appelant à la reconnaissance légale de leur syndicat : MM. Ebrahim Madadi, **Seyed Davoud Razavi**, Yagoub Salimi, **Atta Babakhani**, **Naser Gholami**, **Seyed Reza Nematipoor**, **Manochehr Mahdavi Tabar** et Ebrahim Noroozi Gohari. Ils ont tous été libérés quatre jours plus tard.

Le 9 août 2006, M. Mansoor Osanloo a été libéré après avoir été détenu au secret pendant plus de sept mois à la prison d'Evin. Sa libération aurait été soumise au paiement d'une caution de 150 millions de tomans (125 000 euros), payée par ses collègues, amis et parents.

Le 8 novembre 2006, M. Osanloo a de nouveau été détenu durant plusieurs heures par la police de Tabriz, de même que neuf représentants de son syndicat. Ils se rendaient alors à un atelier organisé par le Bureau international du travail (BIT) à Tabriz.

Le 19 novembre 2006, M. Osanloo et M. Ebrahim Madadi ont été arrêtés dans la rue par des policiers en civil, qui ont refusé de montrer leur carte de police ou un mandat d'arrêt. Les deux hommes étaient en route vers le ministère du Travail, à Téhéran, et auraient été physiquement et verbalement agressés par les policiers. L'un d'eux aurait d'abord pointé un pistolet sur M. Madadi, avant de tirer en l'air. Les policiers ont finalement forcé M. Osanloo à monter dans leur véhicule et sont partis.

M. Osanloo a été placé en détention à la section 209 de la prison d'Evin, réservée aux prisonniers accusés d'infractions politiques, et n'a pu avoir accès à son avocat avant le 5 décembre 2006.

Le 26 novembre 2006, M. Osanloo a comparu, ainsi que 17 autres syndicalistes, devant la 14^e chambre du Tribunal révolutionnaire afin de répondre des charges pesant à leur encontre, dont la nature exacte n'est pas connue.

Quelques jours plus tard, le ministre de la Justice et le porte-parole du ministère auraient déclaré que M. Osanloo avait été de nouveau arrêté pour ne pas s'être présenté devant les autorités pénitentiaires lorsqu'un mandat d'arrêt et une convocation lui avaient été remis. Cependant, son avocat certifie que M. Osanloo n'a jamais reçu ni mandat ni convocation lui demandant de retourner en prison, mais seulement une convocation exigeant sa présence à une audience, le 20 novembre 2006, devant la quatrième chambre du Tribunal spécial des fonctionnaires.

Le 5 décembre 2006, le juge a établi une caution supplémentaire de 30 millions de tomans pour sa libération (le montant total de la caution atteignant désormais près de 150 000 euros), exigeant que seule son épouse soit autorisée à la payer.

Le 19 décembre 2006, M. Osanloo a finalement été libéré après n'avoir payé que sa caution de 150 millions de tomans, relative à sa détention du 22 décembre 2005 au 9 août 2006.

Par la suite, le 3 décembre 2006, MM. Seyed Davoud Razavi, **Abdolreza Tarazi**, membres du conseil d'administration du syndicat, et Gholamreza Gholamhosseini ont été arrêtés à la station de bus de

Khavaran, à Téhéran, alors qu'ils distribuait des tracts aux conducteurs de bus. MM. Razavi et Tarazi ont été libérés le soir même sans charge.

Le 9 décembre 2006, M. Gholamreza Gholamhosseini a été libéré sous caution. Le procureur de la Cour révolutionnaire de Téhéran aurait ouvert un dossier à son encontre, sans que plus de précisions n'aient pu être obtenues sur son contenu.

Répression de deux manifestations en faveur des droits des femmes⁷³

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2006, la police iranienne, des miliciens en civil et des membres des forces spéciales anti-émeutes des Gardes révolutionnaires ont réprimé un sit-in organisé par des groupes indépendants de femmes et de militants qui manifestaient, à Téhéran, en faveur des droits des femmes et de la paix.

Après avoir été photographiés et filmés par les forces de sécurité, les manifestants ont reçu l'ordre de se disperser, au motif que leur rassemblement était illégal. Les forces de sécurité ont ensuite versé des ordures sur la tête des femmes qui manifestaient, avant de les attaquer et de les frapper à l'aide de matraques. Les manifestants se sont alors dispersés, mais certains ont été suivis et frappés par la police. En outre, plusieurs journalistes, dont des correspondants étrangers qui faisaient un reportage sur la manifestation, ont été conduits en prison. Ils ont été libérés après que leurs films et photographies eurent été confisqués.

Par ailleurs, le 12 juin 2006, des étudiants et des représentantes d'ONG de défense des droits des femmes qui avaient organisé un rassemblement pacifique à Téhéran, afin de protester contre le statut discriminatoire des femmes en Iran, ont été violemment attaqués par les forces de police.

Lors d'une conférence de presse, le 13 juin 2006, le ministre de la Justice a affirmé que 70 personnes avaient été arrêtées et incarcérées à la prison d'Evin, à Téhéran, pour "avoir organisé un rassemblement illégal", parmi lesquelles M^{mes} **Gila Baniyaghoub, Shahla Entesari, Bahareh Hedayat, Atefeh Youssefi, Samira Sadri, Delaram Aramfar, Massoumeh Loghmani et Leyla Mohseninejad** ainsi que

73. Cf. communiqués de presse des 20 mars et 14 juin 2006.

MM. Aliakbar Moussavi Khoini, Bahman Ahmadi Amoui, Ali Rouzbehani, Amin Ghalei et Vahid Mirjalili. Ces personnes ont toutes été libérées par la suite, à l'exception de M. Moussavi, libéré sous caution à une date ultérieure.

Fin 2006, les poursuites judiciaires à l'encontre de ces personnes restent pendantes.

Libération de M. Akbar Ganji⁷⁴

Le 18 mars 2006, M. Akbar Ganji, journaliste au quotidien *Sobh-e-Emrooz*, a été libéré quelques jours avant le terme de sa peine de prison, prévu le 30 mars 2006.

M. Akbar Ganji était détenu depuis le 22 avril 2000 à la prison d'Evin à Téhéran, pour avoir écrit plusieurs articles dénonçant l'implication du régime iranien dans l'assassinat d'opposants et d'intellectuels dissidents en 1998, et pour avoir participé à une conférence sur les élections iraniennes à Berlin, en avril 2000.

M. Ganji avait été hospitalisé à l'hôpital Milad de Téhéran le 17 juillet 2005, après plus de deux mois de grève de la faim, à laquelle il avait finalement mis un terme dans la nuit du 20 au 21 août 2005. Il avait été reconduit en prison le 3 septembre 2005, et était depuis placé en isolement dans un quartier spécial de la prison d'Evin.

Le 11 octobre 2006, M. Akbar Ganji a reçu le Prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme (MEA)⁷⁵, conjointement avec M. Arnold Tsunga, défenseur zimbabwéen.

Détention arbitraire et condamnation de M. Saleh Kamrani⁷⁶

Le 14 juin 2006, M. Saleh Kamrani, avocat à Téhéran, a disparu après avoir appelé son épouse pour la prévenir qu'il rentrait chez lui. Détenu à la section 209 de la prison d'Evin, M. Kamrani a été condamné le 13 septembre 2006 à un an de prison, assortie d'une mise

74. Cf. rapport annuel 2005 et communiqué de presse du 20 mars 2006.

75. Le Prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme (MEA) est le fruit d'une collaboration unique entre onze ONG des droits de l'Homme afin d'offrir une protection aux défenseurs du monde entier : Amnesty International, Human Rights Watch, Human Rights First, FIDH, OMCT, la Commission internationale des juristes, Diakonie Allemagne, le Service international des droits de l'homme, International Alert, Front Line, et Huridocs.

76. Cf. appel urgent IRN 001/0606/OBS 076.

à l'épreuve de cinq ans, pour "propagande contre le système" (article 500 du Code pénal islamique). Il a été libéré le 18 septembre 2006.

M. Kamrani avait, peu avant son arrestation, défendu des prisonniers politiques, arrêtés lors d'une manifestation contre la publication, le 12 mai 2006, dans un journal pro-gouvernemental, d'une bande-dessinée qui avait offensé de nombreux citoyens turcs azéris. Il avait déjà été victime d'harcèlement pour ses activités visant à défendre les membres des minorités ethniques.

MALAISIE

Les poursuites judiciaires à l'encontre de M^{me} Irene Fernandez continuent⁷⁷

Fin 2006, M^{me} Irene Fernandez, directrice de *Tenaganita*, une ONG travaillant avec des femmes migrantes, est toujours dans l'attente de son procès en appel. En effet, les minutes du procès d'octobre 2003 n'ont toujours pas été compilées, ce qui empêche la défense de se préparer.

En 1995, M^{me} Irene Fernandez avait été inculpée pour "publication de fausses informations dans l'intention de nuire", à la suite de la parution d'un rapport intitulé "Mémoire sur les mauvais traitements, actes de torture et traitements inhumains envers des travailleurs migrants dans les camps de détention". Ce rapport contenait des allégations de mauvais traitements infligés aux populations migrantes, fondées sur des entretiens menés par M^{me} Fernandez auprès de plus de 300 travailleurs migrants.

Condamnée à 12 mois de prison par la Cour de magistrats 5B de Kuala Lumpur, le 16 octobre 2003, elle avait été libérée sous caution et avait interjeté appel de sa condamnation, le 17 octobre 2003, devant la Haute cour de Kuala Lumpur.

De plus, ayant dû remettre son passeport à la Haute cour lors de sa libération sous caution, M^{me} Fernandez continue de se voir dans l'obligation d'introduire une demande auprès des autorités à chaque fois qu'elle souhaite voyager.

77. Cf. rapport annuel 2005.

Obstacles à l'encontre d'un forum sur la liberté de religion⁷⁸

Le 14 mai 2006, près de 300 manifestants se sont rassemblés près de l'hôtel Cititel, à Penang, où se tenait le Forum "Une Constitution fédérale – protection pour tous", organisé par l'ONG de défense des droits de l'Homme *Aliran*, et Article 11, une coalition de treize ONG, afin de discuter de thèmes tels que la liberté de religion et les garanties du maintien du caractère laïc de la Constitution malaisienne. A cette occasion, de nombreuses barricades de police visant à contrôler l'accès à l'hôtel ont été installées dans les environs.

Environ un quart d'heure avant le début du forum, plus de 100 personnes se sont réunies à l'hôtel, hurlant et portant des affiches avec des slogans tels que "La loi d'Allah est supérieure aux droits de l'Homme". Peu après, alors que plusieurs de ces manifestants tentaient d'attaquer l'hôtel, la police est entrée et a ordonné aux organisateurs d'arrêter le forum dans les 30 minutes. Par conséquent, la réunion n'a pu avoir lieu.

Une réunion similaire organisée par Article 11 à Johor Bahru en juillet 2006 a également été empêchée par des manifestants issus de groupes islamiques.

Menaces de mort à l'encontre de M. Malik Imtiaz Sarwar⁷⁹

Mi-août 2006, M. **Malik Imtiaz Sarwar**, avocat engagé dans la défense du droit à la liberté religieuse et président de la Société nationale des droits de l'Homme de Malaisie (*National Human Rights Society of Malaysia* - HAKAM), a été menacé de mort par le biais d'un message électronique envoyé à différentes adresses, présentant une photo de lui accompagnée d'une légende indiquant : "Recherché mort". Ce message a également circulé sous forme de SMS.

Ces menaces seraient directement liées à son activité d'avocat de la défense, au nom du Barreau malaisien, dans le cadre d'un procès intenté par M^{me} Lina Joy, citoyenne convertie au christianisme, contre le Département national d'enregistrement, après que celui-ci eut refusé de retirer le mot "Islam" de sa carte d'identité.

M. Malik Imtiaz Sarwar a porté plainte. Une enquête serait en cours.

78. Cf. lettre ouverte aux autorités malaisiennes du 22 mai 2006.

79. Cf. appel urgent MYS 001/0806/OBS 102.

Arrestation arbitraire de 23 villageois et défenseurs du droit au logement⁸⁰

Le 20 novembre 2006, neuf militants ont été arrêtés par la police, sur ordre du Conseil municipal d'Ampang Jaya (MPAJ), alors qu'ils tentaient de défendre le droit au logement de la population pauvre de Kampung Berembang, à Jalan Ampang. En effet, 50 familles qui habitent ce village depuis plus de 30 ans étaient menacées d'être expulsées par la force et de voir leurs maisons détruites, dans le cadre de la politique du gouvernement de Selangor de "Zero squatters". Les habitants ont été informés de leur expulsion dans le cadre de l'"Ordonnance d'urgence", avant même que leurs nouvelles maisons ne soient achevées. L'organisation Réseau des personnes opprimées (JERIT) a aidé les villageois à retarder leur expulsion jusqu'à ce que leurs nouvelles maisons soient prêtes à les accueillir. Le 2 novembre 2006, les villageois avaient rencontré le secrétaire d'État de Selangor, qui leur avait promis de faire son possible pour reporter leur expulsion à avril 2007, décision confirmée par la Haute cour de Shah Alam.

Ces neuf personnes ont été placées en détention au poste de police de Ulu Kelang Taman Keramat : M. **Adli Abdul Rahman**, villageois, M. **Fiqriey bin Al Hakimi**, membre de l'organisation *Food Not Bomb*, M. **Lee Huat Seng**, secrétaire administratif du Mouvement des jeunes et étudiants malaisiens (DEMA), M^{me} **Lechumy Devi Doraisamy**, coordinatrice du JERIT, M. **Mohd Rajis**, villageois, ainsi que M^{me} **Parames Elumalai** et MM. **Ramachanthiran Ananthan**, **Ramalingam Thirumalai** et **Thevarajan Ramasamy**, membres de JERIT.

Plus tard dans la même journée, 14 autres personnes ont également été arrêtées et placées en détention au poste de police d'Ampang Jaya pour avoir tenté d'empêcher la démolition des maisons : M. **Ebrahim Haris**, membre de *Food Not Bomb*, MM. **Sevan, Mohan**, M^{me} **V. Wani, Kumaraveel** et **Sugumaran**, membres de JERIT, M. **Sivarajan**, trésorier du Parti socialiste de Malaisie (PSM), M^{me} **Sabariah Ayoub** et MM. **Awalluddin Sharif, Ahmad Tamrin, Azman Mohd** et **Faezae Ramzi** (15 ans), villageois, M. **Chang Lih Kang**, coordinateur de *Suara Rakyat Malaysia* (SUARAM), et M. **S. Arutchelvan**, membre de SUARAM et secrétaire général du PSM.

80. Cf. SUARAM, 24 novembre 2006.

L'une des villageoises, qui était tombée dans le coma à la suite des coups infligés par la police et les forces de l'ordre du conseil municipal, a repris connaissance le 21 novembre 2006.

Ils ont tous été libérés le soir même, et devaient se présenter devant le Tribunal d'Ampang le 4 décembre 2006. L'ensemble des maisons a été détruit.

Le 4 décembre 2006, l'audience n'a pu avoir lieu, l'accusation n'étant pas prête. Fin 2006, aucune nouvelle date d'audience n'a été fixée.

MALDIVES

Libération de M^{me} Jennifer Latheef⁸¹

Le 16 août 2006, M^{me} **Jennifer Latheef**, journaliste-photographe pour le quotidien *Minivan* et militante des droits de l'Homme, a été libérée par grâce présidentielle.

Elle avait été condamnée le 18 octobre 2005 à dix ans de prison pour "acte terroriste", accusée d'avoir jeté une pierre sur un policier, le 20 septembre 2003, lors d'une manifestation organisée suite au décès sous la torture de cinq prisonniers d'opinion. M^{me} Latheef a toujours nié les faits qui lui étaient reprochés.

NÉPAL

Absence d'enquête sur les mauvais traitements subis par MM. Naman Kumar Shahi et Bhupendra Shahi⁸²

Fin 2006, aucune enquête n'a été ouverte sur l'agression dont avaient été victimes M. **Naman Kumar Shahi**, représentant du Centre du service du secteur informel (*Informal Sector Service Centre - INSEC*), et M. **Bhupendra Shahi**, rédacteur en chef du quotidien *Gorkhapatra Daily* et président de district du Forum des journalistes et de la Société pour la paix et les droits de l'Homme (*Human Rights*

81. Cf. rapport annuel 2005.

82. *Idem.*

and Peace Society - HURPES) en 2005. Cependant, le commissaire adjoint du poste de police de Dailekh aurait présenté ses excuses à M. Naman Kumar Shahi.

Le 2 janvier 2005, M. Naman Kumar Shahi et M. Bhupendra Shahi avaient été battus par des policiers en civil du poste de police de Dailekh. Ils s'étaient rendus dans le district de Dailekh pour recueillir des informations concernant l'assassinat de M. Dil Bahadur Rana, membre du Comité de travail de district du parti congressiste népalais (*Nepali Congress Party*) et secrétaire du Comité indépendant des personnes déplacées dans le district, abattu le même jour par des Maoïstes.

Arrestations arbitraires, mauvais traitements et actes de harcèlement à l'encontre de plusieurs défenseurs des droits de l'Homme⁸³

A la suite d'un couvre-feu et de l'interdiction complète des manifestations ordonnés par le gouvernement dans les districts de Katmandou et de Lalitpur le 17 janvier 2006, la répression de la société civile népalaise s'est intensifiée. Plusieurs manifestations ont alors été violemment réprimées, et plusieurs dirigeants politiques, journalistes et défenseurs des droits de l'Homme arrêtés.

– Le 25 janvier 2006, M. Naman Kumar Shahi a été arrêté par des membres des forces de sécurité en civil, alors qu'il surveillait une manifestation organisée par la Coalition des sept partis politiques (*Seven Party Alliance* - SPA). Les agents des forces de l'ordre l'ont également agressé et traîné sur le sol. Il a été libéré le soir même.

Le 19 février 2006, M. Naman Kumar Shahi a été de nouveau frappé par un policier alors qu'il surveillait une manifestation organisée par la SPA. Par la suite, le commissaire adjoint Prakash Bahadur a présenté des excuses au nom de son subordonné.

– Le 26 janvier 2006, M. **Nabraj Basnet**, membre du Centre pour le renforcement de la société (*Society Upliftment Centre*), affilié à l'INSEC, a été arrêté par des agents des forces de sécurité, à Janakpur,

83. Cf. INSEC.

alors qu'il surveillait le programme de nomination aux élections. Détenu toute la journée au poste de police, il a été libéré le soir même.

– Le 27 janvier 2006, M. **Arjun Basnet**, représentant d'INSEC dans le district de Jhapa, a été menacé de mort par téléphone par un inconnu, qui l'a mis en garde s'il poursuivait ses activités.

– Le 1^{er} février 2006, M. **Charan Prasai**, président de l'Organisation des droits de l'Homme au Népal (*Human Rights Organisation in Nepal* - HURON), ainsi que MM. **Bijul Biswokarma**, **Mukund Rijal**, **Suresh Kumar Bhatta**, **Narayan Dutta Kande**, **Basu Devkota** et **Prakash Bara**, membres de HURON, ont été arrêtés alors qu'ils participaient à une réunion à l'occasion du premier "anniversaire" du coup d'État par le Roi du Népal⁸⁴.

MM. Bijul Biswokarma, Mukund Rijal, Suresh Kumar Bhatta, Narayan Dutta Kande, Basu Devkota et Prakash Bara ont été libérés le 5 février 2006. M. Charan Prasai a quant à lui été libéré un mois plus tard.

– Le 2 février 2006, M. **Rupesh Khatiwada**, secrétaire du Syndicat des étudiants libres (*Free Students Union* - FSU), a été arrêté par la police à l'université de Tribhuban et conduit au poste de police de Kirtipur, à Katmandou. Le soir même, il a été torturé par deux policiers.

Le 5 février 2006, M. Khatiwada, ainsi que MM. **Basudev Poudel**, **Rajan Khatiwada** et **Saroj Kumar Yadav**, également dirigeants étudiants, ont été placés en détention provisoire au Centre de formation et de développement des femmes (*Women Development Training Centre*), à Jawalakhel, district de Lalitpur. MM. Poudel, Khatiwada et Kumar Yadav ont eux aussi été soumis à des actes de torture lors de leur arrestation.

Les 3 et 4 février 2006, la Commission nationale des droits de l'Homme et M. Ian Martin, responsable du Bureau du Haut commissariat aux droits de l'Homme (OHCHR) au Népal, ont rendu visite aux quatre détenus. Ils ont tous été libérés le 21 février 2006⁸⁵.

84. Cf. appel urgent NPL 001/0206/OBS 012.

85. Cf. appel urgent de l'OMCT NPL 100206.

– Le 13 février 2006, les soldats de la caserne de Ranadal Gulma ont violemment agressé M. **Kalli Bahadur Malla**, représentant d'INSEC dans le district de Kalikot, dans le bazar de Manma, lors d'un contrôle d'identité. Dès qu'il s'est présenté comme membre d'INSEC, les militaires ont déclaré que "tous les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes sont des Maoïstes", avant de le frapper, le blessant notamment à la tête.

– Le 5 avril 2006, la police a arrêté 37 journalistes, avocats et professeurs qui s'apprêtaient à rejoindre une manifestation à New Baneshwar (Katmandou), dont M. **Bishnu Nisthuri**, président de la Fédération des journalistes népalais (*Federation of Nepalese Journalists* - FNJ), M. **Mahendra Bista**, secrétaire général de la FNJ, et M. **Shambhu Thapa**, président de l'Association du barreau népalais (*Nepal Bar Association* - NBA). Ils ont tous été libérés le soir même.

– Le 8 avril 2006, 24 membres du Mouvement civil pour la démocratie et la paix (*Civil Movement for Democracy and Peace* - CMDP) ont été arrêtés à Maharajgunj lors d'une manifestation en faveur de la démocratie au Népal. Il s'est agi notamment de MM. **Daman Nath Dhungana**, **Padma Ratna Tuladhar**, deux observateurs des négociations de paix, **Sundar Mani Dixit**, directeur de la Société civile pour la paix et le développement (*Civil Society for Peace and Development*), **Kanak Mani Dixit**, rédacteur en chef du magazine népalais *Himal South Asia* et directeur du groupe de presse *Himal Media*, **Ishwar Koirala**, Charan Prasai, **Kapil Shrestha**, enseignant à l'université de Tribhuvan à Katmandou, **Laxman Aryal**, ancien juge de la Cour suprême, **Mahesh Maskey**, **Bidur Wasti**, **Bharat Pradhan**, **Bhaskar Gautam**, **Bimal Aryal**, enseignant, **Kedar Sharma**, membre du Forum népalais des journalistes de l'environnement (*Nepal Forum of Environmental Journalists* - NEFEJ), **Malla K. Sundar**, défenseur des droits des populations autochtones, **Saroj Dhital**, médecin, **Anubhav Ajit**, **Rupak Adhikari**, **Arun Sayami**, médecin, **Madhu Ghimire** et M^{me} **Shanta Dixit**, journaliste.

Détenus dans une caserne de la police armée (*Armed Police Force* - APF) à Duwakot (Bhaktapur), ils ont tous été libérés le 25 avril 2006.

– Le 9 avril 2006, les autorités ont refusé de délivrer des autorisations de passage lors du couvre-feu aux journalistes et aux défenseurs des droits de l'Homme pour se rendre à une conférence d'INSEC. Ces mesures ont notamment eu un grand impact sur la sortie du rapport annuel 2005 d'INSEC, diffusé chaque année à la même date depuis 1992.

– Le même jour, la police a réprimé à l'aide de matraques une manifestation organisée par la société civile devant le Bureau de l'administration du district de Doti (*District Administration Office*). De nombreux journalistes et militants ont été blessés, dont les journalistes MM. **Tekendra Deuba** et **Ran Bahadur Bohara**, et les militants M. **Ramhari Ojha**, M. **Dik Bahadur Mahara**, facilitateur de la "Campagne pour la paix" d'INSEC, et M. **Shanker Deep Madai**. Ce dernier a dû être hospitalisé.

– Le 12 avril 2006, les forces de sécurité ont arrêté MM. **Baburam Giri** et **Shriram Bastola**, respectivement secrétaire général et trésorier de HURON, et MM. **Kekar Khadka**, **Jibnath Ghimire** et **Krishna Abiral**, responsables de programme à *Pro-Public Good Governance*, une ONG népalaise luttant contre la corruption au sein des institutions publiques et en faveur de la bonne gestion des affaires publiques, devant le campus de Padma Kanya, à Bagbazar. Ils recueillaient alors des informations sur la situation des personnes blessées lors de manifestations appelant au retour de la démocratie.

– Le 13 avril 2006, la police a ouvert le feu sur un rassemblement pacifique organisé par l'Association du barreau népalais (NBA), à Babarmahal, blessant les juristes **Tanka Prasad Chaulagain** et **Ramchandra Singkhada**. MM. **Santosh Sigdel**, **Sitaram Adhikari**, **Nandu Acharya**, **Prem Bahadur Khadka**, M. **Shambhu Thapa**, M. **Sher Bahadur KC**, vice-président, M. **Madhav Banskota**, secrétaire général, et M. **Yuvaraj Sangraula**, directeur de la faculté de droit de Katmandou, ont également été violemment agressés. MM. **Purna Prasad Dungal**, **Kamal Bahadur Khatri**, **Kamal Itani**, **Nabin Shrestha**, **Rajendra Neupane**, **Govinda Khadka** et **Rabindra Lal Joshi** ont également été blessés et dû être conduits à l'hôpital. MM. **Bimal Chandra Sharma** et **Bidyanath Bhurtel**, membres d'INSEC, ont eux aussi été agressés alors qu'ils surveillaient le rassem-

blement, et M. **Rajkumar Siwakoti**, membre du Forum pour les droits de l'Homme et la démocratie (*Human Rights & Democratic Forum - FOHRID*), a été arrêté, accusé d'avoir lancé des pierres sur les forces de sécurité.

– Le 14 avril 2006, les forces de sécurité ont arrêté 14 membres d'ONG lors d'une manifestation pacifique organisée par la société civile népalaise à New Baneshwar afin de protester contre les violations des droits de l'Homme lors d'une grève générale organisée par la SPA dont : M^{me} **Bhagwati Karki**, membre du Centre des femmes indépendantes (*Women Self Dependent Center*), M^{me} **Sharmila Karki**, présidente de Jagaran Népal, une ONG de défense des droits des femmes, M. **Netra Timsina**, président de l'association "Action pour les forêts du Népal" (*Forest Action in Nepal*), M^{me} **Shanti Adhikari**, secrétaire générale de l'Alliance des droits de l'Homme (*Human Rights Alliance*), M. **Bhola Bhattarai**, membre du secrétariat de la Fédération des utilisateurs de la forêt communautaire (*Federation of Community Forestry Users - FECOFUN*), M. **Rajendra Lamichhane**, membre du comité permanent de la FECOFUN, M. **Gajadhar Sunar**, secrétaire général de la Fédération des ONG dalits (*Dalit NGO Federation*), M. **Santosh BK**, membre de l'Organisation pour le bien-être des Dalits (*Dalit Welfare Organisation*), M. **Mitra Lal Basnet**, membre du Centre pour la réhabilitation des femmes (*Women Rehabilitation Centre*) et M. **Rubin Gandharba**, chanteur et figure de proue du mouvement en faveur de la démocratie.

– Le 15 avril 2006, une dizaine de journalistes ont été blessés lors de la dispersion violente d'une manifestation à Gaushala, organisée à l'initiative de la Fédération des journalistes népalais (FNJ). MM. **Damodar Dawadi**, **Binod Pahadi**, Mahendra Bista, **Rajendra Aryal**, **Harihar Birahi**, **Tej Prakash Pundit**, **Upendra Kishori Neupane**, **Bharat Pokharel**, **Krishna Humagain** et **Yuvaraj Sharma** ont été blessés. Quant à eux, MM. **Surya Thapa**, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Budhabar* et membre dirigeant de la FNJ, **Phanindra Dahal**, **Tikaram Yatri** et **Dipak Dahal** ont été arrêtés. Ils ont tous été libérés le jour même.

– Le 16 avril 2006, de nombreux militants ont été arrêtés lors d'une manifestation organisée par la Fédération népalaise des nationalités indigènes (*Nepal Federation of Indigenous Nationalities*- NEFIN) à Baneshwar, dont MM. **Yograj Limbu**, **Rajbhai Kakarmi**, **Gyanraj Rai** et **Suk Bahadur Tamang**. La police a également agressé M. **Om Gurung**, secrétaire général de la NEFIN.

Il ont tous été libérés à une date ultérieure.

Menaces à l'encontre de M^{me} Nirmala Tiwari⁸⁶

Le 4 février 2006, M^{me} **Nirmala Tiwari**, représentante d'INSEC dans le district de Syangja, a reçu des menaces de la part du commissaire adjoint, suite à une enquête menée par le Comité de coordination du traité des droits de l'Homme (*Human Rights Treaty Monitoring Coordination Committee* - HRTMCC) - dont INSEC assure le secrétariat sur la mort de M. Pritam Bahadur Gurung. Ce dernier avait été arrêté le 13 janvier 2006, en compagnie de 29 autres villageois de Manakamana, district de Syangja, par les forces de sécurité, après une fusillade entre les forces de sécurité et les Maoïstes le même jour. M. Bahadur Gurung avait passé la nuit dans un bunker, où il faisait très froid. Libéré le lendemain, il est décédé le 29 janvier 2006 des suites de ses mauvaises conditions de détention⁸⁷.

Le 4 février 2006, le commissaire adjoint a affirmé que les défenseurs des droits de l'Homme soutenaient les Maoïstes, et a mis en garde M^{me} Nirmala Tiwari de ne pas révéler les causes de la mort de M. Bahadur Gurung.

Exécution extrajudiciaire de M. Dayaram Pariyar⁸⁸

Le 24 mars 2006, M. **Dayaram Pariyar**, membre du bureau de la Commission nationale des droits de l'Homme (*National Human Rights Commission* - NHRC) à Janakpur, a été blessé lors d'une fusillade entre les forces de sécurité et les Maoïstes, dans le district de Dhanusha (Janakpur). Peu de temps avant, un groupe maoïste avait attaqué le poste de police de Mujeliya, à Dhanusha, et exécuté deux

86. Cf. INSEC.

87. Cf. appel urgent de l'OMCT NPL 080206.

88. Cf. INSEC.

policiers. Les forces de sécurité étaient alors arrivées de Janakpur et, s'arrêtant à Dhanusha, avaient commencé à tirer de façon indiscriminée, blessant M. Dayaram Pariyar.

Le 28 mars 2006, ce dernier est décédé des suites de ses blessures, à l'hôpital.

Le 13 novembre 2006, son frère et sa sœur de ont porté plainte devant la Cour suprême.

Agression à l'encontre de dirigeants de GEFONT⁸⁹

Le 16 octobre 2006, près de 90 syndicalistes maoïstes ont attaqué des dirigeants de l'Association indépendante des transporteurs népalais (*Independent Transport Workers Association of Nepal* - ITWAN), affiliée à la Fédération générale des syndicats népalais (*General Federation of Nepalese Trade Unions* - GEFONT), afin de les empêcher de collecter les cotisations syndicales. M. **Bidur Karki**, secrétaire du département de l'éducation de GEFONT et secrétaire général du comité central de ITWAN, a été gravement blessé. Plusieurs autres ont été enlevés ou blessés, dont M. **Naran Nath Luintel Bagmati**, secrétaire du Syndicat central des peintres, plombiers et ouvriers dans le bâtiment (*Central Union of Painters, Plumbers, Electro and Constructions Workers* - CUPPEC), M. **Balgopal Thapa**, secrétaire du comité central du Syndicat de la presse indépendante (*Independent Press Union* - IPWUN), affilié à GEFONT, M^{me} **Sunita Bidhathoki**, membre du comité central du Syndicat indépendant des travailleurs en hôtellerie au Népal (*Nepal Independent Hotel Workers Union*), et MM. **Gayatri Niroula**, **Rameshwar Dhungana**, **Khem Dahal** et **Govinda Magar**, membre du Fonds en faveur de l'éducation au Népal (*Nepal Education Support Trust* - NEST).

89. Cf. Confédération indépendante des syndicats libres (CISL), 19 octobre 2006.

État des enquêtes sur les assassinats de plusieurs défenseurs des droits de l'Homme⁹⁰

Fin 2006, les meurtriers de trois défenseurs des droits de l'Homme, assassinés en 2005, n'ont toujours pas été traduits en justice :

Le procès sur l'assassinat de M^{me} **Yasmin Kanwal**, poignardée à mort à Lahore le 4 avril 2005, est actuellement en cours devant la Cour de Sheikhpura.

Le procès sur l'assassinat de M. **Babar Simpson**, dirigeant de la Fondation Ilam-Dost, et de M. **Daniel Emanuel**, son conducteur, enlevés le 5 avril 2005 à Peshawar, reste pendant devant la Cour de première instance de Peshawar, sans qu'aucun élément ne soit venu éclairer les circonstances de leur mort. Leurs corps mutilés avaient été retrouvés le 7 avril 2005.

Le procès sur l'assassinat de M^{me} **Zubaida Begum**, membre de la Fondation Aurat du district de Dir, une ONG en faveur des droits des femmes et de sa fille, **Shumila**, en juin 2005, est en cours devant la Cour de Dir. Cinq suspects sont en fuite fin 2006.

Poursuites des actes de harcèlement à l'encontre de M^{me} Khalida Ahmed⁹¹

En 2006, M^{me} **Khalida Ahmed**, membre de l'ONG "Guerre contre le viol", a reçu à deux reprises des menaces par téléphone.

Le 28 août 2005, M^{me} Khalida Ahmed avait été victime d'actes de harcèlements et menacée de mort après avoir conduit une victime de viol à l'hôpital.

Agression contre une délégation mandatée par la HRCP⁹²

Le 8 janvier 2006, les membres d'une délégation mandatée par la Commission des droits de l'Homme du Pakistan (*Human Rights Commission of Pakistan* - HRCP), composée de M^{me} **Asma Jahangir**, présidente de la HRCP et rapporteure spéciale des Nations unies sur

90. Cf. rapport annuel 2005.

91. *Idem.*

92. Cf. appel urgent PAK 001/0106/OBS 009.

la liberté de religion et de croyance, M. **Afrasiab Khattak**, ancien président de la HRCP, M. **Munizae Jahangir**, journaliste, et M. **Muhammad Nadeem**, cameraman, ont été attaqués dans la région du Baloutchistan, au sud-ouest du pays. Cette mission avait pour but d'évaluer la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans cette région après les opérations militaires menées par les forces armées pakistanaïses le 17 décembre 2005. Trois coups de Kalachnikov ont été tirés lors de l'attaque, mais aucun membre de la délégation n'a été touché.

L'Armée de libération du Baloutchistan (*Balochistan Liberation Army* - BLA) aurait ensuite téléphoné au club de la presse de Quetta pour revendiquer cette attaque, bien que cette démarche soit peu commune à l'organisation, qui procède généralement à ce type de revendication par le biais de son site Internet. Aucune suite n'a été donnée à la plainte déposée par les délégués de la HRCP.

PHILIPPINES

Exécutions extrajudiciaires

Absence d'enquête sur plusieurs exécutions sommaires de défenseurs⁹³

Alors que les défenseurs ont continué en 2006 d'être victimes d'exécutions extrajudiciaires, leurs auteurs et/ou commanditaires restent à l'abri de toutes poursuites. Ainsi, fin 2006, la plupart des cas de défenseurs exécutés en 2005 restent impunis :

– MM. **Romeo Sanchez** et **Fedilito Dacut**, coordinateurs régionaux de Bayan Muna, un parti politique principalement formé de syndicats, avaient été assassinés, respectivement les 9 et 14 mars 2005, à Baguio et à Tacloban. M. Fedilito Dacut avait protesté, en compagnie d'autres défenseurs, contre la nomination du brigadier général Jovito S. Palparan Jr., responsable de graves violations des droits de l'Homme, en tant que commandant de la 8^e division d'infanterie dans le Visayas oriental.

93. Cf. rapport annuel 2005.

– Le 24 mars 2005, M^{me} **Marlene Garcia-Esperat**, une journaliste engagée dans la lutte contre la corruption, notamment dans la région du Mindanao, avait été tuée chez elle et devant les membres de sa famille. Son mari avait précédemment reçu des menaces de mort. En 2006, la section 21 de la Cour régionale (*Regional Trial Court - RTC*) de Cebu a reconnu coupables le sergent Estanislao Bismanos, M. Gerry Cabayag, tireur, et M. Randy Grecia du meurtre, qualifié de trahison, de M^{me} Marlene Garcia-Esperat et ont été condamnés à la réclusion à perpétuité. Les trois hommes ont également été condamnés à verser une indemnité aux héritiers de la journaliste, d'un montant de 75 000 pesos philippins (1 185 euros) pour l'indemnité civile, d'un autre montant de 75 000 pesos pour les dommages moraux, et de 25 000 pesos (395 euros) pour les dommages à titre exemplaire et pour les frais de justice. Un quatrième suspect, M. Rowie Barua, ancien agent des services secrets et qui aurait servi de coordinateur, a été acquitté. Cependant, fin 2006, les commanditaires du meurtre n'ont toujours pas été identifiés.

– Le 12 mai 2005, le révérend **Edison Lapuz**, prêtre engagé dans la défense des droits de l'Homme, et M. **Alfredo Malinao**, dirigeant paysan, avaient été assassinés à San Isidro, Leyte.

– Le 25 octobre 2005, M. **Ricardo Ramos**, président du Syndicat central Azucarera de Tarlac (*Central Azucarera de Tarlac Labour Union - CATLU*), a été assassiné alors qu'il se trouvait dans son jardin, à Barangay Mapalacsiao, Tarlac. Cinq heures auparavant, le syndicat avait reçu plus de huit millions de pesos philippins (plus de 126 000 euros) de la compagnie Hacienda Luisita Inc., dans le cadre d'un accord de paiement d'arriérés de salaires. Fin 2006, aucune enquête n'a été ouverte et les auteurs n'ont toujours pas été identifiés.

– Par ailleurs, le 21 août 2006, la Task Force Usig de la police nationale des Philippines (PNP), une unité militaire spéciale qui a pour objectif d'enquêter sur les exécutions extrajudiciaires de militants et de journalistes, a qualifié, entre autres, MM. Fedilito Dacut et le révérend Edison Lapuz de "voleurs".

– D’autre part, fin 2006, aucune information supplémentaire ne nous est parvenue concernant l’état des enquêtes sur les exécutions extra-judiciaires de **MM. Arnulfo Villanueva**, chroniqueur à l’*Asian Star Express Balita*, journal communautaire à Cavite (28 février 2005), **Klein Cantoneros**, animateur à la radio *DXAA-FM Dipolog City*, célèbre pour avoir dénoncé la corruption d’officiels locaux (4 mai 2005); **Philip Agustin**, rédacteur et éditeur du *Starline Times Recorder*, journal local communautaire à Aurora (9 mai 2005); **Leodegario Punzal**, membre de PISTON (13 septembre 2005); **Diosdado “Ka Fort” Fortuna**, président du Syndicat des employés philippins (*Filipino Employees Union*), de l’Unité des Travailleurs du Tagalog du sud - Mouvement du 1^{er} mai (*Unity of Workers in Southern Tagalog - May First Movement - PAMANTIK-KMU*), et du parti Anakpawis – section Tagalog du sud (23 septembre 2005); de M^{me} **Victoria Samonte**, vice-présidente de la section de Caraga de KMU, présidente du Syndicat des employés du collège Andres Soriano (*Andres Soriano College Employees Union*), présidente de l’ACT-BISLIG, présidente de l’Association des conducteurs et opérateurs de Cumawas et Bliss (*Drivers and Operators of Cumawas and Bliss Association - DOCUBA*), secrétaire générale de l’Alliance des transports de la ville de Bislig (*Bislig City Alliance of Transport Association - BCATA*), et présidente de l’Association des propriétaires de Castillo Bagong Lipunan (*Castillo Bagong Lipunan Homeowners Association - CBLHA*), le 30 septembre 2005; et de **M. Federico de Leon**, porte-parole de la Confédération de l’association des opérateurs et conducteurs de Bulacan (*Bulacan Confederation of Operators and Drivers Association - BCODA*), président de PISTON dans la province de Bulacan, et président de la section de Bulacan de Anakpawis (26 octobre 2005).

Exécutions extrajudiciaires de dirigeants paysans⁹⁴

Depuis le début de l’année 2006, de nombreux dirigeants paysans ont été assassinés, notamment en lien à des conflits relatifs aux réformes agraires, et notamment :

– Le 10 janvier 2006, **M. Antonio Adriaes**, fermier et dirigeant de *Aguman Dareng Maldang Talapagobra Queng Gabun* (AMTG) à

94. Cf. lettre ouverte aux autorités philippines du 3 juillet 2006.

San Isidro, Mexico, Pampanga, a été assassiné par deux inconnus. M. Adriaes était à la tête d'un mouvement de paysans dans la région et s'était élevé contre l'établissement de détachements du 69^e bataillon d'infanterie de l'armée à Mexico⁹⁵.

– Le 27 mars 2006, M. **Vicente B. Denila**, membre actif de la Coopérative des agriculteurs Camansi (*Camansi Farm Workers Cooperative* - CFWC), dont les membres sont bénéficiaires de la réforme agraire, a été tué par deux hommes non identifiés à Sitio Cansuy-ong, Barangay Novalla, ville de Tanjay. Depuis sa mort, les membres de sa famille ont été régulièrement menacés, ce qui les a contraints à déménager.

– Le 15 avril 2006, M. **Rico Adeva**, membre de *Task Force Mapalad* (TFM), une fédération nationale de paysans, et son épouse ont été attaqués par trois hommes non identifiés, à Hacienda Fuego II, Brgy. Bagtic, ville de Silay, alors qu'ils rentraient chez eux. Deux des hommes ont tirés à bout portant sur M. Adeva, le tuant sur le coup, tandis que le troisième homme immobilisait son épouse. Cet assassinat a fait suite à une confrontation entre TFM et la direction de la hacienda.

– Le 22 avril 2006, M. **Porferio Maglasang Sr.**, président de la section de Kabankalan de la Fédération nationale des paysans libres (*Pambansang Katipunan ng Malayang Magbubukid* - PKKM), a été tué par trois hommes non identifiés, près de sa maison, à Sitio Caraan, Brgy. Tampalon, ville de Kabankalan. M. Porferio et le PKMM luttèrent pour la préservation de près de 2 000 hectares de terre cultivés par près de 1 000 familles, dans les hauteurs de la ville de Kabankalan.

– Le 24 avril 2006, M. **Ka Eric**, *alias* Enrico Cabanit, secrétaire général de la Coordination nationale des organisations locales autonomes des populations rurales (*Pambansang Ugnayan ng mga Nagsasariling Lokal na Organisasyon sa Kanayunan* - UNORKA), une ONG appelant à des réformes agraires, a été assassiné sur le marché public de Panabo par deux inconnus. Sa fille, qui l'accompagnait, a été grièvement blessée et a dû être hospitalisée dans un état

95. Cf. PAHRA, *Citizens' CHR Task Force Central Luzon - Fact Finding Mission Report*, avril 2006.

critique⁹⁶. M. Ka a été tué de quatre balles dans la tête alors qu'il sortait d'une réunion avec des représentants officiels du Département de la réforme agraire (*Department of Agrarian Reform - DAR*) et d'autres paysans, au bureau de l'UNORKA-Mindanao. Cette réunion avait pour but d'obtenir que les terres appartenant à la famille Floirendo, sur la colonie pénitentiaire de Davao (DAPECOL), soient incluses dans la liste des terres tombant sous le coup du Programme de réforme agraire complète (*Comprehensive Agrarian Reform Programme - CARP*). En effet, selon ce programme, les propriétaires doivent redistribuer leurs terres aux bénéficiaires.

– Le 16 mai 2006, M. **Pedro Angcon**, chargé des droits de l'Homme de l'Alliance pour l'avancement des droits de l'Homme (*Alliance for the Advancement of Human Rights - KARAPATAN*) et l'un des responsables de l'organisation *Anakbayan* (un mouvement de jeunes affilié à Bayan), à Guihulngan, Negros Oriental, a été tué par balles, dans sa boutique, par deux inconnus. Auparavant, ces deux hommes avaient interrogé plusieurs personnes dans son quartier afin de savoir où il se trouvait. Les deux hommes sont immédiatement repartis en direction de Guihulngan⁹⁷.

– Le 17 mai 2006, M. **Mario Domingo**, président de l'Association des bénéficiaires de la réforme agraire de l'hacienda Cambuktot (*Hacienda Cambuktot Agrarian Reform Beneficiaries Association - HACARBA*), a été tué alors qu'il visitait une terre occupée par 20 employés de l'ancien propriétaire, M. Farley Gustilo, accordée aux paysans par le Département de la réforme agraire (DAR). A son arrivée, plusieurs de ces employés ont tiré sur lui et ses collègues, qui ont alors tenté de fuir. Cependant deux des employés ont continué de tirer sur M. Domingo, qui est décédé sur le coup.

– Le 11 juin 2006, M. **Manny Delos Santos**, membre du conseil d'administration de l'Alliance des paysans du Luzon central (*Alyansa ng Magbubukid sa Gitnang Luzon - AMGL*), a été tué par balles par

96. Cf. appel urgent PHL 001/0406/OBS 053.

97. Cf. *Task Force Detainees of the Philippines* (TFDP) et www.bulatlat.com.

deux hommes à moto, à Brgy. Oliveti, ville de Bongabon, province de Nueva Ecija. M. Delos Santos était sur le point de se rendre à une manifestation de paysans, organisée pendant cinq jours à Manille⁹⁸.

– Le 17 juin 2006, M. **Tito Marata**, responsable média du Mouvement paysan des Philippines (*Kilusang Magbubukid ng Pilipinas-Western Mindanao* - KMP), a été tué par balles par un inconnu à Oroquieta. D'après un témoin, l'assassin aurait dit: "je t'avais déjà prévenu d'arrêter tes activités". M. Marata avait activement participé à des campagnes en faveur d'une meilleure réforme agricole, contre les opérations minières nuisibles à l'environnement, et contre les violations des droits de l'Homme⁹⁹.

– Le 20 juin 2006, M. **Eladio Dasi-An**, volontaire de la section des Negros de KARAPATAN et vice-président de l'Alliance anti-mines de Guihulngan, a été assassiné par deux inconnus alors qu'il rentrait chez lui, à Barangay Malusay, Guihulngan.

– Le 26 juin 2006, M. **Wilfredo Cornea**, vice-président de TFM et dirigeant de l'Association des bénéficiaires des réformes agraires Mulawin Lanatan (*Mulawin Lanatan Agrarian Reform Beneficiaries Association* - MULARBA), a été assassiné chez lui, dans la hacienda de Mulawin, par deux inconnus. M. Cornea était un fervent défenseur des droits des paysans ayant reçu des terres dans le cadre du CARP, auquel s'opposait le propriétaire de la hacienda.

– Le 4 juillet 2006, M. **John Gado**, neveu de M. **Igmidio Facunla**, secrétaire général d'AMGL, a été tué par balles chez lui, dans le village de Yuson, ville de Guimba, province de Nueva Ecija. Peu avant la mort de son neveu, M. Facunla s'était plaint d'actes de harcèlement de la part de l'armée¹⁰⁰.

– Le 7 septembre 2006, M. **Victor Olayvar**, président de l'Organisation des paysans de Bohol (*Hugpong sa Mag-uumang Bul-anon*), responsable de la section régionale de Bayan Muna, dans

98. Cf. www.bulatlat.com.

99. *Idem*.

100. *Idem*.

la ville de Tagbilaran et vice-président de Bayan-Central Visayas, a été pris pour cible par deux individus à mobylette qui ont tiré sur lui. M. Victor Olayvar est mort des suites de ses blessures à l'hôpital Francisco Dagothoy à Inabanga. Il était particulièrement impliqué dans la lutte contre les organismes génétiquement modifiés (OGM)¹⁰¹.

– Le 11 novembre 2006, M. **Joey Javier**, ancien président de l'Alliance des paysans de Cagayan (*Alyansa dagiti Mannalon ti Cagayan* - KAGIMUNGAN), une organisation affiliée au KMP, et responsable de programme, a été tué par balles par deux inconnus alors qu'il se rendait à Baggao, province de Cagayan. Il avait précédemment reçu des menaces de mort, notamment par SMS. En octobre, des soldats l'avaient menacé en public¹⁰².

Exécutions extrajudiciaires de dirigeants syndicaux¹⁰³

– Le 27 février 2006, M. **Napoleon Pornasodoro**, secrétaire général des Enseignants du sud Tagalog pour le développement (*Southern Tagalog Teachers for Development* - STATEMENT) et membre du Conseil national de l'Alliance des enseignants préoccupés (*Alliance of Concerned Teacher* - ACT), a été assassiné.

– Au début du mois de mars 2006, M. **Robert De la Cruz**, membre du Syndicat des lignes de bus de Tritran (*Tritran Bus Lines' Union*), a été assassiné.

– Le 6 mars 2006, M. **Rogelio Concepcion**, membre de l'Association des ouvriers de l'entreprise pour un développement solide (*Solid Development Corporation Workers' Association* - SDCWA), a été enlevé puis assassiné. M. Concepcion aurait été enlevé par des membres du 24^e bataillon d'infanterie.

101. Cf. PAHRA.

102. Cf. www.bulatlat.com.

103. Cf. CISL, 11 juillet 2006.

– Le 17 mars 2006, M. **Tirso Cruz**, membre du Conseil d'administration du Syndicat des ouvriers unis de Luisita (*United Luisita Workers' Union* - ULWU), a été tué dans la hacienda Luisita. M. Cruz avait reçu de nombreuses menaces de mort depuis une grève menée en 2005, et était un témoin clé du massacre du 16 novembre 2004 dans la hacienda¹⁰⁴. Il avait également été l'un des dirigeants de la lutte contre le projet de construction de l'autoroute Subic-Clark-Tarlac et le déploiement de soldats à l'intérieur de la hacienda.

– Le 6 juillet 2006, M. **Paquito Diaz**, président de la Confédération pour l'unité, la reconnaissance et l'avancement des fonctionnaires (*Confederation for Unity, Recognition and Advancement of Government Employees* - COURAGE), a été tué par balles devant chez lui, dans la ville de Tacloban.

– Le 2 septembre 2006, deux hommes ont stoppé le véhicule de M. **Sanito Bargamento**, membre de la Fédération nationale des ouvriers de l'industrie du sucre (*National Federation of Sugar Workers* - NFSW), et l'ont tué par balles à Barangay, ville de Manapla. Le 13 avril 2005, son frère, M. **Edwin Bargamento**, dirigeant du NFSW, avait également été assassiné. Fin 2006, son meurtre reste non résolu¹⁰⁵.

Exécutions extrajudiciaires de plusieurs membres de la société civile

– Le 24 juillet 2006, quatre hommes armés portant l'uniforme militaire ont enlevé M. **Ernesto Santiago**, dirigeant de la Coalition contre la pollution (*Koalisyon Laban sa Polusyon*), chez lui, à Tulikan, Brgy. Dulong Malabon, Pulilan, Bulacan. La Coalition contre la pollution est une organisation locale qui proteste contre le déversement de déchets toxiques dans le système d'irrigation par des entreprises, polluant les rizières de plusieurs villages de Pulilan et Calumpit¹⁰⁶.

104. Cf. rapport annuel 2005.

105. Cf. www.bulatlat.com.

106. *Idem*.

– Le 31 juillet 2006, M. **Rie Mon Guran**, porte-parole de la Ligue des étudiants philippins à l'Université de Aquinas, ville de Legazpi, a été tué par balles à Bulan, Sorsogon, par un homme non identifié¹⁰⁷.

– Le 3 octobre 2006, à l'aube, le Père **Alberto B. Ramento**, évêque de l'Eglise indépendante des Philippines (*Philippine Independent Church* - PIC) à Tarlac, a été poignardé à mort dans la paroisse de San Sebastian. Les premières enquêtes de la police ont établi que son assassinat était à mettre en relation avec un vol. Cependant, il est à croire que le meurtre du Père Ramento fait suite à son implication active dans le Groupe de surveillance des pourparlers de paix (*Monitoring Group in the Peace Talks*) entre le gouvernement et le Front national démocratique des Philippines.

En outre, en tant que président du Conseil suprême des évêques de la PIC, le Père Ramento avait à plusieurs reprises fortement condamné l'état de répression politique et la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans le pays. Il avait notamment dénoncé les exécutions extrajudiciaires de dirigeants politiques, militants sociaux, avocats, journalistes, ecclésiastiques et autres citoyens, qui se sont produites en toute impunité. Le Père Ramento avait également soutenu la cause des ouvriers de la hacienda Luisita¹⁰⁸.

– Le 5 novembre 2006, M. **Rodrigo Catayong**, président de la section de KARAPATAN dans le Samar oriental depuis 2001, a été assassiné de huit balles par cinq inconnus alors qu'il se rendait avec sa femme à l'église catholique de Samar¹⁰⁹.

Détentions arbitraires

Poursuite de la détention arbitraire de M^{me} Angelina Bisuna Ipong¹¹⁰

Fin 2006, M^{me} **Angelina Bisuna Ipong**, militante en faveur de la paix, reste détenue au Bureau de la direction de la prison (*Bureau of Jail Management and Penology* - BJMP), à Lenienza, ville de Pagadian. En outre, les audiences dans son procès pour "rébellion"

107. *Idem*.

108. Cf. Forum-Asia, 6 octobre 2006.

109. Cf. www.bulatlat.com.

110. Cf. rapport annuel 2005.

n'ont eu de cesse d'être reportées, en raison de l'absence répétée des plaignants.

Le 8 mars 2005, M^{me} Angelina Bisuna Ipong avait été arrêtée par des membres de l'armée philippine qui lui avaient bandé les yeux. Le 15 mars 2005, informée qu'elle allait être interrogée, elle s'était rendue compte, une fois son bandeau retiré, qu'elle avait été emmenée dans une salle remplie de journalistes, qui l'ont photographiée et questionnée. Toutefois, se trouvant en état de choc, elle n'avait pas été capable de parler. A la fin de cette "conférence de presse", on lui avait remis son bandeau sur les yeux et elle avait été reconduite dans sa cellule. Pendant treize jours à compter de la date de son arrestation, M^{me} Ipong n'avait pu recevoir de visites de ses proches et avait refusé de s'alimenter en signe de protestation.

Le 17 mars 2005, le commandement du Sud avait annoncé que M^{me} Ipong avait été conduite à Molave, Zamboanga du Sud. Personne n'avait pu la rencontrer avant le 21 mars 2005, lorsqu'une équipe de TFDP s'était rendue à la prison de Pagadian pour s'enquérir de sa situation. TFDP avait alors appris que M^{me} Ipong avait été accusée de "rébellion", sans possibilité de libération sous caution, par la section 23 du Tribunal régional de Molave.

M^{me} Ipong aurait également fait l'objet d'abus sexuel, de torture et de traitements inhumains de la part des militaires.

Arrestations arbitraires et menaces à l'encontre de dirigeants syndicaux¹¹¹

– Le 25 février 2006, M. **Crispin Beltran**, dirigeant syndical, fondateur et ancien président de la Ligue internationale de la lutte populaire (*International League of People's Struggle - ILPS*), ancien président de *Kilusang Mayo Uno* (KMU) et représentant du parti Anakpawis à la chambre basse, a été arrêté et accusé de "sédition". Bien que sa libération ait été ordonnée en mars 2006 par la cour, il reste, fin 2006, en détention à l'hôpital général de la police nationale des Philippines (PNP), à Camp Crane, ville de Quezon. Il aurait été arrêté en lien avec un mandat d'arrêt datant de 1985 pour "rébellion".

111. Cf. CISL, 11 juillet 2006.

– Le 27 février 2006, MM. **Dennis Maga** et **Marcial Dabela**, respectivement secrétaire général et vice-président de l'Organisation pour une alliance d'un travail nationaliste et authentique (*Alliance of Nationalist and Genuine Labor Organisation* - ANGLO-KMU), ont été arrêtés alors qu'ils manifestaient en faveur de la libération de M. Crispin Beltran et qu'ils se rendaient à Camp Crane. Ils ont été immédiatement conduits à Camp Karingal, ville de Quezon. Ils auraient été libérés à une date ultérieure.

– Le 8 mars 2006, M. **Joshua Mata**, secrétaire général de l'Alliance pour un travail progressif (*Alliance of Progressive Labour* - APL), a été arrêté. Il a été libéré sous caution à une date ultérieure.

– Le 10 juin 2006, un homme armé est entré au domicile de M. **Vicente Barrios**, président du Syndicat des paysans de Suyapa (*United Workers of Suyapa Farms* - NAMASUFA), à Barangay New Alegria, Compostela, et l'a menacé. Un second homme a fouillé la maison. En septembre 2006, M. Barrios avait mis en cause le 28^e bataillon d'infanterie pour violations des droits de l'Homme. Les militaires l'avaient alors accusé d'organiser un groupe rebelle. Ils ont également accusé le syndicat d'être "un groupe de gauche"¹¹².

– Le 3 juillet 2006, MM. **Emerito Gonzales Lipio**, **Jose Ramos**, **William Aguilar**, **Jay Francisco Aquino**, **Fernando Poblacion**, **Jose Bernardino** et **Archie De Jesus**, sept dirigeants de PISTON et de KMU, ont été enlevés par des hommes armés à Hensonville, Brgy. Malabantias, ville d'Angeles, à Pampanga, dans le Luzon central. Le lendemain, MM. De Jesus et Aguilar ont été libérés. Le 5 juillet 2006, MM. Bernardino, Ramos, Poblacion et Aquino ont à leur tour été libérés (ils étaient détenus par le 174^e régiment de la police nationale (PNP) à Brgy. Sto. Domingo, Angeles), après avoir payé une caution de 500 000 pesos, pour "possession illégale d'explosifs". Aucune information supplémentaire n'a pu être obtenue concernant M. Lipio.

112. *Idem*.

Arrestation arbitraire de M. Ustadz Kusain Abedin¹¹³

Le 3 août 2006, M. **Ustadz Kusain Abedin**, membre des Jeunesses unies pour le progrès et le développement (*United Youth for Progress and Development* - UNYPAD) et de *Bantay Ceasefire*, un groupe de monitoring de la paix, dans la ville de Cotabato, a été arrêté par des membres armés de la *Task Force Tugis* (une unité militaire spéciale), au terminal de bus de Weena. M. Abedin a ensuite été conduit au siège de la *Task Force Tugis*, et a été interrogé sur son engagement supposé dans un groupe terroriste indonésien, Jemaah Islamiyah, ce qu'il n'a eu de cesse de nier.

Le 4 août 2006, M. Abedin a été libéré sans charge, grâce à la mobilisation de la société civile locale.

Arrestation arbitraire et mauvais traitements à l'encontre de M. Rafael Limcumpao¹¹⁴

Le 6 décembre 2006, M. **Rafael Limcumpao**, l'un des responsables de l'Alliance des paysans de Bataan (*Alyansa ng Magsasaka sa Bataan* - ALMABA), a été arrêté par une vingtaine de policiers, des membres des services de renseignements régionaux et de la division d'enquête et des renseignements régionaux (*Regional Intelligence and Investigation Division* - RIID). Conduit dans une maison, il a été interrogé. Alors qu'il refusait de répondre, il a été frappé à l'estomac et au dos, tout en étant menotté. Il a ensuite été libéré, à une date non communiquée.

113. Cf. TFDP, *Philippines Human Rights Update*, Vol. 20 n° 3, 2006.

114. Cf. PAHRA.

SRI LANKA**État de l'enquête sur l'attaque contre le siège de la Commission des droits de l'Homme¹¹⁵**

Fin 2006, l'enquête sur l'attaque contre le siège de la Commission des droits de l'Homme (*Human Rights Commission - HRC*) à Colombo a établi que l'agression aurait été fomentée depuis l'intérieur; néanmoins, les auteurs de cet acte n'ont toujours pas été arrêtés ni traduits en justice.

Le 12 octobre 2005, le siège de la HRC à Colombo avait été attaqué et fouillé, et des documents relatifs aux enquêtes menées par la Commission avaient été incendiés.

A leur arrivée sur les lieux, les membres de la Commission étaient immédiatement allés porter plainte au poste de police. Le Département des enquêtes criminelles (*Criminal Investigations Department - CID*) avait été chargé de mener une enquête sur ces événements.

La Commission des droits de l'Homme, institution nationale des droits de l'Homme, a été établie en 1997 afin de mener des enquêtes indépendantes sur les violations des droits de l'Homme, commises par des services exécutifs et administratifs, en particulier la police.

THAÏLANDE**État du procès des auteurs de la disparition forcée de M. Somchai Neelaphaijit¹¹⁶**

Bien que le premier ministre lui-même s'était engagé à ce que l'enquête sur la disparition forcée de M. **Somchai Neelaphaijit**, président de l'Association des avocats musulmans (*Muslim Lawyers Association*) et vice-président du Comité des droits de l'Homme de l'Association des avocats de Thaïlande (*Lawyers Association of*

115. Cf. rapport annuel 2005.

116. Cf. rapport annuel 2005, rapport de mission internationale d'enquête, *Somchai abduction trial: Justice granted or justice denied*, janvier 2006 et appel urgent THA 001/0106/OBS 005.

Thailand), soit achevée en février 2006, le mystère reste entier, fin 2006, quant à l'identité des commanditaires de sa disparition.

M. Somchai a disparu dans la nuit du 12 au 13 mars 2004. Il a été vu pour la dernière fois dans le district de Bang Kapi. Peu de temps avant sa disparition, il avait reçu des appels anonymes le menaçant et avait été informé que son nom avait été ajouté par les forces de sécurité à la liste des membres de groupes terroristes.

M. Somchai avait œuvré afin que cesse l'application de la loi martiale dans les provinces du sud, et que justice soit rendue en faveur des musulmans soupçonnés d'activités terroristes et de trahison. Il avait également révélé que certains musulmans accusés de terrorisme avaient été torturés lors d'interrogatoires. Ses diverses activités avaient créé des tensions entre M. Somchai et les forces de sécurité, qui portent vraisemblablement une responsabilité dans sa disparition forcée.

Cinq policiers ont été poursuivis pour "coercition" et "vol en réunion" (articles 309 et 340 du Code pénal), la disparition forcée n'étant pas reconnue comme une infraction en Thaïlande.

Le 12 janvier 2006, la Cour pénale de Bangkok a reconnu l'un d'eux coupable d'avoir forcé M. Somchai à rentrer dans une voiture, et l'a condamné à trois ans d'emprisonnement en vertu de l'article 309 du Code pénal. Les quatre autres prévenus ont été acquittés pour manque de preuves.

Fin 2006, la femme de M. Somchai, M^{me} **Angkana Wongrachen**, continue toutefois d'être victime d'actes d'intimidation. Ainsi, elle reçoit régulièrement des appels téléphoniques de personnes qui lui "conseillent" d'abandonner les poursuites.

État de l'enquête sur le meurtre de M. Charoen Wat-aksorn¹¹⁷

Fin 2006, l'enquête sur le meurtre de M. **Charoen Wat-aksorn**, défenseur de l'environnement et président du groupe *Love Bo Nok*, tué à son retour de Bangkok dans la province de Prachuap Khiri Khan, dans la nuit du 24 juin 2004, semble être au point mort. En effet, deux des suspects, MM. Saneh Lekluan et Prachub Hinkaew, qui avaient été arrêtés et avaient rapidement reconnu leur culpabilité dans ce meurtre, sont morts de façon suspecte en prison.

117. Cf. rapport annuel 2005.

Le groupe *Love Bo Nok*, une organisation locale de protection de l'environnement, est devenu célèbre à la suite de ses campagnes de mobilisation contre l'ouverture d'une centrale électrique au charbon sur des terres publiques.

Le jour de son assassinat, M. Wat-aksorn avait rencontré le Département des enquêtes sur la corruption, afin de faire pression pour que des enquêtes soient ouvertes contre des dirigeants locaux, à la suite de l'élection d'opposants au projet au sein de l'administration locale. M. Wat-aksorn avait également déposé plusieurs plaintes auprès du ministre de l'Intérieur, de la Commission nationale contre la corruption et de divers comités de la Chambre et du Sénat.

Le 21 juin 2005, à la suite d'un entretien avec M^{me} Wat-aksorn, le ministre de la Justice et le directeur de la section des enquêtes spéciales (*Department of Special Investigation - DSI*) du ministère de la Justice avaient accepté de "réouvrir" l'enquête, sous la direction du ministère de la Justice.

MM. Saneh Lekluan et Prachub Hinkaew ont toujours nié avoir agi sur l'ordre de personnes plus influentes, affirmant que le meurtre avait résulté d'un conflit personnel et qu'ils étaient ivres au moment des faits. Ils avaient été placés en détention préventive, alors que trois autres personnes, suspectées d'être les instigateurs du meurtre, M. Tanu Hinkaew, avocat et ancien candidat aux élections législatives, M. Manoh Hinkaew, membre d'un conseil provincial, et leur père, M. Jua Hinkaew, avaient été libérées sous caution.

Cependant, alors que le procès à l'encontre de ces cinq personnes a débuté le 29 juin 2006 devant la Cour pénale de Bangkok, et devait se poursuivre jusqu'en mars 2007, M. Prachub Hinkaew est mort en prison le 21 mars 2006, prétendument d'une infection bactérienne. Le 3 août 2006, M. Saneh Lekluan est décédé à son tour, officiellement d'une mauvaise irrigation sanguine due à la malaria. Le directeur de la DSI aurait ordonné qu'une enquête soit menée sur ces deux décès, sans résultat à ce jour.

Fin 2006, l'affaire reste entre les mains du procureur, mais la police n'a toujours pas de preuve contre les trois autres suspects. Quatre audiences ont eu lieu en décembre 2006, au cours desquelles l'accusation a présenté ses témoins, principalement des membres de la DSI. La prochaine audience a été fixée au 28 février 2006.

Acquittement de M^{me} Supinya Klangnarong¹¹⁸

Le 15 mars 2006, M^{me} **Supinya Klangnarong**, secrétaire générale de la Campagne pour la réforme populaire des média (*Campaign for Popular Media Reform* - CPMR), une coalition qui rassemble 45 ONG, et le journal *Thai Post* ont été acquittés par la Cour pénale de Bangkok, dans le procès qui les opposait au conglomérat de média Shin Corporation, fondé par le Premier ministre.

Depuis août 2003, M^{me} Supinya Klangnarong était poursuivie pour "diffamation criminelle" (article 328 du Code pénal) après avoir révélé, dans un article publié par le *Thai Post* le 16 juillet 2003, que les profits de Shin Corp étaient étrangement montés en flèche depuis que M. Thaksin Shinawatra était premier ministre. M^{me} Supinya encourait une amende de 200 000 Baht (4 000 euros) et une peine de deux ans de prison.

Le 24 août 2004, Shin Corp avait également intenté, après approbation de la Cour pénale, une action civile portant sur 400 millions de Baht (plus de 8 millions d'euros) pour diffamation contre M^{me} Supinya et le *Thai Post*. Le 11 octobre 2004, le tribunal civil avait décidé que le procès débiterait après que le tribunal pénal eut rendu sa décision.

Le 9 mai 2006, Shin Corp a retiré sa plainte civile.

État de l'enquête sur l'agression à l'encontre de M. Wiwat Thamee¹¹⁹

Fin 2006, l'enquête sur l'agression et les actes d'intimidation dont avait été victime M. **Wiwat Thamee**, coordinateur du Réseau des peuples ethniques et autochtones de Thaïlande (*Ethnic and Indigenous People's Network of Thailand*), à Chiang Mai, en 2005, n'a pas progressé, malgré la demande exprimée en 2006 par le gouverneur de Chiang Rai auprès de la police pour qu'elle mène à bien son enquête.

Le 18 août 2005, une grenade avait été lancée contre la voiture de M. Wiwat Thamee, qui venait de se rendre au Comité des droits de l'Homme des Nations unies à Genève (Suisse), où il avait critiqué

118. Cf. rapport annuel 2005 et appel urgent THA 002/0306/OBS 032.

119. Cf. rapport annuel 2005.

certaines pratiques du gouvernement thaïlandais envers les minorités dans le nord du pays.

Malgré la présence de policiers non loin du véhicule, ces derniers n'avaient pas réagi, et avaient conseillé aux témoins de ne pas porter plainte.

Le 20 août 2005, une plainte avait été déposée auprès du commissariat de la police du district, et l'affaire avait été soumise à la Commission nationale des droits de l'Homme. Fin 2006, cette plainte n'a été suivie d'aucun résultat.

Depuis ces événements, M. Thamee et son équipe ont quitté la région dans laquelle ils travaillaient.

Exécutions extrajudiciaires de deux chefs de village dans les provinces du sud¹²⁰

En octobre 2006, deux chefs de village qui avaient aidé les villageois victimes d'actes de violence dans les provinces du sud, à soumettre leurs cas auprès des autorités, ont été assassinés.

Ainsi, le 16 octobre 2006, M. **Asan Yamaleh**, chef du village n°3, Talo, dans le district de Raman, province de Yala, a été assassiné par balles, peu après qu'il eut accompagné un groupe de personnes à un entretien avec des représentants des autorités de Yala 3. Avant son assassinat, M. Yamaleh avait assisté à une réunion avec des membres de la Commission nationale des droits de l'Homme et des organisations locales de défense des droits de l'Homme, pour porter plainte contre les forces de sécurité, du fait de la violence avec laquelle ces dernières avaient attaqué le village le 13 septembre 2006. Lors de cette attaque, cinq villageois avaient été arrêtés, et des maisons incendiées.

Le 20 octobre 2006, M. **Muhammad Dunai Tanyeenoo**, chef du village de Jaroh, district de Takbai, province de Narathiwat, a été assassiné par balles près de son domicile. Il venait de sortir de chez lui pour rencontrer une personne qui l'avait appelé un peu plus tôt. L'origine et l'auteur de l'appel n'ont pu être déterminés. Le 3 octobre 2006, M. Dunai Tanyeenoo et le Réseau pour les populations souffrant des violences dans le Sud (*Network for the Affected Population in Relation to Southern Violence*) avaient aidé des victimes de violence à rencontrer le nouveau Commandant de la région 4. M. Dunai avait égale-

120. Cf. appel urgent THA 003/1006/OBS 129.

ment assisté les villageois harcelés depuis le massacre de 84 personnes par des soldats et des policiers, le 25 octobre 2004.

Fin 2006, les auteurs de ces deux assassinats n'ont toujours pas été identifiés.

Disparition forcée de M. Thares Sodsri, défenseur du droit à l'environnement¹²¹

Le 1^{er} décembre 2006, la femme de ménage de M. **Thares Sodsri**, défenseur du droit à l'environnement dans le district de Ban Kha, province de Rachaburi, s'est rendue au poste de police afin de signaler sa disparition. En effet, alors qu'elle l'avait quitté dans la soirée du 30 novembre 2006, le lendemain il avait disparu, et des lampes étaient restées allumées.

Les policiers ont trouvé plusieurs traces de sang, trois douilles, deux balles et des traces de pneus sur la pelouse de M. Thares.

Le 2 décembre 2006, la police a mené un raid à plusieurs endroits dans le district de Ban Kha et a confisqué des pistolets, un camion et des vêtements portant des traces de sang, afin qu'ils soient examinés par la police scientifique.

Quelques jours plus tôt, les trois chiens de M. Thares avaient été empoisonnés.

Deux semaines avant ces événements, M. Thares avait remis une vidéo au ministre des Ressources naturelles et de l'environnement, qui montrait la destruction illégale d'une forêt, protégée en vertu d'un projet royal de sauvegarde, par un dirigeant politique local, à Ratchaburi. M. Thares devait aussi témoigner à un procès contre plusieurs personnes suspectées de s'être illégalement approprié des terrains boisés.

Au cours des dix dernières années, M. Thares a mené une campagne contre les projets illégaux d'exploitation des forêts dans le sous-district de Ban Kha.

121. Cf. appel urgent THA 004/1206/OBS 146.

Actes de harcèlement à l'encontre des cyber-dissidents

En 2006, les défenseurs qui diffusent sur Internet des articles critiques de la politique gouvernementale ou faisant la promotion des droits de l'Homme ont continué de faire l'objet d'actes de harcèlement.

Détention arbitraire de M. Nguyen Vu Binh¹²²

Fin 2006, **M. Nguyen Vu Binh**, journaliste arrêté le 25 septembre 2002 et condamné à sept ans d'emprisonnement en décembre 2003 pour avoir diffusé des articles "de nature réactionnaire", dont un témoignage sur les violations des droits de l'Homme envoyé au Congrès américain, reste détenu.

Sa condamnation avait été confirmée en appel le 5 mai 2004. Les autorités pénitentiaires font pression sur lui pour qu'il fasse son "auto-critique", ce qu'il a refusé de faire jusqu'à présent. Sa famille a pu lui rendre visite le 2 novembre 2006, et a constaté que son état de santé s'était sérieusement détérioré. En particulier, il souffre de diabète et d'hypertension, pour lesquels il ne reçoit pas de soins adéquats.

Libération de MM. Nguyen Khac Toan et Pham Hong Son et poursuite des actes de harcèlement à leur rencontre¹²³

– Le 26 janvier 2006, **M. Nguyen Khac Toan**, homme d'affaires et ancien militaire arrêté le 8 janvier 2002 dans un cybercafé de Hanoï, a été libéré lors d'une amnistie gouvernementale à l'occasion du Nouvel an lunaire. Cependant, il fait depuis l'objet d'une assignation à résidence : il reste sous l'étroite surveillance de la police et sa liberté de mouvement est très restreinte, dans la mesure où il ne peut quitter son quartier sans autorisation, sous peine d'une amende de 500 000 dongs (24 euros).

Accusé d'avoir aidé des paysans à rédiger des plaintes auprès des autorités pour protester contre la confiscation de leurs terres par l'État et envoyé des informations par email à des organisations vietnamiennes.

122. Cf. rapport annuel 2005.

123. Cf. rapport annuel 2005 et communiqués de presse des 8 septembre et 20 novembre 2006.

nes de défense des droits de l'Homme en exil, M. Nguyen Khac Toan avait été condamné le 20 décembre 2002 à 12 ans d'emprisonnement pour "espionnage".

Par ailleurs, dès le 12 août 2006, M. Nguyen Khac Toan, ainsi que MM. **Hoang Tien**, **Nguyen Van Dai**, avocat, **Bach Ngoc Duong** av et M^{me} **Duong Thi Xuan**, qui prévoyaient de publier un journal indépendant en ligne, *Liberté et Démocratie*, ont été soumis à des interrogatoires quotidiens pendant 10 jours. En outre, leurs domiciles ont été perquisitionnés, et leurs ordinateurs, téléphones portables et dossiers ont été confisqués. Pendant cette période, ils n'ont été autorisés ni à recevoir de visites ni à quitter leur quartier à Hanoi. Le journal a été interdit de parution après son premier numéro.

Enfin, à l'occasion du sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (*Asia-Pacific Economic Cooperation - APEC*), qui s'est tenu à Hanoi du 17 au 19 novembre 2006, des membres de la police de sécurité ont été postés en permanence autour du domicile de M. Nguyen Khac Toan, à Hanoi, lui interdisant toute visite. Le 12 novembre 2006, des policiers ont accroché un panneau sur sa porte indiquant : "Zone de Sécurité – Étrangers non autorisés".

– De même, le 30 août 2006, M. **Pham Hong Son** a été libéré sept mois avant le terme de sa peine, dans le cadre d'une amnistie accordée à l'occasion de la Fête nationale vietnamienne, le 2 septembre 2006. Cependant, M. Pham Hong Song a été placé sous résidence surveillée pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans, dans le cadre de sa condamnation, en vertu de l'article 38 du Code pénal. Le jour de sa libération, 20 policiers sont restés postés devant son domicile, sa ligne téléphonique a été coupée et son téléphone portable confisqué. En outre, M. Pham Hong Son n'est pas autorisé à quitter la région sans autorisation. Cette surveillance s'est intensifiée à l'approche et lors du sommet de l'APEC.

M. Pham Hong Son avait été arrêté le 27 mars 2002 pour avoir traduit et mis en ligne un article intitulé "Qu'est-ce que la démocratie?", qu'il avait trouvé sur le site de l'ambassade américaine au Vietnam. Il avait écrit précédemment plusieurs articles en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme qu'il avait mis en ligne sur des forums de discussion vietnamiens.

En juin 2003, il avait été condamné à 13 ans de prison pour “espionnage”, peine qui, sous la pression internationale, avait été réduite à cinq ans de prison et trois ans de résidence surveillée, le 26 août 2003.

Durant sa détention, la santé de M. Pham Hong Son s’est beaucoup détériorée en raison d’un manque de traitement médical adéquat et de très dures conditions de détentions.

Par ailleurs, le 17 novembre 2006, M. Pham Hong Son a été détenu pendant sept heures dans un poste de police. A cette occasion, il a été battu à plusieurs reprises.

Poursuite des actes de harcèlement à l’encontre de M. Nguyen Dan Que¹²⁴

En 2006, M. **Nguyen Dan Que**, qui avait été libéré le 2 février 2005, bénéficiant d’une amnistie à l’occasion de la nouvelle année lunaire, a continué de faire l’objet d’actes de harcèlement. M. Nguyen Dan Que avait été arrêté le 17 mars 2003 et condamné en juillet 2004 à deux ans et demi de prison pour “abus des droits démocratiques dans le but de nuire aux intérêts de l’État, ainsi qu’aux droits et intérêts légitimes des organisations sociales et des citoyens”, après avoir dénoncé les entraves à la liberté d’expression et de la presse au Vietnam.

Depuis, M. Nguyen Dan Que fait l’objet d’une surveillance policière constante et d’actes de harcèlement récurrents. Sa ligne de téléphone est sur écoute et fréquemment coupée, et ses proches sont également victimes d’actes de harcèlement.

Poursuite des actes de harcèlement à l’encontre des membres de l’UBCV

En 2006, la répression s’est poursuivie à l’encontre des dirigeants de l’Église bouddhiste unifiée du Vietnam (*Unified Buddhist Church of Vietnam* - UBCV), mouvement interdit.

124. Cf. rapport annuel 2005.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre
de Thich Thien Minh¹²⁵

Depuis sa remise en liberté le 2 février 2005, le moine **Thich Thien Minh** n'a pas cessé de faire l'objet d'actes de harcèlement par les forces de police. Il avait été condamné à une double peine à perpétuité (en 1979 et en 1986), réduite ensuite à 20 ans, pour avoir soutenu l'UBCV et tenté de s'échapper d'un camp de rééducation

Ainsi, Thich Thien Minh n'a toujours pas reçu sa carte d'identité ni son permis de résidence. Les autorités ont également refusé qu'il retourne dans la pagode qu'il occupait avant son arrestation en 1979 et ont systématiquement rejeté ses demandes de pouvoir construire un petit édifice où il pourrait mener sa vie monastique. Menacé de mort et harcelé, Thich Thien Minh a trouvé refuge à la Pagode Giac Hoa, à Ho Chi Minh Ville.

Le 19 novembre 2006, le Bonze Supérieur de la Pagode Giac Hoa a été convoqué par les services de sécurité. Le directeur de la sécurité du 7^e arrondissement de Ho Chi Minh Ville lui a alors ordonné d'expulser Thich Thien Minh.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre de Thich Huyen Quang
et Thich Quang Do¹²⁶

Fin 2006, le Patriarche **Thich Huyen Quang** et son assistant **Thich Quang Do**, tous deux membres de l'UBCV, restent placés en résidence surveillée depuis 1982. Le 9 octobre 2003, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères avait déclaré que les deux moines étaient accusés de "détenir des secrets d'État" (articles 263/264 du Code pénal).

Le 15 février 2006, alors que Thich Quang Do allait rendre visite à Thich Huyen Quang à l'occasion de la nouvelle année lunaire, plus de 100 officiers de la police de sécurité l'ont attendu à la gare de Ho Chi Minh Ville. Ils l'ont alors agressé physiquement et détenu pendant plus de six heures, avant de le raccompagner de force à son monastère.

En décembre 2006, la police a empêché Thich Huyen Quang de se rendre à Ho Chi Minh Ville où il devait être examiné pour ses problèmes au cœur et aux poumons.

125. *Idem.*

126. Cf. rapport annuel 2005 et communiqué de presse du 31 octobre 2006.

Par ailleurs, le gouvernement a réprimé 13 comités locaux de l'UBCV qui avaient été mis en place avant d'apporter un soutien spirituel et humanitaire aux populations pauvres des provinces du centre et du sud, forçant les membres de ses comités à les démanteler et à couper tout contact avec l'UBCV. Par exemple, le 1^{er} juin 2006, la nonne **Thich Nu Thong Man** a dû quitter la pagode de Dich Quang, province de Khanh Hoa, après plusieurs mois de harcèlement incessant (menaces, dénonciations publiques, pression sur les membres de sa famille, etc.).

D'autres membres de ces comités locaux ont été victimes de harcèlement, dont **Thich Chon Tam** (province de An Giang), **Thich Thien Minh** (Bac Lieu), **Thich Tam Lien** (Binh Dinh), **Thich Nhat Ban** (Dong Nai), **Thich Vinh Phuoc** (Ba Ria-Vung Tau), **Thich Thanh Quang** (Da Nang), **Thich Thien Hanh** (Hue), **Thich Vien Dinh** et **Thich Khong Tanh** (Ho Chi Minh Ville).

Le 21 septembre 2006, Thich Quang Do s'est vu décerner le Prix mémorial 2006 du Professeur Thorolf Rafto par la Fondation norvégienne Rafto, pour sa contribution en faveur de la liberté de religion et des droits de l'Homme dans son pays, et, en "symbole du mouvement démocratique grandissant au Vietnam". Afin de recevoir son prix, Thich Quang Do a été invité à se rendre à Bergen, en Norvège, le 4 novembre 2006. Cependant, en dépit de la demande des autorités norvégiennes, le Vietnam a interdit à Thich Quang Do de se rendre en Norvège pour recevoir son prix. En conséquence, M. Vo Van Ai, porte-parole de l'UBCV, a reçu le prix en son nom.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre de M. Hoang Minh Chinh¹²⁷

Fin 2006, M. **Hoang Minh Chinh**, ancien doyen de l'Institut de philosophie marxiste-léniniste à Hanoï, et militant pour des réformes démocratiques, reste soumis à une assignation à résidence, et ses plaintes auprès des autorités sont restées sans réponse.

En outre, en juin 2006, M. Hoang Minh Chinh a repris son titre de secrétaire général du "Parti démocrate XXI", qu'il avait occupé de 1944 à 1988. En 1988, ce Parti avait été dissous par le Parti communiste vietnamien, et M. Hoang a décidé de le re-crée en 2006. Depuis, il n'est plus autorisé à sortir de chez lui et fait régulièrement l'objet de harcèlement policier.

127. Cf. rapport annuel 2005.

En 2005, M. Hoang Minh Chinh avait témoigné, lors d'un voyage aux États-Unis pour raisons médicales, devant la Commission des relations internationales du Congrès américain, ainsi qu'à l'université de Harvard, sur le manque de libertés démocratiques au Vietnam. A son retour au Vietnam le 13 novembre 2005, il s'était rendu avec sa femme chez leur fille, à Ho Chi Minh Ville, où il souhaitait résider quelques temps, en raison de son état de santé. La police lui avait alors accordé un permis temporaire de séjour de dix jours (la loi vietnamienne stipule en effet qu'il est nécessaire d'avoir un permis de séjour lorsque l'on passe la nuit dans un lieu autre que sa résidence officielle).

Le 19 novembre 2005, un agent de sécurité avait averti la fille de M. Hoang que la présence de son père perturbait le voisinage car il était "un traître et un ennemi du peuple". Cet agent aurait également déclaré que la police ne le protégerait pas en cas d'émeute.

Obstacles à l'encontre de la liberté d'expression de plusieurs défenseurs lors du sommet de l'APEC¹²⁸

Lors du sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), qui s'est tenu à Hanoï du 17 au 19 novembre 2006, la police de sécurité a mis en place tout un système de surveillance à l'extérieur des domiciles de nombreux défenseurs des droits de l'Homme et militants pro-démocratie. Ils ont également installé des panneaux indiquant, en anglais, "pas d'étrangers", sur leurs portes, afin de décourager d'éventuels visiteurs. Plusieurs défenseurs ont été en outre menacés, agressés et soumis à des interrogatoires à l'approche du sommet. Ainsi :

– Le 14 novembre 2006, des agents du ministère de la Sécurité publique et de la police locale ont mis en place un poste de surveillance devant la maison de M. **Hoang Tien**¹²⁹, écrivain, district Thanh Xuan Bac, à Hanoï, afin d'empêcher toute visite et toute sortie. Les policiers ont déclaré qu'ils n'avaient aucun mandat officiel, mais qu'ils "avaient reçu des ordres de leurs supérieurs pour bloquer sa maison pendant le sommet de l'APEC".

128. Cf. communiqué de presse du 20 novembre 2006.

129. Cf. ci-dessus.

– Depuis le 14 novembre 2006, dix agents de la Sécurité vietnamienne ont encerclé la maison de M. Nguyen Van Dai, avocat, lui interdisant toute visite. En octobre 2006, M. Van Dai a fondé le Comité pour les droits de l’Homme au Vietnam, et a depuis été convoqué à plusieurs reprises par la police afin d’être interrogé.

– M. **Nguyen Phuong Anh**, cyber-dissident, a également été empêché de recevoir des visites, les policiers restant en permanence en faction devant sa maison à Hanoï. Pendant un mois, la police l’a soumis à des interrogatoires répétés du fait d’articles en faveur de la démocratie qu’il a mis en ligne sur Internet.

– M. **Duong Van Duong** (*alias* Dai Duong), qui a publiquement dénoncé la corruption des cadres de l’État dans la province de Thai Binh et aidé les paysans du Parc Mai Xuan Thuong à exprimer leurs doléances, a été violemment frappé par quatre policiers en civil, alors qu’il quittait le parc où les paysans et autres “victimes des injustices” se retrouvent régulièrement pour manifester. L’un des policiers lui a dit qu’ils allaient “le battre à mort”, et ils l’ont frappé au visage et à l’estomac. M. Duong Van Duong a également été empêché de recevoir la visite d’étrangers ou de les rencontrer.

– La Sécurité a également renforcé sa surveillance des dissidents à Ho Chi Minh Ville, où étaient censés se rendre la presse internationale et plusieurs dirigeants étrangers, dont le Président américain George W. Bush, après le sommet de l’APEC. Ainsi, le 14 novembre 2006, M. **Doan Huy Chuong** (*alias* Hoang Huy Chuong), un membre de la nouvelle Organisation des ouvriers et paysans unis (*United Workers-Farmers Organisation* - UWFO), a été arrêté à Ho Chi Minh Ville en compagnie de ses deux frères. Aucun mandat ne leur a été présenté. Son arrestation serait en lien avec ses activités au sein de l’UWFO. Fin 2006, M. Doan Huy Chuong reste détenu. Par ailleurs, son père, M. **Doan Van Dien**, qui avait informé *Radio Free Asia* de l’arrestation de ses enfants, a à son tour été arrêté le 15 novembre 2006.

– Suite à ces événements, plusieurs membres de l’UWFO ont fait l’objet d’actes de harcèlement : le 15 novembre 2006, M. **Nguyen Tan Hoanh**, fondateur de l’UWFO, a été arrêté dans la province de Long Thanh. Début 2006, il avait été l’un des principaux meneurs des grèves ouvrières au Vietnam. Son lieu de détention est pour l’instant inconnu. De même, M^{me} **Tran Thi Le Hong** (*alias* Nguyen Thi Le

Hong), aussi fondatrice de l'UWFO, a été arrêtée le 16 novembre 2006, à Ho Chi Minh Ville. Son lieu de détention est également inconnu.

– M^{me} **Bui Thi Kim Thanh**, avocate, a été placée dans un hôpital psychiatrique de Ho Chi Minh Ville, après avoir été interrogée par les services de sécurité. Selon sa famille, la police l'a d'abord conduite au début du mois de novembre 2006 dans un hôpital psychiatrique des environs, où les médecins n'ont trouvé aucune trace de troubles mentaux. Les policiers l'ont alors transférée à l'hôpital psychiatrique central de Bien Hoa, à Ho Chi Minh Ville, où elle reste détenue. M^{me} Bui Thi Kim Thanh a ouvertement critiqué la politique de confiscation des terres menée par le gouvernement. Elle défend également des paysans expropriés et autres "victimes d'injustices", qu'elle a aidés à porter plainte et à obtenir réparation. Fin 2006, M^{me} Bui Thi Kim Thanh reste détenue à l'hôpital psychiatrique. Les autorités lui auraient proposé de la libérer si elle renonçait à témoigner sur les traitements qu'elle aurait subis dans cet hôpital, mais elle a refusé.

– Le 19 novembre 2006, Thich Vien Dinh, vice-président et secrétaire général de "Vien Hoa Dao", l'Institut exécutif de l'UBCV, a été convoqué par le directeur des services de sécurité du 7^e arrondissement de Ho Chi Minh Ville, pour une "session de travail" (un interrogatoire), au poste de police, qui a duré deux heures. De surcroît, la police a strictement interdit à tous les moines de l'UBCV de parler aux médias et aux diplomates étrangers pendant tout le sommet de l'APEC.

– Ces faits interviennent peu de temps après l'arrestation, à Hanoi, de la nonne bouddhiste **Thich Nu Dam Thoa**, le 14 novembre 2006. Elle a été par la suite est actuellement détenue dans un "camp pour cas sociaux" à Bac Giang, dans le nord du Vietnam, et accusée d'être sur une liste de personnes qui auraient cherché à rencontrer le Président américain pendant le sommet de l'APEC. Elle a été libérée peu après la fin du sommet de l'APEC.

– Lors de ce sommet, M. **Do Nam Hai**, qui est régulièrement victime de harcèlement pour avoir ouvertement critiqué les autorités dans des articles publiés sur Internet et appelé à des réformes démocratiques et pluralistes au Vietnam, sous le nom de plume de Phuong Nam, a été interrogé à plusieurs reprises par la police. M. Do Nam Hai continue en outre d'être très étroitement surveillé par les services

secrets vietnamiens et d'être harcelé par la police. En février 2005, il avait été licencié pour avoir refusé de cesser ses activités¹³⁰.

Enfin, contrairement aux précédents sommets de l'APEC, le gouvernement vietnamien n'a pas autorisé la tenue en parallèle d'un Forum populaire des ONG, empêchant ainsi la société civile de s'exprimer.

130. Cf. rapport annuel 2005.